

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA), UN
NOUVEAU DISPOSITIF PERMETTANT D'APPRÉHENDER LE RÔLE ET LE
DEVENIR DE L'AGRICULTURE. LES CAS DES MRC D'ANTOINE-LABELLE
ET DES SOURCES

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN GÉOGRAPHIE

PAR
MAUDE DESROSNIERS-CÔTÉ

JANVIER 2018

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.07-2011). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Mes remerciements vont à ma directrice de recherche et professeure au département de géographie à l'UQAM, Mélanie Doyon. Elle a su me partager sa passion pour l'agriculture et le monde rural durant ma dernière année au baccalauréat en géographie. À ce moment, elle m'a offert un contrat d'auxiliaire de recherche sur un projet concernant les Plans de développement de la zone agricole. De par cette première collaboration est né mon désir de poursuivre au cycle supérieur sous sa direction. Son enseignement, ses nombreux conseils et sa disponibilité ont été pour moi déterminants dans la réalisation de mon mémoire. Merci de m'avoir encouragée et parfois calmée lors de certaines montées de panique. Ton aide et ton encadrement ont été grandement appréciés. Je tiens aussi à remercier un autre professeur du département de géographie, Mario Bédard. Sa patience, sa rigueur et sa grande disponibilité pour répondre à toutes mes questions, entre autres de méthodologie, ont influencé mon parcours universitaire et la réalisation de cette recherche.

Par ailleurs, mes remerciements vont également à mes parents, mes chères amies Laura et Claudia, ainsi qu'à mon copain, Paul. Ils m'ont soutenue tout au long de mes études universitaires en géographie à l'UQAM et leur intérêt envers mon projet de recherche ainsi que leurs encouragements constants ont été pour moi une source de motivation exceptionnelle. Ce mémoire n'aurait pas été possible sans eux.

Finalement, mes remerciements vont à toutes les personnes qui ont accepté de me rencontrer et répondre à mes nombreuses questions. Merci aux agriculteurs et aux non-agriculteurs de la MRC d'Antoine-Labelle et la MRC des Sources. Leur participation a été évidemment essentielle à ma compréhension du phénomène à l'étude et tous nos échanges ont été très enrichissants.

Encore une fois, merci à tous ! ...

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES FIGURES.....	ix
LISTE DES TABLEAUX.....	xi
LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES	xiii
RÉSUMÉ	xv
ABSTRACT	xvii
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I.....	9
L'ÉVOLUTION DE L'AGRICULTURE QUÉBÉCOISE.....	9
1.1 L'agriculture québécoise.....	9
1.1.1 Évolution de l'agriculture depuis la Seconde Guerre mondiale.....	10
1.1.2 Géographie de l'agriculture québécoise.....	13
1.1.3 Principales productions agricoles et leur importance économique.....	15
1.2 Loi sur la protection du territoire agricole : création, réformes et effets	18
1.3 Une gestion sectorielle qui structure un clivage	20
1.4 Concept d'agriculture industrielle et d'agriculture alternative	21
1.5 Remise en question du modèle agricole québécois dominant.....	24
1.6 L'agriculture alternative au Québec, revue de la littérature.....	26
1.7 Conclusion	30
CHAPITRE II	31
PROBLÉMATISATION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RECHERCHE... 31	
2.1 Concept de territorialité et les processus de (dé)territorialisation et (re)territorialisation	32
2.2 Problème spécifique de recherche.....	36
2.2.1 Dévitalisation des milieux ruraux	37
2.2.2 Dévitalisation rurale liée à l'agriculture.....	39
2.2.3 Interventions publiques en agriculture et en développement rural	41
2.2.4 Commission sur l'Avenir de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire québécois	43

2.3 Plan de développement de la zone agricole	44
2.3.1 Définition et objectifs.....	44
2.3.2 Gestion renouvelée des espaces agricoles.....	45
2.4 Problématique	48
2.5 Cadre conceptuel	49
2.5.1 Sociabilité.....	50
2.5.2 Représentation.....	52
2.5.3 Mode de vie.....	54
2.5.3 Solidarité	55
2.6 Conclusion	56
CHAPITRE III	57
MÉTHODOLOGIE, TERRITOIRES À L'ÉTUDE ET CADRE DE RECHERCHE 57	
3.1 Types de recherche, d'approche et de stratégie de vérification préconisés	57
3.2 Présentation des deux territoires à l'étude	59
3.2.1 Justification du choix des terrains d'étude	59
3.2.2 MRC d'Antoine-Labelle	61
3.2.3 MRC des Sources	64
3.3 Période d'étude.....	68
3.4 Méthodes de cueillette des données	68
3.4.1 Observation documentaire	68
3.4.2 Entretien semi-dirigé.....	69
3.5 Traitements et analyse des données	73
3.6 Cadre opératoire	74
3.6.1 Sociabilité.....	74
3.6.2 Représentation.....	75
3.6.3 Mode de vie.....	76
3.6.4 Solidarité	77
3.6.5 Agriculture conventionnelle et agriculture alternative.....	77
3.7 Conclusion	78
CHAPITRE IV	79
PRÉSENTATION DES RÉSULTATS.....	79

A. MRC d'Antoine-Labelle	79
4.1 Profil des répondants.....	79
4.2 Élaboration du PDZA et processus participatifs	81
4.2.1 Description des processus participatifs	81
4.2.2 Opinion des répondants concernant les processus participatifs	82
4.3 Représentations de la zone agricole	84
4.3.1 Dynamisme (actuel) et dynamique (temporelle) agricole.....	84
4.3.2 Représentations spécifiques des non-agriculteurs de l'agriculture	85
4.3.3 Un changement de représentation perçu par les agriculteurs?	88
4.4 Processus participatifs et (re)mise en dialogue des mondes agricole et municipal.....	88
4.4.1 Dialogue pré-PDZA	88
4.4.2 Déroulement de la (re)mise en dialogue	90
4.4.3 Durabilité du dialogue?	90
4.5 Limites et fragilités du milieu agricole de la MRC d'Antoine-Labelle	92
4.6 Remise en question du modèle agricole dominant?.....	94
4.7 Agriculture alternative	95
4.7.1 Agriculture alternative, une voie de développement intéressante?.....	96
4.7.2 Un type d'agriculture alternative plus intéressant à développer?	97
4.7.3 Diverses manifestations d'agricultures alternatives déjà présentes sur le territoire.....	97
4.7.4 Agriculture alternative, bénéfique pour la relève?	99
4.8 Appréciation du PDZA	101
4.8.1 L'importance de la sensibilisation de la population en général	102
B. MRC des Sources	103
4.9 Profil des répondants.....	103
4.10 Élaboration du PDZA et processus participatifs	104
4.10.1 Description des processus participatifs	104
4.10.2 Opinion des répondants concernant les processus participatifs	106
4.11 Représentations de la zone agricole	107
4.11.1 Dynamisme (actuel) et dynamique (temporelle) agricole.....	107
4.11.2 Représentations spécifiques des non-agriculteurs de l'agriculture	108

4.11.3 Un changement de représentation perçu par les agriculteurs?	111
4.12 Processus participatifs et (re)mise en dialogue des mondes agricole et municipal	111
4.12.1 Dialogue pré-PDZA	111
4.12.2 Déroulement de la (re)mise en dialogue	113
4.12.3 Durabilité du dialogue?	114
4.13 Limites et fragilités du milieu agricole de la MRC des Sources	116
4.14 Remise en question du modèle agricole dominant?	117
4.15 Agriculture alternative	119
4.15.1 Agriculture alternative, une voie de développement intéressante?	119
4.15.2. Un type d'agriculture alternative plus intéressant à développer?	120
4.15.3 Diverses manifestations d'agricultures alternatives déjà présentes sur le territoire	121
4.15.4 Agriculture alternative, bénéfique pour la relève?	122
4.16 Appréciation du PDZA	124
4.16.1 L'importance de la sensibilisation de la population en général	125
4.17 Conclusion	126
CHAPITRE V	127
ANALYSE ET INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS	127
5.1 Deux terrains d'étude	128
5.2 Un PDZA qui entraîne une modification des représentations de certains non-agriculteurs	128
5.2.1 Une (re)territorialisation qui favorise une plus grande sociabilité	129
5.2.2 Une sociabilité qui engendre un changement de représentation chez les non-agriculteurs	133
5.3 Remise en question du modèle agricole dominant et soutien à des modes alternatifs d'agriculture	139
5.3.1 Une (re)territorialisation qui favorise une plus grande solidarité?	139
5.3.2 Constatation des limites et fragilités du milieu	141
5.3.3 Remise en question des manières de faire l'agriculture	143
5.3.4 Agricultures alternatives	147
5.4 Appréciation du PDZA	152
5.5 Sensibilisation de la population à l'agriculture	153

5.6 Conclusion	154
CONCLUSION	157
ANNEXES	xix
BIBLIOGRAPHIE	169

LISTE DES FIGURES

Figure	Page
1.1	Vue d'ensemble de la zone agricole..... 14
3.1	Localisation des deux zones d'étude..... 59
3.2	Zone agricole de la MRC d'Antoine-Labelle..... 63
3.2	Zone agricole de la MRC des Sources..... 66
4.1	Éléments contribuant à la durabilité du dialogue dans la MRC d'Antoine-Labelle..... 91
4.2	Éléments contribuant à la durabilité du dialogue dans la MRC des Sources..... 114

LISTE DES TABLEAUX

Tableau	Page
1.1 Évolution de la structure des fermes québécoises, 1961 et 2011.....	12
1.2 Évolution des types de productions agricoles des fermes québécoises, 2001 et 2011.....	15
1.3 Principales productions agricoles du Québec (recettes monétaires en 2005 et 2014) (en milliers de \$).....	17
3.1 Comparaison entre les deux terrains d'étude.....	67
3.2 Structure générale des entrevues.....	72
4.1 Répartition des agriculteurs de la MRC d'Antoine-Labelle selon leur type de production principale.....	80
4.2 Qualification du dialogue entre le monde agricole et le monde non agricole avant l'élaboration du PDZA de la MRC d'Antoine-Labelle.....	89
4.3 Raisons de la pertinence du PDZA pour le développement de l'agriculture pour la MRC d'Antoine-Labelle.....	101
4.4 Répartition des agriculteurs de la MRC des Sources selon leur type de production principale.....	103
4.5 Qualification du dialogue entre le monde agricole et le monde non agricole avant l'élaboration du PDZA de la MRC des Sources.....	112
4.6 Raisons de la pertinence du PDZA pour le développement de l'agriculture pour la MRC des Sources.....	124

LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

Agri. + n°	Répondant agriculteur
ASC	Agriculture soutenue par la communauté
CAAAQ	Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois
CPTAQ	Commission de protection du territoire agricole du Québec
ISQ	Institut de la statistique du Québec
LAU	Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
LPTA	Loi sur la protection du territoire agricole
LPTAA	Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles
MAMOT	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MRC	Municipalité régionale de comté
Non-agri. + n°	Répondant non-agriculteur
OBV	Organisme de bassin versant
OGM	Organisme génétiquement modifié
PDZA	Plan de développement de la zone agricole
PFNL	Produits forestiers non ligneux
SRQ	Solidarité rurale du Québec
UPA	Union des producteurs agricoles

RÉSUMÉ

Suite à la Seconde Guerre mondiale, une urbanisation croissante et une hausse démographique entraînent une forte demande en produits alimentaires. Les agriculteurs doivent alors produire en quantité importante et à faible prix. Avec la modernisation de l'agriculture, cette activité se transforme et s'éloigne du contrat social lui étant associé au début du XX^e siècle. Ainsi, l'agriculture orientée vers des pratiques de subsistance et d'autosuffisance s'amenuise. Au Québec, cela entraîne le développement d'une agriculture conquérante, productive, intensive et spécialisée. Une (dé)territorialisation de l'agriculture s'amorce. Parallèlement, depuis 1950, on observe une diminution du nombre de fermes. Cependant, des limites environnementales, économiques et sociales associées à l'agriculture sont constatées ainsi qu'une dévitalisation des milieux ruraux. Ainsi, plusieurs interventions publiques sont réalisées afin de pallier ces limites. En 2012, le gouvernement adopte le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) afin d'introduire une nouvelle logique de développement en agriculture et répondre aux enjeux actuels. Ce PDZA représente un retour à l'échelle locale pour traiter l'agriculture et nécessite une participation élargie d'acteurs territoriaux.

Ce mémoire a pour objectif d'étudier le phénomène de (re)territorialisation de l'agriculture à travers le processus d'élaboration du PDZA dans deux municipalités régionales de comté (MRC) du Québec, soit la MRC d'Antoine-Labelle et la MRC des Sources. La recherche montre que les impacts de ce processus d'élaboration sont nombreux. Le développement d'une sociabilité entre les divers acteurs ayant participé à la démarche est constaté et s'exprime à travers une (re)mise en dialogue du milieu agricole et du milieu non agricole. Cependant, ce contexte n'a pas influencé les représentations des non-agriculteurs de la même manière, selon la relation qu'ils entretiennent avec le milieu agricole. Une majorité d'entre eux mentionnent que leur représentation de l'agriculture ne s'est pas réellement modifiée avec le PDZA. Par ailleurs, le modèle agricole dominant n'est que très partiellement remis en question par les participants à la démarche. Finalement, les résultats révèlent qu'en dépit d'une prise de conscience des participants des bénéfices de l'agriculture alternative, cette dernière ne représente pas l'unique voie de développement à préconiser pour leur territoire. Néanmoins, la démarche d'élaboration du PDZA a permis un rapprochement entre les deux milieux et l'acquisition de connaissances sur le portrait de l'agriculture des territoires, leurs enjeux spécifiques, ainsi que les actions possibles à réaliser.

Mots clés : (Re)territorialisation de l'agriculture, PDZA, sociabilité, (re)mise en dialogue, représentation, agriculture industrielle, agriculture alternative.

ABSTRACT

Following the Second World War, an increase in urbanism and demography lead to a higher demand for food supplies. Therefore, farmers were obliged to produce larger quantities at a lower price. With modernisation of agriculture, that field had to transform further away from it's original social contract of the earliest twentieth century. In that way, agriculture of subsistence and self-sufficiency has since then been on a downfall. In Quebec, the modern agricultural system leads to a competitive, productive, intensive and more specialized approach. A "(di)territorialisation" of agriculture begins. In parallel, since 1950, we can observe a decrease in the number of farms. However, there are environmental, economic and social limits surrounding agriculture that are disputed, as well as a devitalization of farming lands. Consequently, in order to react appropriately, many public interventions are adopted. In 2012 for instance, the government established the « Plan de développement de la zone Agricole (PDZA) » (literally « development plan for the agricultural zone Bank of lands ») to enable a new logic of development of agriculture, better suited for today's issues. That document aims to obtain a comeback to a local scale of farming, needing a broader participation of different territorial actors.

This master's thesis has for objective the study of the phenomenon of reterritorialization of agriculture threw the process of creation of a PDZA in to Regional County Municipality (RCM) of Québec, being RCM of Antoine-Labelle and the RCM des Sources. This research shows that the impacts of the elaboration process are numerous. One being the development of new forms of sociability between the participants of the PDZA threw the re-engagement of dialogue in the agricultural and non-agricultural sectors. However, the context did not influence the non-farmers in the same way, depending on their connection involved with the agricultural field. A majority of them stated that their representation of farming did not change with the PDZA. Also, the dominant agricultural model is only partially questioned by the participants. Finally, the results reveal that in despite of a growing awareness of the benefits of an alternative approach, it is not the only path of avocation on their territory. Nonetheless, the process of developing the action plan of the PDZA made possible the merging process between the two sectors and the acquisition of knowledge on the portrait of agriculture of territories, their stakes specifics and the possible measures to be taken.

Keywords: (re)territorialization of agriculture, DPAZ, sociability, re-engagement of dialogue, representation, industrial agriculture, alternative agriculture.

INTRODUCTION

Une part importante des recherches sur l'agriculture réalisées au Québec, mais aussi à l'échelle internationale, s'inscrit dans le paradigme productiviste (Silvestro, 2009; Doucet, 2011). Ce paradigme réfère à un modèle d'agriculture mis en place au cours des 50 dernières années et marqué par une importante modernisation des équipements et une augmentation des rendements agricoles (CAAAQ, 2008). Cette intensification de l'agriculture s'est entre autres choses développée en réponse à l'accroissement de la demande alimentaire liée à une urbanisation grandissante durant cette période. Ainsi :

sur le plan historique, [si les agriculteurs] ont adopté l'agriculture productiviste c'est, d'une part, parce qu'on leur promettait qu'ils pourraient générer des revenus suffisants pour vivre de leur travail agricole et, d'autre part, parce que cela permettait de répondre à la demande sociale pour des produits agricoles en quantité importante, de bonne qualité et à faible prix (Handfield, 2010 : 151).

Aussi, Silvestro indique que peu de chercheurs au Québec : « [ont] développé d'argumentaire pour un système agroalimentaire moderne qui réponde à d'autres logiques que capitalistes et pro-technologie chimique » (2009 : 36). Cela relève d'un choix épistémologique où le développement de ce type d'agriculture représente le progrès et donc l'évolution normale. Toutefois, le développement d'une agriculture industrielle inscrite dans une logique marchande prédominante présente depuis des dizaines d'années de nombreuses limites, et ce, sur le plan social, économique et environnemental (CAAAQ, 2008). Par exemple, au Québec, la pérennité des exploitations est menacée (Handfield, 2010) et une dualisation s'installe : « entre les territoires [ruraux] centraux gagnants et les territoires [ruraux] périphériques perdants » (Jean, 2010 : 212). Souvent, le développement de cette agriculture s'est fait sans prendre en considération les aspects territoriaux et cela se reflète dans le domaine de la

recherche. En effet : « l'agriculture est généralement extraite de son milieu social d'existence et analysée comme un secteur économique qu'on peut isoler des processus sociaux qui ne font pas directement partie du procès de production capitaliste » (Silvestro, 2009 : 33). La manière dont s'effectuent les interventions en agriculture explique en partie cette situation. En effet, celles-ci se déroulent principalement à l'échelle nationale et à travers une gestion sectorielle de l'activité (Doddridge et Sénéchal, 2013b).

Néanmoins, il est possible de dégager certaines tendances mondiales dans l'évolution des campagnes et de l'agriculture, que ce soit l'essor des mobilités, le regain démographique dû à l'attractivité de certaines régions, la diversification des usages liée à la multifonctionnalité des espaces ruraux, ou encore la sensibilisation aux enjeux environnementaux (Mora, 2008). Au-delà de ces grandes tendances, ce sont celles concernant la configuration des acteurs dans les territoires ruraux ainsi que la diversification des modes de gouvernance qui s'avèrent les plus importantes dans le cadre de cette recherche. En effet, on assiste depuis plusieurs années maintenant à la décentralisation des politiques publiques et l'agriculture n'en est pas exclue. La mise en relation des politiques agricoles avec les territoires et leurs spécificités apparaît comme un enjeu nouveau (Mora, 2008; Rieutort, 2009; Jean, 2010) et elle s'inscrit dans les tendances qui accompagnent le processus de (re)territorialisation de l'agriculture (Berriet-Sollicet *et al.*, 2005; Rieutort, 2009; Auricoste *et al.*, 2011). Avec ce processus, une gestion à caractère plus territoriale émerge dans les interventions publiques. Cependant, cette situation ne signifie pas la fin de la dynamique sectorielle puisque les politiques globales sont encore très présentes. La (re)territorialisation de l'intervention publique correspond plutôt à : « l'accompagnement de dynamiques sectorielles renouvelées. [P]lus précisément, elle [répond] à des enjeux productifs (environnement, qualité des produits, entretien des espaces ruraux) peu pris en compte par une régulation publique sectorielle » (Berriet-Sollicet *et al.*, 2005 : 2).

Ce processus peut certes mener à l'émergence de projet de territoire, mais l'agriculture peut-elle bien s'y intégrer? Comme le souligne Madeline, cela peut être possible si on combine plusieurs éléments : « [tels qu'un] ancrage territorial des productions; la reconnaissance du rôle social de l'agriculture; [...] ; [et] la coordination d'acteurs privés et publics » (2007 : 16). Par ailleurs, alors que la proportion des agriculteurs dans la population active diminue, leurs activités demeurent essentielles dans les recompositions territoriales (Jean, 1991; Madeline, 2007). Il importe donc de les impliquer dans les projets territoriaux et dans les formes d'action participative afin de mettre en place des planifications qui prennent en considération les besoins propres aux différents milieux. L'agriculture doit ainsi être considérée comme un levier de développement territorial (Doyon *et al.*, 2017).

Au Québec, à la suite d'un projet pilote, le gouvernement adopte officiellement en 2012 le Plan de développement de la zone agricole (PDZA). L'adoption du PDZA par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) permet d'introduire une nouvelle logique de développement à la gestion des territoires agricoles. Il constitue un dispositif complémentaire aux différentes démarches de planification des collectivités territoriales, notamment aux schémas d'aménagement et de développement des municipalités régionales de comté (MRC). Ce nouvel outil de planification permet de prendre en considération les spécificités des territoires et représente une nouvelle manière d'aborder l'agriculture, passant de l'échelle globale et centralisée, à l'échelle d'un territoire (*Ibid.*). Le document poursuit plusieurs objectifs tels que l'acquisition de connaissances sur les productions présentes dans la région et sur les enjeux liés au développement de l'agriculture. Aussi, l'élaboration d'actions pouvant permettre de consolider ou d'améliorer la situation de l'agriculture de la MRC représente une étape importante de l'élaboration du PDZA. Enfin, cette démarche doit être faite en collaboration avec des agriculteurs ainsi que différents autres acteurs territoriaux, et ce, dans un contexte de concertation (MAPAQ, 2012). Il est généralement admis qu'une planification qui mobilise des objectifs multiples permet

de mieux prendre en compte la complexité des territoires et, surtout : « [l]es différents regards qui y sont posés, et de cette façon, [cela la rend] plus durable » (Paquin *et al.*, 2014 : 323). À travers la vision d'un futur souhaité, tel que peut engendrer un PDZA, on assiste à la mise en place d'un « projet » auquel adhèrent tous les acteurs sollicités (*Ibid.*).

Dans ce contexte, notre mémoire a pour objectif d'analyser le processus de (re)territorialisation de l'agriculture à travers l'élaboration d'un PDZA à l'échelle d'une MRC. Plus précisément, deux MRC ayant terminé leur PDZA seront étudiées. Ses effets sur les relations entre ces territoires et l'agriculture pourront ainsi être dégagés afin de constater les impacts de ce nouveau dispositif de planification territoriale.

Cet objectif de recherche nous apparaît pertinent sur plusieurs aspects en ce qui a trait à la discipline géographique et au domaine social. Plusieurs auteurs soutiennent que, depuis quelques années, on assiste à : « [une] redécouverte de la dialectique agriculture/territoire » (Madeline, 2007 : 15). Une recherche sur les PDZA permettra de mieux comprendre cette (re)territorialisation de l'agriculture, un processus suscitant un intérêt grandissant à l'échelle mondiale (Berriet-Sollicec *et al.*, 2005; Rieutort, 2009; Barthe *et al.*, 2012), mais qui tarde à émerger au Québec. À travers notre regard géographique, l'étude de ce processus se concentre sur l'impact des PDZA dans une perspective où l'agriculture et le territoire sont abordés comme interreliés et donc indissociables. L'ancrage territorial ainsi que le raisonnement multiscalaire du développement de l'agriculture (passage d'une échelle provinciale à une échelle locale en matière d'approche pour le développement de l'agriculture) sont au centre de l'analyse géographique que nous proposons, et ce, au regard d'une mise en valeur des spécificités territoriales des deux MRC à l'étude.

De plus, une recension des écrits sur les systèmes agricoles alternatifs mobilisant un corpus de 110 articles issus de revues de sociologie et de géographie anglophones a été

réalisée par Deverre et Lamine (2010). Elle a permis entre autres de relever un manque dans la recherche sur la place et le rôle des agriculteurs dans ces systèmes. Ces derniers sont souvent très peu inclus : « dans la *community* qui redéfinit le système alimentaire » (*Ibid.*, 63). Le PDZA est réalisé dans un contexte de concertation avec des agriculteurs et des non-agriculteurs. Donc, une étude sur l'influence que celui-ci peut avoir sur la remise en question du modèle agricole dominant au profit de modèles agricoles alternatifs apparaît pertinente.

Cette recherche permettra également une meilleure compréhension des processus d'appropriation de l'enjeu agricole par les collectivités locales, et ce, en utilisant quelques grands postulats explicatifs de la discipline géographique, soit l'effet de lieu et l'effet de culture (Bédard, 2015). Ces deux perspectives de réflexion nous semblent mobilisées dans le cadre de l'élaboration d'un PDZA au sein d'une MRC qui doit répondre à des enjeux spécifiques du territoire et de sa communauté. Il est supposé que le territoire, ici la MRC, pourrait avoir diverses fonctions, telles qu'un lieu de production, d'habitat ou d'échange et que cela va influencer les représentations qu'ont les acteurs de l'agriculture et de son rôle dans le développement des territoires ruraux. Cet effet de lieu serait donc davantage un produit social que spatial dans lequel les relations multiples qu'entretient une société le déterminent (*Ibid.*). L'effet de culture sera également examiné dans cette recherche puisque l'élaboration du PDZA dépend des acteurs participant à ce projet, acteurs possédant des acquis culturels qui peuvent influencer leurs actions et leur représentation de l'agriculture (*Ibid.*).

Au chapitre de la pertinence sociale de la recherche, nous constatons que jusqu'à maintenant, peu d'études ont été effectuées sur les PDZA. Cela s'explique en partie par la nouveauté de cette démarche. Les principales études sont celles de Deroo (2013), une maîtrise sur les processus participatifs mis en œuvre dans les huit projets pilotes, et de Doyon *et al.* (2017), une étude sur le PDZA en tant que dispositif de développement des territoires ruraux. L'Union des producteurs agricoles (UPA)

souligne par ailleurs que : « [c'est] la première fois que le gouvernement propose spécifiquement comme mesure de développement de l'agriculture l'élaboration d'un PDZA » (2013a : 4), bien que l'idée ait été évoquée dès 2001 (nous y reviendrons plus en détail au chapitre II). Il faut toutefois préciser que les réflexions et les échanges sur le développement de l'agriculture québécoise ne sont pas récents. Il existait déjà plusieurs lieux de concertation qui abordent ce sujet, comme les Tables de concertation agroalimentaire (UPA, 2013b). Cependant, les plans produits par ces Tables sont souvent axés sur le développement d'un seul secteur de l'agriculture, alors que le PDZA couvre un plus grand éventail de thématiques (*Ibid.*). Cette recherche pourrait contribuer à mieux comprendre l'impact qu'un document tel que le PDZA peut avoir sur la reconnaissance du rôle de l'agriculture dans le développement des territoires ruraux et sur la diversification des modèles agricoles. L'étude de ces changements apparaît importante dans une perspective de durabilité des territoires ruraux puisqu'un milieu agricole dynamique et reconnu favorise un milieu de vie attractif. Ainsi, d'un point de vue pratique, cette recherche vise à jauger l'efficacité de ce nouvel outil de planification.

Ce mémoire se divise en cinq chapitres. Le premier sert de mise en contexte et pose les bases de la problématique de notre recherche. De manière plus spécifique, il fait un survol de l'évolution de l'agriculture québécoise depuis la Seconde Guerre mondiale et dresse son portrait actuel. Ensuite, la législation entourant l'activité agricole est présentée, plus particulièrement la Loi sur la protection du territoire agricole (LPTA) adoptée en 1978. La gestion sectorielle de cette activité économique est ensuite décrite afin de comprendre ses effets sur le développement de l'agriculture de la province. Ce chapitre aborde subséquemment les concepts d'agriculture industrielle et d'agriculture alternative. Bien que ces dernières soient des pratiques, elles sont mobilisées en tant que concepts dans le cadre de ce mémoire. Une remise en question du modèle industriel est aussi décrite, celle-ci étant en majeure partie expliquée par la constatation de ses

nombreuses limites. Finalement, la dernière section de ce chapitre présente une revue de la littérature sur les différents types d'agriculture alternative développés au Québec.

Le second chapitre expose la problématisation du projet de recherche. Plus précisément, il présente le concept principal guidant l'étude, soit la (re)territorialisation de l'agriculture. Afin de bien saisir ce phénomène, le concept de territorialité au sens large est décrit ainsi que le phénomène de (dé)territorialisation de l'agriculture amorcé à partir des années 1950. Par la suite, la dévitalisation des territoires ruraux liée à l'agriculture est abordée afin de saisir les motivations derrière les différentes interventions publiques dans le domaine. De surcroît, le PDZA qui représente une manifestation concrète du processus de (re)territorialisation ainsi que l'outil à l'étude dans cette recherche est décrit. La description de ce plan et ses objectifs sert de prémisses à notre problématique de recherche, soit les questions et hypothèses qui ont guidé notre démarche. La dernière section de ce chapitre concerne le cadre conceptuel de la recherche et les concepts n'ayant pas encore été abordés dans notre mémoire.

Le troisième chapitre explique la démarche méthodologique retenue dans le cadre de cette recherche ainsi que le cadre spatio-temporel de l'étude. Dans un premier temps, le type de recherche, l'approche et la stratégie de vérification préconisés sont abordés. Dans un second temps, les deux terrains d'étude permettant une étude comparative sont présentés, soit la MRC d'Antoine-Labelle et la MRC des Sources. Ensuite, les méthodes de cueillette de données utilisées, le mode d'échantillonnage, la population à l'étude ainsi que les modes de traitement et d'analyse des données sont exposés. Enfin, le cadre opératoire (variables et indicateurs) découlant de nos concepts et sur lequel nous nous sommes appuyée pour la réalisation de notre questionnaire de même que pour le traitement et l'analyse de nos résultats est présenté.

Le quatrième chapitre du mémoire collige les résultats des 41 entretiens effectués auprès d'agriculteurs et de non-agriculteurs sur nos deux terrains d'étude. Plus spécifiquement, nous dégageons des constats en fonction des grandes thématiques

abordées telles que la sociabilité, les représentations agricoles, le mode vie, la solidarité, l'agriculture industrielle et l'agriculture alternative. Le chapitre se conclut sur l'appréciation de la démarche d'élaboration du PDZA et sur l'avis des répondants concernant l'état de la sensibilisation de la population à l'égard de l'agriculture.

Le cinquième et dernier chapitre analyse et interprète les résultats. Pour ce faire, les constats dégagés au chapitre IV sont confrontés à la littérature afin de constater si les hypothèses de recherche sont similaires aux autres recherches, et dans le cas contraire, en quoi elles diffèrent. Nous cherchons à dégager les liens unissant les processus participatifs associés à l'élaboration d'un PDZA avec le développement d'une sociabilité et d'une solidarité entre les participants, un changement de représentation des non-agriculteurs, une remise en question du modèle agricole dominant et un soutien à des stratégies de diversification agricole.

La conclusion générale revient sur l'ensemble de notre démarche et plus exactement sur notre question principale et nos deux questions secondaires. Les limites de l'étude sont également abordées ainsi que les perspectives de recherche qui pourraient enrichir les connaissances du phénomène de (re)territorialisation de l'agriculture et l'élaboration des PDZA au Québec.

CHAPITRE I

L'ÉVOLUTION DE L'AGRICULTURE QUÉBÉCOISE

Dans le cadre de ce premier chapitre et afin de bien saisir la problématique de recherche, l'évolution de l'agriculture québécoise depuis la seconde moitié du XX^e siècle est présentée en focalisant notamment sur la spécialisation et la concentration des productions. Sa répartition sur le territoire de la province ainsi que son importance économique sont également abordées pour comprendre l'impact de cette activité sur la société. Aussi, l'aspect législatif entourant l'agriculture avec la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) ainsi que la mise en place d'une gestion sectorielle de l'activité économique sont décrites. En outre, les définitions de l'agriculture industrielle et l'agriculture alternative sont exposées afin de bien saisir les raisons et la portée de la remise en question du modèle agricole dominant depuis de nombreuses années. Pour terminer, une revue de la littérature sur l'agriculture alternative québécoise est présentée.

1.1 L'agriculture québécoise

Le développement du Québec est étroitement lié à l'agriculture, cette activité permettant le défrichement et le peuplement du territoire. Plus spécifiquement, avant la seconde moitié du XX^e siècle, l'agriculture dite familiale est prépondérante et elle renvoie essentiellement à une pratique de subsistance et d'autosuffisance (Dupont, 2009). Il y a tout de même eu un essor de l'industrie agroalimentaire expliqué par l'avènement de l'industrialisation et l'apport considérable de personnes dans les villes. L'agriculture doit ainsi répondre à cette nouvelle demande. De 1914 à 1939, cette

activité est ainsi progressivement intégrée à la logique capitaliste et une certaine spécialisation de l'agriculture est déjà observable à travers une diminution de la pratique par polyculture (*Ibid.*).

1.1.1 Évolution de l'agriculture depuis la Seconde Guerre mondiale

Depuis la Seconde Guerre mondiale, il est possible d'observer une spécialisation et intensification de l'agriculture québécoise (Simard, 2001; Jean, 2014). En effet, les producteurs agricoles se spécialisent dans un domaine particulier de production, tel que les grandes cultures et l'élevage laitier, et utilisent beaucoup d'intrants afin de maximiser leur production. Aussi, les Trente Glorieuses (1945-1975), période au cours de laquelle on assiste à une forte croissance économique, influencent grandement le monde agricole mondial et ses campagnes. Au Québec, cette époque est marquée par une diminution sensible du nombre d'agriculteurs et de fermes, ainsi qu'une concentration des exploitations et une concentration spatiale, donc une diminution des superficies agricoles globales due, entre autres, à l'essor des friches (Dupont, 2009; Jean et Dionne, 2007; Deshaies, 2003). Cette concentration, liée aux avantages comparatifs que présentent certains territoires (par exemple, localisation stratégique par rapport aux grands centres ou qualité des sols), a contribué à l'accroissement de la spécialisation des productions agricoles. « Pour survivre, les agriculteurs ont dû abandonner la polyvalence et se spécialiser dans un seul système productif. Par ailleurs, les producteurs qui se sont engagés dans un tel virage ont dû moderniser leur exploitation » (Simard, 2001 : 13). En effet, cette transformation de l'agriculture québécoise est tributaire d'une importante mécanisation de la production (par exemple, les tracteurs) (Dupont, 2009; Royer et Gouin, 2010).

En outre, durant les Trente Glorieuses, le développement des entreprises agroalimentaires situées en périphérie des agriculteurs est exponentiel. En effet, dès 1960, le chiffre d'affaires de cette industrie est quatre fois plus élevé que celui des

fermes (Dupont, 2009). La modernisation des équipements agricoles et le recours à des intrants issus de l'industrie chimique (engrais, herbicides, pesticides) ont stimulé l'essor de l'industrie en amont de la production agricole, alors que l'éloignement des marchés et la transformation ont stimulé l'essor de l'industrie en aval. Cette situation entraîne un assujettissement des pratiques agricoles envers ces entreprises puisqu'elles doivent, entre autres, répondre : « aux standards incontestables des transformateurs et distributeurs » (Poirier, 2010 : 28). Une orientation de la production en fonction des besoins de l'industrie et une distanciation entre le producteur et le consommateur s'installent donc (Dupont, 2009; Parent, 2010).

Avec l'essor de cette filière technologique, une marginalisation des petits agriculteurs incapables de s'y intégrer est dès lors observable. Cette situation explique en partie le rétrécissement de l'écoumène agricole à cette époque et encore sensible actuellement (Royer et Gouin, 2010; Simard, 2001; Jean, 2014). De plus, l'augmentation du prix des terres due à une spéculation foncière consécutive de la concurrence croissante entre la ville et la campagne demeure, selon Reveret *et al.*, : « l'élément fondamental d'explication de l'endettement progressif de l'agriculteur moderne » (1981 : 55).

Durant la décennie 1970, les chocs pétroliers de 1973 et 1979 engendrent un ralentissement économique qui marque la fin des Trente Glorieuses (Bonny, 1981; Dupont, 2009). Cette crise énergétique s'accompagne d'une inflation du prix des denrées alimentaires puisqu'elle entraîne une augmentation des coûts de production (Reveret *et al.*, 1981). La concentration des exploitations ne cesse de progresser ainsi qu'une spécialisation des fermes et une dépendance de celle-ci à l'égard des entreprises périphériques (Jean, 2014). Ainsi, au Québec, entre 1981 et 2001 : « plus de 15 fermes en moyenne par semaine ont cessé leurs activités sur un total initial de 44 000 fermes » (Dupont, 2009 : 127) pour atteindre un peu moins de 29 500 fermes en 2011 (Jean, 2014). Au sein des milieux ruraux centraux, la diminution du nombre de fermes est encore effective, mais elle est principalement tributaire du phénomène de la

consolidation des entreprises. Dans les milieux ruraux périphériques ainsi que dans les milieux métropolitains, cette diminution du nombre d'unités de production s'explique également par la déprise agricole (par exemple, abandon de ferme, démantèlement, changement d'usage). En effet, un abandon des surfaces marginales dû, entre autres, à la faible productivité des terres ou à leurs accès difficiles avec la machinerie moderne, explique la présence de ce phénomène au sein des régions périphériques, alors que : « c'est la spéculation et la compétition pour d'autres usages qui caractérise la déprise en régions métropolitaines » (Jean, 2014 : 40).

Plus spécifiquement, l'évolution de la structure des fermes québécoises entre 1961 et 2011 s'inscrit dans la dynamique précédemment exposée. En fait, la superficie totale des fermes québécoises diminue de 42 % (concentration spatiale), tandis que la superficie moyenne de ces dernières augmente de 88 % (concentration des exploitations) (cf. tableau 1.1). De plus, grâce à la modernisation des équipements et les importants investissements, les fermes : « ont accru considérablement leurs rendements » (CAAAQ, 2008 : 46). Le capital agricole¹ moyen par entreprise connaît une augmentation considérable entre 1961 et 2011, soit de l'ordre de 6 550 %.

Tableau 1.1 Évolution de la structure des fermes québécoises, 1961 et 2011

	1961	2011	Variation
Nombre de fermes	95 777	29 437	- 69 %
Superficie totale des fermes (ha)	5 745 925	3 341 333	- 42 %
Superficie en culture (ha)	2 109 748	1 874 760	- 11 %
Superficie moyenne/ferme (ha)	60	113	+ 88 %
Superficie en culture/ferme (ha)	23	83	+ 261 %
Capital moyen par entreprise (\$)	17 000 ²	1 115 130	+ 6 550 %

Sources : Statistique Canada, s.d.a; Statistique Canada, s.d.b.

¹ « Le capital agricole comprend la valeur de l'ensemble des terres, des bâtiments, de la machinerie, du matériel et de l'équipement agricoles (y compris les véhicules servant au transport des passagers qui sont utilisés dans l'exploitation agricole), ainsi que celle des animaux d'élevage et de la volaille. [...] Le capital agricole ne comprend pas la valeur des cultures non récoltées ou stockées ni celle des intrants agricoles en main, comme les engrais et les graines de semence » (Statistique Canada, 2008 : 2)

² Source : CAAAQ, 2008 : 46.

1.1.1.1 Modernité et productivisme

Plusieurs auteurs indiquent que la seconde moitié du XX^e siècle, essentiellement inscrite dans le paradigme de la modernité, est caractérisée par le « productiviste » et a instauré les spécificités de l'agriculture dite conventionnelle (Bonny, 1981; Richardson, 2005; Armesto Lopez et Lois Gonzalez, 2007; Dupont, 2009; Parent, 2010; Royer et Gouin, 2010). Silvestro soutient ainsi par exemple que :

après une phase nationaliste de valorisation de la petite agriculture, [...] [les] Trente Glorieuses renversent la vapeur et affirme haut et fort le projet modernisateur, productiviste, capitaliste. [...] Des années 1950 aux années 1990, le contrat social agricole [...] était considéré comme l'évolution normale, le progrès, la marche vers le mieux (2009 : 37).

Cette période a grandement été influencée par la recherche et la technologie puisque :

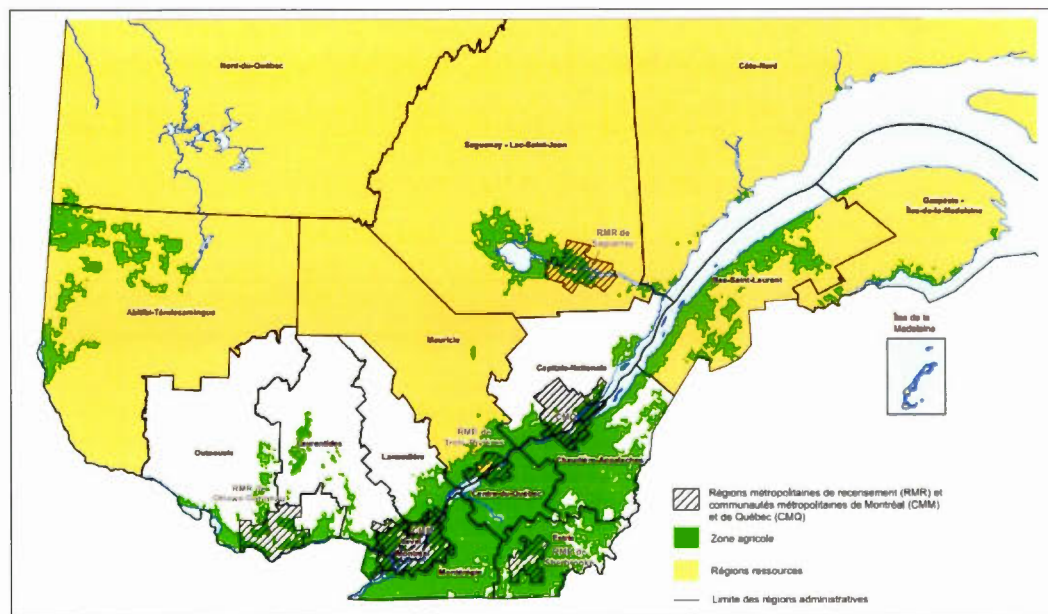
les sciences agronomiques ainsi que les entreprises de l'agrobusiness ont acquis un statut d'autorité auprès des agriculteurs, dictant comment produire et quelles recherches effectuer. [Elles ont aussi acquis] le statut de « savoirs experts » ou « savoirs d'autorité » (Richardson, 2005 : 3).

1.1.2 Géographie de l'agriculture québécoise

Le développement de l'agriculture s'est réalisé principalement le long du fleuve Saint-Laurent et près des cours d'eau au sein des basses-terres du Saint-Laurent. Cela s'explique en grande partie par la présence des caractéristiques pédologiques et climatiques les plus favorables aux diverses productions agricoles, entraînant ainsi de plus grandes productivités à l'hectare. L'agriculture est également présente de façon plus marginale dans d'autres secteurs physiographiques du Québec, tels qu'au sein des plateaux appalachiens (par exemple, Baie-des-Chaleurs en Gaspésie et Estrie) et des Laurentides (par exemple, Lac-Saint-Jean, Abitibi et Témiscamingue) (Jean, 2014; Ruiz et Domon, 2014; Vachon, 2011) (cf. figure 1.1). La zone agricole désignée couvre

63 049 km² du territoire québécois, soit 3,8 % de la superficie totale de la province. Cependant, : « les sols dits à haut potentiel, qui se situent dans les catégories 1, 2 et 3, ne représentent que 2 % du territoire québécois » (CAAAQ, 2008 : 200). En outre, la Montérégie, Chaudière-Appalaches et le Centre-du-Québec constituent les principales régions administratives agricoles et génèrent à elles seules : « 60 % des recettes agricoles monétaires provenant du marché » (Doddridge et Sénéchal, 2013a : 3). Ces dernières concentrent également plus de 60 % des productions agricoles de la province, dont : « 75 % de l'industrie porcine et 79 % de celles de la vente d'œufs » (Jean, 2014 : 41).

Figure 1.1 Vue d'ensemble de la zone agricole



Source: CPTAQ, 2012 : 3.

1.1.3 Principales productions agricoles et leur importance économique

Les productions agricoles québécoises se répartissent en productions animales et végétales. Compte tenu des caractéristiques biophysiques du sol favorisant la production d'herbages, une agriculture d'élevage se développe avec prépondérance, mettant en place la principale spécialité de la province : la production laitière (CAAAQ, 2008). Malgré une diminution du nombre de fermes laitières depuis les 15 dernières années (cf. tableau 1.2), cette production demeure la première en importance dans la province, représentant un peu plus de 20 % des exploitations en 2011. Une diminution quasi généralisée du nombre de fermes d'élevage est remarquée entre 2001 et 2011 et le processus s'inverse avec les fermes culturales qui sont majoritairement en augmentation. Par exemple, au chapitre des cultures de plantes oléagineuses, le nombre d'entreprises effectuant la culture de soya a augmenté de 141 % en 10 ans.

Tableau 1.2 Évolution des types de productions agricoles des fermes québécoises, 2001 et 2011

	2001	2011	Variation
Nombre total de fermes	32 139	29 437	- 8 %
Productions animales			
Élevage de bovins de boucherie	5 030	3 154	- 37 %
Élevage de bovins de laitiers et de production laitière	8 522	5 915	- 31 %
Élevage de porcs	2 233	1 515	-32 %
Élevage de volailles et production d'œufs	779	718	- 8 %
Élevage de moutons et de chèvres	709	771	+ 9 %
Autres types d'élevage	1 590	1 931	+ 21 %
Productions végétales			
Culture de plantes oléagineuses et de céréales	3 271	3 849	+ 18 %
• Culture de soya	322	777	+ 141 %
Culture de légumes et de melons	1 140	974	- 15 %
Culture de fruits et de noix	1 146	1 414	+ 23 %
Culture en serre et en pépinière et floriculture	1 514	1 397	- 8 %
Autres cultures agricoles	6 205	7 799	+ 26 %
• Culture du foin	1 748	2 224	+ 27 %

Source : Statistique Canada, s.d.c.

En outre, au Canada, certaines productions sont assujetties à la *gestion de l'offre*, telles que la production laitière, la production de volailles (poulet et dinde blanche) et la production d'œufs. Cela réfère à : « [un] régime de régulation de l'offre sur le marché canadien [...] [via] d'une part, la fixation d'un quota pour chaque production en fonction de la demande et, d'autre part, de l'imposition de tarifs douaniers élevés aux produits importés » (CAAAQ, 2008 : 47).

En matière d'importance économique, l'agriculture représentait 1,2 % du PIB provincial en 2012 (Jean, 2014). De manière plus ciblée, entre 2005 et 2014 les recettes agricoles³ québécoises ont augmenté de 34 % (cf. tableau 1.3). En 2014, les productions animales représentent un peu plus des deux tiers de la valeur totale des recettes agricoles issues du marché québécois. Les produits issus de la production laitière : « engendrent 41 % de recettes de ce secteur et la production porcine en assure 29 % » (MAPAQ, 2016 : 1). En ce qui concerne les productions végétales, elles représentent un peu moins du tiers des recettes agricoles de la province en 2014. Il est possible de remarquer que les recettes issues de la culture du soya et du maïs ont augmenté de manière significative entre 2005 et 2014, enregistrant des croissances respectives de 131 % et 197 %. De plus, les cultures maraîchères (légumes et pommes de terre) arrivent au second rang en termes d'importance économique, représentant 22 % des recettes agricoles des productions végétales, derrière la production de maïs (cf. tableau 1.3).

Par ailleurs, entre 2005 et 2014, il y a une baisse des recettes de paiements directs versés aux agriculteurs de 57 %, mais, lorsqu'on se réfère aux données statistiques de

³ « Recette correspondant à la prise en compte simultanée de la recette monétaire en provenance du marché [vente de produits agricoles] et des programmes gouvernementaux. [...] Les programmes gouvernementaux correspondent aux paiements directs versés au producteur agricole afin d'encourager la production, de le compenser pour les faibles prix de marché, de stabiliser son revenu, de réduire ses dépenses au chapitre des intrants agricoles ou de le dédommager des pertes causées par des conditions météorologiques extrêmes, la maladie ou d'autres raisons » (Institut de la statistique du Québec et MAPAQ, 2016 : 11, 12).

chacune des années couvrant cette période, on constate que cette baisse n'est pas graduelle. Les recettes de paiements directs dépendent en effet de la situation du marché agricole et des aléas climatiques, et ainsi diffèrent d'une année à l'autre. Par exemple, entre 2007 et 2009, les recettes de paiements directs ont dépassé un milliard de dollars, une situation directement liée au contexte de récession économique mondiale qui a également affecté le monde agricole québécois (Statistique Canada, s.d.d; ÉcoRessources Consultants, 2014).

Tableau 1.3 Principales productions agricoles du Québec (recettes monétaires en 2005 et 2014) (en milliers de \$)

Produits animaliers	2005	%	2014	%
Lait	1 852 488	29,6	2 242 798	26,8
Porcs	1 039 134	16,6	1 606 840	19,2
Bovins et veau	458 864	7,4	612 807	7,4
Volailles, œufs et dindons	573 897	9,2	879 064	10,5
Autres	86 760	1,4	132 523	1,6
Total – Produits animaliers	4 011 143	64,2	5 474 033	65,5
Cultures	2005	%	2014	%
Maïs	260 844	4,2	602 325	7,2
Soya	128 662	2,0	381 541	4,6
Céréales (blé, avoine et orge)	42 107	0,7	81 585	1,0
Cultures maraîchères (légumes et pommes de terre)	401 091	6,4	565 254	6,8
Fleurs et pépinières	197 987	3,2	206 740	2,5
Fruits et autres cultures	119 954	1,9	185 188	2,2
Produits de l'érable	173 715	2,8	319 380	3,8
Autres	166 635	2,7	222 204	2,6
Total - Cultures	1 490 996	23,9	2 564 217	30,7
Total – Recettes de paiements directs	749 341	11,9	321 057	3,8
Total, recettes monétaires agricoles	6 251 480	100	8 359 306	100

Source : Statistique Canada, s.d.d.

1.2 Loi sur la protection du territoire agricole : création, réformes et effets

À travers le développement de ces pratiques agricoles québécoises, nous devons prendre en considération l'influence qu'ont eue certaines lois. En 1978, le gouvernement québécois adopte la LPTA afin d'assurer la protection d'un territoire restreint et menacé par un développement urbain anarchique et par une spéculation foncière importante (Debailleul, 1988; Binet, 2004; Dupont, 2009; Vachon, 2011; Doyon *et al.*, 2017). Au départ, cette loi est pensée plus particulièrement pour la plaine de Montréal, mais elle est finalement appliquée à l'ensemble du territoire de la province, ce qui amène un certain questionnement quant à sa pertinence au sein des régions périphériques : « où l'étalement urbain ne menaçait en rien l'agriculture » (Jean, 2014 : 68). Par ailleurs, ces terres agricoles recouvrent majoritairement le sud du Québec et ne peuvent plus être utilisées à des fins autres qu'agricoles, à moins d'obtenir une autorisation. Les demandes d'exclusion ou d'inclusion d'une portion de terres zonées agricoles doivent obligatoirement être soumises à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), organisme responsable de l'application de la LPTA. La CPTAQ conseille également le gouvernement sur toute question relative à la protection du territoire agricole, son périmètre d'intervention se limitant à cette zone (Vachon, 2011).

À travers les diverses réformes que connaît la LPTA (1996, 2001, 2004), on y constate une accentuation de la protection de l'activité agricole, d'où son changement de nom en 1996 : Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA). Parallèlement, la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) de 1979 impose aux MRC la réalisation d'un schéma d'aménagement du territoire. Le but de la LAU est de permettre aux collectivités de prendre en charge l'organisation de leur territoire. Or, : « les objectifs de cette loi fondée sur le principe de la décentralisation allaient se buter contre les structures d'une autre réforme qui a donné lieu à une monumentale et toute puissante loi sectorielle basée sur la centralité » (Vachon, 2011 : 212), la LPTAA. De

plus, suite à la réforme de la LPTAA en 1996, les MRC doivent s'aligner sur les orientations gouvernementales de la province et prioriser l'utilisation du sol à des fins d'activités agricoles. La planification du périmètre urbain doit alors être réalisée en fonction de cela puisque la LPTAA a préséance sur la LAU (Poirier, 2010; Vachon, 2011; Doyon *et al.*, 2016). Il y a tout de même un certain assouplissement de la loi en 1996 avec l'adoption de l'article 59, soit les demandes à portée collective permettant aux MRC de formuler des demandes à la CPTAQ d'implantations de nouvel usage au sein de la zone agricole, tel du résidentiel. Cependant, cela ne peut être effectif que : « sur des îlots dits "déstructurés" de la zone agricole et sur "des lots d'une superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole" » (Mercier et Côté, 2012 : 132). Ce changement a pour but : « d'harmoniser davantage la LAU et la LPTAA » (*Ibid.*, 133), bien que leur coexistence demeure encore problématique⁴.

En outre, si cette loi de zonage a permis de protéger la ressource foncière, elle n'a pas assuré l'occupation et la vitalité de la zone agricole. En effet, en 2012, seulement 54 % de la zone agricole québécoise est occupée par des exploitations et cette portion est très variable d'une MRC à l'autre (CPTAQ, 2012). Cet aspect de la loi est par ailleurs critiqué puisque cette dernière consiste en un outil de protection et non de développement de la zone agricole (Vachon, 2011). Certains auteurs (Dugas, 2010; CAAAQ, 2008; Côté *et al.*, 2014) affirment même que cette zone agricole a en grande partie permis l'implantation d'un seul modèle d'agriculture, soit une agriculture « unifonctionnelle », au détriment d'approches agricoles alternatives. Dugas (2010) avance même que la dévitalisation du monde rural est en grande partie une conséquence de cette loi.

En limitant le morcellement et l'aliénation des terres agricoles, la loi ralentit la diversification de l'agriculture, entrave la mise en valeur de terres fertiles non utilisées, conduit à la sous-utilisation d'une ressource

⁴ La CPTAQ a annoncé en octobre 2016 qu'elle suspendait le dépôt de nouvelles demandes à portée collective par les MRC afin de finaliser celles déjà en cours de traitement et de mettre en place un nouveau guide afin d'améliorer l'accompagnement des MRC dans leur demande (CPTAQ, 2016).

disponible et prive les communautés rurales de nouveaux résidents et d'emplois complémentaires. En raison de leurs coûts plus abordables, les terres de faible dimension pourraient faciliter l'entrée de producteurs dans le secteur agricole tout en favorisant différents modèles de production (Dugas, 2010 in Poirier 2010 : 42).

Côté *et al.* ajoutent que lors de l'adoption de la loi en 1978 : « l'étendue des exploitations agricoles étant vue comme un gage de leur productivité, on estimait essentiel de leur conserver une assise foncière suffisante et propice à leur établissement et à leur croissance » (2014 : 396). Ainsi, la LPTAA a bel et bien été adoptée dans une perspective de développement agricole de type industriel.

1.3 Une gestion sectorielle qui structure un clivage

Préalablement à l'adoption de la LPTA(A), de grandes structures du monde agricole québécois se sont érigées au début du XX^e siècle. Du nombre, citons la création d'une instance syndicale pour les agriculteurs en 1924, soit l'Union des cultivateurs catholiques. Cette dernière devient en 1972 l'Union des producteurs agricoles (UPA), une instance détenant aujourd'hui le monopole de la représentation syndicale de ce secteur d'activité au Québec (Dupont, 2009). Il y a également la fondation de la Coopérative fédérée en 1922 qui, encore aujourd'hui, représente une organisation puissante au sein du marché de l'agroalimentaire québécois (*Ibid.*). Durant la seconde moitié du XX^e siècle, l'agriculture : « [s'exprime ainsi] à travers des canaux institutionnels à l'écart des débats publics dans un régime agraire de plus en plus auto-référentiel » (Silvestro, 2009 : 66). Sa gestion se réalise alors à travers la mise en place de politiques sectorielles, professionnalisées et fragmentées. Ce choix révèle : « [un] manque d'ancrage dans le territoire et la collectivité politique, au profit d'un ancrage dans un espace virtuel de production/mise en marché délimité par une convention collective et des relations commerciales entre des unités de production » (*Ibid.*, 66). Cette situation entrave l'émergence d'une politique territoriale de développement rural

régional qui prendrait en considération les spécificités des territoires. Au Québec, cette gestion sectorielle de l'agriculture se réalise principalement à l'échelle nationale (Doddridge et Sénéchal, 2013b) et dès 1980, on réalise que cela ne peut : « servir de politique de développement rural » (Jean, 2014 : 27).

Par conséquent, l'UPA, la Coop fédérée, la LPTAA et les divers autres moyens de régulation de l'activité agricole vont influencer la mise en place d'une gestion sectorielle de l'agriculture québécoise. Cela entraîne un clivage entre le milieu agricole et le reste du milieu rural, mais également avec le milieu urbain. Ce clivage est par ailleurs facilité par une méconnaissance de la contribution de l'agriculture à la vitalité des milieux ruraux et périurbains (Silvestro, 2009).

1.4 Concept d'agriculture industrielle et d'agriculture alternative

Le modèle agricole dominant au Québec est donc de type industriel. Dans le cadre de ce mémoire, les travaux de plusieurs auteurs issus de différentes disciplines, comme Vachon (2011) et Madeline (2007) (géographes), Simard (2001) (développement régional), Deléage (2011) (sociologue), Caplat (2014) (agronome), et Reveret *et al.* (1981) (science de l'environnement), permettent d'éclairer un aspect ou un autre de ce concept.

L'agriculture industrielle fait référence à un modèle agricole souvent très énergivore basé sur l'industrialisation et la spécialisation des modes de production, de transformation et de distribution. Ce modèle s'insère dans une logique productiviste et est fortement lié au phénomène de centralisation, de concentration et de gestion sectorielle de l'agriculture (Reveret *et al.*, 1981; Simard, 2001; Vachon, 2011). Ce type d'agriculture accorde une grande importance au rendement des productions, entraînant souvent l'avènement de productions hors-sol, une standardisation des outils, une homogénéisation des cultures et dès lors une survalorisation de la dimension techno-

économique de l'activité agricole (Deléage, 2011; Caplat, 2014). Cette simplification des cultures/élevages, appelée aussi monoculture, et l'avènement de cultures dites améliorées amènent diverses conséquences telles que la fragilisation des cultures/élevages envers les maladies et les parasites. Pour pallier cette situation, ce type d'agriculture a recours à des produits chimiques, tels des engrais de synthèse et des produits phytosanitaires (par exemple, fongicides, herbicides, insecticides), des organismes génétiquement modifiés (OGM), ou encore des hormones et des antibiotiques (Reveret *et al.*, 1981; Deléage, 2011; Caplat, 2014).

De manière plus précise, la définition retenue pour le concept d'agriculture industrielle dans le cadre de ce mémoire est :

une agriculture performante, conquérante, compétitrice qui, souvent, a entraîné dans son sillage une industrie agroalimentaire puissante. [Ses pratiques obéissent] à des logiques socio-économiques [où on constate]: dépendance économique, perte d'autonomie, course à l'agrandissement, faible diversification et au total peu d'emplois (Madeline, 2007 : 12).

Cependant, ce développement sectoriel de l'agriculture industrielle québécoise ne s'est pas érigé de manière hégémonique puisque des modèles agricoles alternatifs se sont également mis en place. Dans le cadre de ce mémoire, la définition du concept d'agriculture alternative est empruntée aux mêmes auteurs que ceux mobilisés pour la définition du concept d'agriculture industrielle à l'exception de Vachon (2011). Il y a aussi cinq nouveaux auteurs, soit Audet (2008) et Deverre et Lamine (2010) (sociologues) et Fournier et Touzard (2011) (innovation liée aux systèmes alimentaires).

L'agriculture alternative est souvent considérée comme un modèle qui tend à rompre avec le modèle dominant, soit l'agriculture industrielle (Reveret *et al.*, 1981; Audet, 2008; Simard, 2001; Deverre et Lamine, 2010; Deléage, 2011). Ce modèle alternatif s'oppose généralement : « au projet purement technicien de l'agriculture intensive [...] »

et aux productions transportées sur de longues distances » (Deléage, 2011 : 48, 49). De plus, une grande importance est accordée à la diversification de la production, de la transformation et de la distribution, ainsi qu'à la polyculture/élevage, aux associations de plantes sur une même parcelle et aux rotations des cultures. Dans la plupart des cas, ce type d'agriculture alternative n'utilise pas de produits chimiques, mais plutôt des techniques de lutte biologique (Reveret *et al.*, 1981; Caplat, 2014). Une vision écosystémique est donc préconisée à travers une valorisation : « [d]es qualités esthétiques, patrimoniales [et] naturelles des espaces » (Madeline, 2007 : 12) afin de préserver : « une relation pérenne entre les sociétés humaines et la nature » (Deléage, 2011 : 48). En outre, ce type d'agriculture permettrait souvent de renouer des liens entre les consommateurs et les producteurs, mais également entre le monde urbain et le monde rural, via par exemple l'agrotourisme ou la mise en marché directe (Audet, 2010; Deléage, 2011; Fournier et Touzard, 2011).

De manière plus opératoire, la définition retenue du concept d'agriculture alternative dans le cadre de ce mémoire est une agriculture : « caractérisée par l'autosuffisance, la décentralisation et la déconcentration » (Reveret *et al.*, 1981 : 57), « [dont les] pratique [s] [obéissent] à des logiques socio-territoriales » (Madeline, 2007 : 12). Plus précisément :

[elle] renvoie à des pratiques non conventionnelles de production agricole qui favorisent l'adaptation des systèmes productifs aux conditions géographiques, climatiques, hydriques et écologiques locales [...]. Les initiatives de l'agriculture alternative proposent aussi parfois des systèmes de commercialisation alternatifs (Audet, 2008 : 3).

Des nuances doivent tout de même être apportées puisque Fournier et Touzard (2011) insistent sur la complexité des systèmes alimentaires, affirmant qu'il en existe une multitude et que ces derniers peuvent englober différents modèles agricoles. Alors que certains auteurs tentent d'opposer systématiquement les systèmes alimentaires relevant de l'agriculture industrielle aux systèmes relevant de l'agriculture alternative, Fournier

et Touzard (2011) expliquent que dans la réalité, il faut dépasser ce dualisme. Dans la plupart des systèmes se retrouve une diversité de modèles alternatifs qui coexistent avec le modèle agro-industriel, une coexistence pouvant prendre diverses formes.

1.5 Remise en question du modèle agricole québécois dominant

Des débats entourant la viabilité du modèle agricole industriel sont relevés autant en France (Bonny 1981; Deléage, 2011; Caplat, 2014; Prévost, 2014) qu'au Québec (Reveret *et al.*, 1981; Simard, 2001; Richardson, 2005; CAAAQ, 2008; Silvestro, 2009; Parent, 2010; Royer et Gouin, 2010; Doddridge et Sénéchal, 2013a; Jean, 2014). Ses limites environnementales, sociales et économiques sont dénoncées. Plus précisément, une augmentation de la pollution hydrique est enregistrée, ainsi qu'un épuisement et une salinisation des sols, une érosion éolienne et hydrique, une diminution de la biodiversité, un accroissement du transport des produits sur de grandes distances, une diminution du nombre d'agriculteurs, un isolement physique et psychologique de ces derniers, un endettement important, une marginalisation des régions périphériques en lien avec les avantages comparatifs, etc.

Au début des années 1980, Reveret *et al.* (1981) avancent que la crise énergétique est le facteur remettant le plus en cause le maintien des pratiques agricoles de ce type d'agriculture et que celui-ci a influencé l'essor d'une agriculture dite écologique. En outre, d'autres événements ont également contribué à cette remise en question pendant la seconde moitié du XX^e siècle et le début du XXI^e siècle. La standardisation de la production ainsi que l'émergence d'une multitude de produits transformés sont de plus en plus critiquées dû à leurs conséquences parfois défavorables sur la santé humaine (trop de sucre, sel, matière grasse) (Turgeon, 2010). De plus, les différentes crises concernant la sûreté alimentaire québécoise, telles que la montée des questionnements quant aux effets des OGM, l'encéphalopathie spongiforme bovine en 2004 (communément appelée « la crise de la vache folle ») et la grippe aviaire et porcine,

ont également fortement contribué à l'émergence d'une méfiance des consommateurs face aux élevages industriels (Silvestro, 2009; Turgeon, 2010; Brand et Bonnefoy, 2011; Deverre, 2011).

Ainsi, un changement de perspective de la population envers les produits qu'elle consomme, leur provenance et la manière dont ils ont été produits peut être observé (Reveret *et al.*, 1981; Binet, 2004; Richardson, 2005; Chazoule et Lambert, 2007; CAAAQ, 2008; Silvestro, 2009; Jean, 2014). Ce changement découle en partie de la distanciation entre le producteur et le consommateur : « [qui] a un effet anxiogène et engendre un besoin, pour certains consommateurs, de reprendre le contrôle de leur alimentation » (Bricas *et al.*, 2013 : 66). Ces propos sont également émis par Lamine et Chiffolleau (2012).

En effet, un désir de retrouver sur le marché québécois des produits : « diversifiés, de qualité, frais et différenciés » (Doddridge et Sénéchal, 2013b : 8) émerge au sein de la population, s'inscrivant de plus dans une perspective d'achat local. L'aspect de la traçabilité des produits devient également un élément de plus en plus important aux yeux des consommateurs (Turgeon, 2010). Cette situation se répercute au sein des moyens que met en place le MAPAQ depuis le milieu des années 1990 afin d'aider les divers entrepreneurs agroalimentaires à répondre à ces nouvelles demandes. Par exemple, afin d'encourager l'achat local, le MAPAQ se joint à l'organisme Aliments du Québec, qui gère la certification du même nom, afin de faire la promotion d'une consommation responsable et prioritairement tournée vers l'achat de produits québécois (Doddridge et Sénéchal, 2013b). De par cette remise en question du modèle agricole dominant et ces changements au chapitre des demandes des consommateurs en ce qui a trait à l'alimentation, on constate généralement un désir de retrouver un lien social entre le producteur et le consommateur (Chiffolleau, 2012; Bricas *et al.*, 2013). Handfield ajoute que :

les agriculteurs rejettent eux-mêmes de plus en plus ce modèle parce qu'il compromet *à la fois* les ressources qui sont les facteurs de production, leur qualité de vie et leur niveau de vie, ainsi que leurs relations avec la communauté et la société (2010 : 151).

1.6 L'agriculture alternative au Québec, revue de la littérature

L'agriculture alternative définie précédemment dans le cadre de ce mémoire concerne autant le domaine de la production agricole, de la transformation et de la distribution. Elle inclut les productions marginales telles que l'apiculture et les produits forestiers non ligneux (PFNL) (par exemple, sirop d'érable, bleuets, champignons) (Jean, 2014), ainsi que : « les marques d'attachement des productions à un territoire » (Deverre et Lamine, 2010 : 58) qui sont reconnues au Québec, telles que les appellations réservées comme le biologique et l'indication géographique protégée. Il faut aussi ajouter les diverses démarches de vente directe, telles que la vente à la ferme et les marchés publics, les associations entre les producteurs et les consommateurs, telles que l'agriculture soutenue par la communauté (ASC) (les paniers) et les coopératives, ainsi que les diverses formes de transformation des produits agricoles. Ce modèle agricole alternatif : « apparaît comme un collectif d'acteurs (producteurs, distributeurs, consommateurs, etc.), d'intermédiaires (produits, intrants, etc.) et de traductions (labels, cahiers des charges, etc.) qui réorganisent toutes les étapes de l'activité agricole » (Audet, 2008 : 13).

Il y a une augmentation de la visibilité des recherches sur les agricultures alternatives. En effet, la publication plus fréquente d'articles sur les diverses formes d'agricultures alternatives québécoises au sein des périodiques scientifiques en sciences sociales et humaines, ainsi que la production de : « différents rapports et portraits statistiques » (Doucet, 2011 : 24) sur le sujet par des organismes tels que le MAPAQ et Statistique Canada est constatée. Cependant, dans l'ensemble, le nombre de recherches réalisées sur le sujet demeure peu élevé, en partie expliqué par la nouveauté du phénomène

(*Ibid.*). Il est toutefois possible de dégager un certain nombre d'auteurs dont les recherches concernent le développement d'une agriculture alternative québécoise (*Ibid.*).

Les produits du terroir, le sujet le plus étudié au sein de la littérature québécoise, sont abordés sous l'angle des appellations réservées par Chazoule et Lambert (2007; 2011). Ces appellations découlent de la loi québécoise adoptée en 1996. Ces derniers s'intéressent particulièrement aux indications géographiques protégées et les appellations d'origine, entre autres sous l'angle de leur évolution (2007), des obstacles rencontrés et la façon dont les liens au lieu des produits sont revendiqués par les producteurs, mais également par les circuits de distribution (2011).

Fortin et Handfield évaluent en 2010 : « [les] contributions économiques, sociales, culturelles et environnementales des entreprises qui conçoivent, fabriquent et mettent en marché ces produits sur leur territoire » (Doucet, 2011 : 25). Ces auteurs désirent mieux guider les interventions publiques dans leur soutien à ce genre d'entreprises en émergence.

Boulianne s'intéresse également aux diverses initiatives d'agriculture alternatives émergentes, notamment à travers son étude sur les fromages fins du Québec, plus particulièrement dans la région de Chaudière-Appalaches (2010). Cette dernière s'intéresse également aux jardins communautaires et collectifs (2001) et ce à quoi ils renvoient, entre autres : « la sécurité alimentaire, l'insertion sociale de ménages et de personnes pauvres et sans-emploi [...] [et] une logique partenariale » (Doucet, 2011 : 29). L'émergence de la viticulture au Québec est également abordée dans la littérature sur les produits du terroir, notamment par Deshaies (2003). En outre, Turgeon s'intéresse aux pratiques alimentaires, et plus spécifiquement aux produits du terroir, dont il enregistre une augmentation depuis 2005 (2010). Alors qu'au départ cet enthousiasme pour les produits du terroir était davantage en réaction à la présence de produits considérés comme étant de la « malbouffe », :

il retient de plus en plus l'attention de l'État qui le perçoit comme un moyen parmi d'autres de reconstruire les régions [...] [en dynamisant] les économies régionales, [en retenant] les jeunes et [en créant] un sentiment d'appartenance au territoire (Turgeon, 2010 : 481).

Les circuits courts et plus globalement le développement d'une nouvelle agriculture axée sur le développement de produits spécifiques sont ainsi de plus en plus considérés comme étant des moteurs de développement local et de revitalisation (Turgeon, 2010; Jean, 2014). Finalement, Solidarité rurale du Québec (SRQ) (2002; 2005), organisme créé en 1991 et qui s'est vue retirer ses mandats par le gouvernement québécois en 2014, a également contribué à la promotion et la valorisation des divers produits du terroir québécois (Doucet, 2011).

Un autre volet de l'agriculture alternative qui est traité au sein de la littérature québécoise est l'agrotourisme (*Ibid.*). En 2001, le Groupe de concertation sur l'agrotourisme au Québec dresse un portrait des diverses entreprises œuvrant dans le domaine (Archambault et Waaub, 2001). Ils proposent à travers leur recherche une définition plus complète de ce volet de l'agriculture alternative. Malgré leur définition de l'agrotourisme, Marcotte, Boudreau et Doyon soutiennent que :

les perspectives différentes qu'entretiennent, d'une part, les agriculteurs et, d'autre part, les acteurs touristiques, à propos de cette même activité économique compliquent toute tentative de proposer une définition synthétique et complète de l'agrotourisme (2006 : 1).

Comme explicité précédemment, des études sur des circuits précis liés à l'agrotourisme, tels que la Route des vins abordée par Deshaies (2003), sont également réalisées.

L'agriculture alternative concerne également la commercialisation et la distribution des denrées agricoles. Ainsi, les circuits courts et les ASC sont également abordés au sein de la littérature. L'organisation Équiterre, fondée en 1993, est un pionnier dans

l'émergence de l'ASC (Doucet, 2011). Quelques années après sa création, Équiterre se munit : « d'un programme de recherche scientifique afin de documenter ses expériences » (*Ibid.*, 28). Chercheur au sein de l'organisation, Lemay s'intéresse particulièrement aux systèmes alimentaires locaux québécois, tels que le démontre sa recherche sur les motivations et les comportements des consommateurs canadiens étant favorables à l'achat de fruits et légumes locaux (2011). De plus, à travers une revue de la littérature réalisée sur les circuits courts, des chercheurs font valoir : « que la littérature sur le contexte québécois est très limitée » (Doucet, 2011 : 29). Cette revue de littérature est réalisée dans le cadre d'une recherche voulant : « diagnostiquer les avantages, inconvénients et blocages qui conditionnent la participation des producteurs maraîchers du Québec à des circuits courts de mise en marché » (Lemay, 2012 : 6).

Enfin, l'agriculture biologique et écologique au Québec sont également étudiées en sciences sociales et humaines. Richardson (2005) s'intéresse aux savoirs locaux, la manière dont ils se développent et se transmettent en production biologique. Des auteurs tels que Beauchesne et Bryant (1999) étudient également l'agriculture biologique, plus particulièrement dans un contexte périurbain.

Alors que certaines études sur ce modèle agricole alternatif sont traitées à l'échelle plus globale, nombreuses sont celles qui s'intéressent à une échelle d'analyse plus micro, notamment des études de cas à propos de nouvelles initiatives agricoles. Doucet ressort quelques caractéristiques de ces études de cas.

Ces organisations ont un ancrage territorial fort engendrant plusieurs retombées socioéconomiques sur leur territoire ; elles sont en interaction avec d'autres acteurs sur leur territoire qui les soutiennent; elles s'inscrivent dans un processus d'innovation et de diversité agricole; elles doivent néanmoins faire face à de nombreux obstacles pour dépasser le stade d'émergence (2011 : 30).

1.7 Conclusion

En conclusion, ce chapitre a permis de cerner les diverses modifications qui ont marqué l'agriculture québécoise afin de mieux saisir la portée de celles-ci sur l'économie, le domaine social et environnemental. Ces changements peuvent en partie expliquer la remise en question du modèle dominant et l'émergence de différents types d'agriculture alternative. De plus, d'autres éléments, tels que des changements de perspective de la population envers les produits agricoles, ont aussi contribué à cette remise en question. C'est de ce contexte que naît une dévitalisation des milieux ruraux, mais également un outil afin de répondre à ce problème relevé depuis de nombreuses années. Nous présentons dans le prochain chapitre ce problème spécifique de recherche ainsi que la solution proposée par le gouvernement québécois.

CHAPITRE II

PROBLÉMATISATION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RECHERCHE

L'objectif de ce second chapitre est de présenter la problématisation du projet de recherche. En premier lieu, le concept principal du mémoire, soit la (re)territorialisation de l'agriculture, est défini. En second lieu, la dévitalisation des milieux ruraux québécois, renvoyant au problème spécifique de recherche, est présentée d'un point de vue général pour ensuite cibler les enjeux agricoles liés à ce processus. Par la suite, le Plan de développement de la zone agricole (PDZA), représentant un nouvel outil de développement agricole ainsi que le sujet à proprement dit du projet de recherche, est décrit. Cette section mène finalement aux questions et hypothèses de recherche ainsi qu'à la définition des derniers concepts la guidant.

Tout d'abord, les différentes manifestations de l'agriculture alternative et la remise en question du modèle agricole dominant s'inscrivent dans un processus étudié par certains auteurs depuis quelques années, soit la (re)territorialisation de l'agriculture. Ce processus fait l'objet de plus nombreuses publications dans la littérature française (par exemple, agriculture, projet de territoire et exigences territoriales (Pierre et Le Caro, 2007; Praly, 2007; Darly, 2012; Germain *et al.*, 2013); politiques agricoles françaises, interventions publiques (Berriet-Sollicec *et al.*, 2005; Auricoste *et al.*, 2011); évolution de la territorialité de l'agriculture en lien avec le développement (Rieutort, 2009; Brand et Bonnefoy, 2011; Barthe *et al.*, 2012; Prévost, 2014) que dans la littérature québécoise (Doucet, 2011; Doyon *et al.*, 2016, 2017)). Avant de définir ce processus, le concept de territorialité ainsi que le processus de (dé)territorialisation de l'agriculture, précédant logiquement celui de la (re)territorialisation, sont présentés. Il convient cependant de spécifier que la littérature québécoise témoigne tout de même d'un certain regain d'intérêt pour les études sur l'agriculture à partir de l'approche

territoriale depuis plus de deux décennies, et ce, comme en attestent les travaux de Bruno Jean, Chrisopher Bryant, Gérald Domon, Julie Ruiz, Majella Simard, Mario Handfield, Mélanie Doyon et Diane Parent.

2.1 Concept de territorialité et les processus de (dé)territorialisation et (re)territorialisation

La littérature scientifique distingue schématiquement trois types de territorialité, soit la territorialité verticale, davantage culturelle, la territorialité transversale, davantage politique, et la territorialité horizontale, davantage sociale (Bédard, 2017). Dans le cadre de cette recherche, une territorialité plus sociale, c'est-à-dire : « qui s'intéresse aux dimensions territorialisées du vivre-ensemble qu'ébauche et conjugue une communauté/société » (Bédard, 2017 : n.p.) est mobilisée afin de comprendre cette : « (ré)appropriation d'un territoire singulier » (*Ibid.*, n.p.). Raffestin considère globalement la territorialité comme le reflet d'une « multidimensionnalité du vécu territorial des membres d'une collectivité » (Di Méo, 2008 : 5). Di Méo (2008) précise que ce vécu territorial, qui réfère à des expériences et à des représentations, est d'abord effectif au niveau individuel. La territorialité structure en effet une coordination d'échelles territoriales et de réseaux que fréquentent les individus, révélant ainsi la façon dont ces derniers tissent leur relation : « aux territoires qu'il[s] pratique[nt], qu'il[s] se représente[nt] et auxquels il[s] s'identifie[nt] » (*Ibid.*, 5). C'est de fait pareille production d'un territoire par des individus qui le chargent de sens qui permet de rendre compte du concept de territorialité, ce qui explique : « [qu'il] ne peut donc s'appliquer qu'à un territoire travaillé par l'homme, habité » (Jean, 1993 : 294).

Dans le cadre de cette recherche, la territorialité est abordée de manière plus précise à partir du concept opératoire de (re)territorialisation.

Praly (2007), Rieutort (2009), Brand et Bonnefoy (2011) et Doyon *et al.* (2016) affirment qu'à partir des années 1950 s'amorce une (dé)territorialisation de l'agriculture dans les pays industrialisés, et ce, suite à l'avènement du paradigme productiviste qui engendre un certain modèle agricole. La spécialisation et l'intensification des pratiques ont entraîné une filière agricole plus étendue et dès lors une ouverture de ses frontières, occasionnant ainsi un changement d'échelle, passant du local à l'international. Le modèle agricole est depuis : « en voie de globalisation » (Rieutort, 2009 : 37) et les facteurs d'enracinement au sein des territoires s'amenuisent. Les territoires, représentant l'échelle locale, sont par conséquent de moins en moins pris en considération tant dans les orientations et les activités agricoles que dans l'analyse des répercussions de l'agriculture, entraînant une (dé)territorialisation (*Ibid.*). De plus, l'augmentation de l'urbanisation, couplée à ce processus de globalisation, entraîne une (dé)territorialisation du système alimentaire et une scission entre l'espace de production et celui de la consommation (Brand et Bonnefoy, 2011).

Cependant, depuis quelques années, certains auteurs affirment qu'on assisterait à une (re)territorialisation de l'agriculture par son retour à une échelle régionale, voire locale (Rieutort, 2009; Berrier-Sollicec *et al.*, 2005; Auricoste *et al.*, 2011; Doucet, 2011; Barthe *et al.*, 2012; Germain *et al.*, 2013; Doyon *et al.*, 2016). Il est question ici de (re)territorialisation, car s'il s'agit d'un retour de l'agriculture vers le territoire, celui-ci s'effectuant à travers des relations nouvelles et non par un retour au territoire passé (Rieutort, 2009; Darly, 2012). Ce phénomène renvoie à un sentiment identitaire davantage sollicité tout en façonnant un contexte de solidarité et de sociabilité. Les chercheurs constatent en effet de plus en plus : « des phénomènes d'articulation entre les échelles, des discours et des pratiques de coopération des acteurs autour de l'activité agricole » (Barthe *et al.*, 2012 : 6), soit un domaine qui avait cessé d'être perçu comme produisant et façonnant les territoires. Selon Darly, c'est lors d'événements : « de contestation collective que l'agriculture est mise à l'agenda du débat public, ce qui constitue une étape nécessaire à son éventuelle intégration dans les projets de

territoire » (2012 : 44). En effet, avec ce processus de (re)territorialisation, on enregistre une accentuation des interventions des collectivités locales à l'égard des activités agricoles (Auricoste *et al.*, 2011).

Plusieurs auteurs soutiennent qu'une manifestation visible de ce processus de (re)territorialisation est la mise en place de circuits courts/vente directe (Praly, 2007; Prévots, 2014; Brand et Bonnefoy, 2011).

[Le] lien entre agriculture et ville serait renouvelé, dépassant les politiques de relocalisation et de valorisation agricole, s'inscrivant dans une stratégie territoriale et dans un raisonnement plus englobant sur le « vivre-ensemble » (Brand et Bonnefoy, 2011 : 12).

Auricoste *et al.* ajoutent que ce mouvement est double puisqu'il est également question d'une (dé)sectorialisation partielle, mais sensible, de l'agriculture. En effet, ce processus entraîne :

la participation d'acteurs qui ne se définissent pas en priorité par rapport à l'agriculture (associations environnementalistes, organisations représentant les consommateurs...) et amène également certains acteurs relevant a priori du monde agricole à prendre position sur des questions de société dépassant l'agriculture (2011 : 396).

Perrin (2011) s'est intéressée à deux exemples de (re)territorialisation de l'agriculture dont l'ancrage territorial ne se situe pas à la même échelle. Elle présente une région viticole, le Chianti, où l'ancrage territorial est primordial pour la promotion du produit, et ce, lié à une appellation réservée. Néanmoins, le marché visé, outre le touriste de passage, est plutôt mondial (exportation). Le second exemple concerne de petites exploitations en polyculture dont le marché visé pour l'écoulement de leurs produits est local, renvoyant à une agriculture de proximité. Donc, même s'il est souvent question de retour à l'échelle locale de l'agriculture au sein de la littérature, cela ne

signifie pas que sa commercialisation renvoie nécessairement toujours à cette même échelle.

En outre, comme indiqué précédemment avec la définition de l'agriculture alternative et la remise en question du modèle dominant, la (re)territorialisation de l'agriculture témoigne d'une : « recherche de sens dans l'alimentation, de traçabilité de celle-ci, [débouchant alors] sur des formes de reterritorialisation » (Brand et Bonnefoy, 2011 : 5). Cela permet de replacer les territoires locaux et régionaux au sein des systèmes alimentaires. Cependant, malgré ce (re)questionnement du rapport entre l'agriculture, l'alimentation et les territoires, Prévost (2014) insiste sur le fait qu'en ce qui concerne les circuits courts, ces derniers peuvent autant être porteurs d'une critique du système dominant et de sa logique marchande, qu'ils peuvent être porteurs de nouvelles logiques commerciales.

Aussi, certains auteurs affirment que : « les territoires, dans leur grande diversité, seraient les mieux à même de développer une approche multifonctionnelle de l'agriculture et de l'espace rural répondant aux attentes de la société » (Pierre et Le Caro, 2007 in Barthe *et al.*, 2012 : 5). Au Québec, souvent, il est plutôt question d'une zone agricole, soit d'une seule et même entité, : « bien que tous reconnaissent sa grande diversité » (Doyon *et al.*, 2016 : 7). Or, une gestion plus territoriale de l'agriculture pourrait permettre l'émergence de « territoires » agricoles diversifiés puisque le monde agricole québécois n'est pas uniforme et renferme des spécificités propres aux régions ainsi qu'une grande diversité de problématiques et de solutions (*Ibid.*). Donc, en (re)territorisant l'action publique liée à l'enjeu agricole, cela pourrait permettre de : « dépasser la logique de co-gestion entre la profession agricole majoritaire et l'administration d'État » (Barthe *et al.*, 2012 : 5) et ainsi ouvrir le débat à une multiplicité d'acteurs.

2.2 Problème spécifique de recherche

Comme explicité au chapitre I, la remise en question du modèle agricole dominant au Québec, soit l'agriculture industrielle, et la mise en place graduelle d'une agriculture alternative via un processus de (re)territorialisation découlent de la constatation des nombreuses limites du modèle conventionnel. Ces limites concernent les domaines environnemental, social et économique puisqu'elles englobent autant les problématiques liées à la pollution, à l'érosion et à l'augmentation des friches que celles liées à la marginalisation de certains modèles agricoles, l'isolement et l'endettement des agriculteurs (Reveret *et al.*, 1981; Simard, 2001; Richardson, 2005; CAAAQ, 2008; Silvestro, 2009; Doddridge et Sénéchal, 2013a; Jean 2014). Ces diverses limites ont également des conséquences sur les milieux ruraux. Auparavant, le monde rural était directement associé à l'agriculture, mais :

[ce] renversement de l'hégémonie de la fonction agricole dans l'espace rural a fait l'objet de nombreuses recherches qui en arrivent toutes à la même conclusion : celle d'un remodelage des milieux ruraux qui se manifeste, entre autres, par une diversification des activités, mais aussi par un exode des régions rurales vers les zones urbaines (Simard, 2001 : 10).

De nombreux auteurs soulignent que la campagne n'est plus synonyme d'agriculture, mais bien de multifonctionnalité (Mora, 2008; Ruiz et Domon, 2014; Jean, 2014). Or, même si celle-ci n'est plus uniquement structurée par l'agriculture, il demeure que les activités agricoles et leur évolution jouent un rôle clé dans les recompositions territoriales (Jean, 1991; Madeline, 2007; Parent, 2010; Royer et Gouin, 2010). De plus, il est aujourd'hui question d'une pluralité de milieux ruraux et non d'une ruralité homogène, rendant ainsi obsolète l'opposition ville-campagne d'antan (Madeline, 2007; Mora, 2008; Gagnon, 2008; Darly, 2012). Une différenciation plus fine doit plutôt être apportée entre : « les territoires ruraux des régions éloignées, ceux des régions centrales, ceux au voisinage des villes moyennes, et ceux périurbains » (Jean, 2014 : 11). À cette distinction aussi relevée par Domon et Ruiz (2010), Gagnon

(2008) ajoute qu'une différenciation doit également être faite par exemple entre un village dévitalisé et un village où la villégiature est présente et modifie alors la vitalité de ce dernier, peu importe son positionnement géographique.

2.2.1 Dévitalisation des milieux ruraux

Le phénomène de la dévitalisation des milieux ruraux québécois est, disons-nous, entre autres, une des conséquences du modèle conventionnel agricole. Dugas définit la dévitalisation des communautés rurales comme :

un processus qui entraîne une diminution progressive et quelquefois rapide de l'activité socio-économique d'une entité spatiale donnée et dont les effets se font sentir au niveau de la démographie, de l'occupation du sol, de l'habitat, de l'infrastructure des services, de la qualité de vie et des perspectives d'avenir (1991 : 112).

Dès 1991, dans le collectif *Le Québec rural dans tous ses états* sous la direction de Vachon, les chercheurs font valoir que : « le Québec des régions rurales est malade. Malade d'abandon, de marginalisation, d'exclusion » (Vachon, 1991 : 13). Une perte d'autonomie des milieux ruraux de plus en plus dépendants des grands centres où se regroupent de plus en plus les fonctions économiques, sociales et culturelles de la société est observée (Jean, 1991). Ce qui a été constaté à l'époque est toujours pertinent aujourd'hui. En outre, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)⁵ élabore un indice de développement socioéconomique (ISQ, 2016a). Il est remplacé en 2016 par l'indice de vitalité économique des territoires mis en place par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ). Celui-ci permet : « de mesurer, à une fréquence régulière, la vitalité économique des municipalités, des communautés

⁵ En 2008, le nom de ce ministère était le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR). Par la suite, il devient le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT). Finalement, en 2017, il se nomme le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

autochtones, des territoires non organisés et des municipalités régionales de comté » (*Ibid.*, 8). Cet indice se base sur trois dimensions de la vitalité, à savoir le marché du travail, le niveau de vie et la dynamique démographique. Chacune d'elle est représentée par un indicateur, soit respectivement le taux de travailleurs des 25 à 64 ans, le revenu total médian des 18 ans et plus et le taux d'accroissement annuel moyen de la population sur 5 ans.

Dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014, soit avant l'élaboration de l'indice de vitalité économique de l'ISQ, un indice de développement des municipalités est établi par le MAMOT (renvoyant à l'indice de développement socioéconomique), prenant en considération diverses variables telles que la scolarité, le taux de chômage et le revenu moyen (MAMOT, 2008). D'après le Plan d'action gouvernemental à l'intention des municipalités dévitalisées en 2008, le Québec compte 152 municipalités dévitalisées, soit un peu moins de 14 % des municipalités (*Ibid.*). Ce phénomène englobe des enjeux tels que le manque d'attractivité de certaines régions dû, entre autres, à une dégradation paysagère et du patrimoine bâti, la baisse de la valeur foncière et l'exode des populations. Il survient alors une perte de services de proximité et de commerces, ce qui accentue la dévitalisation de ces milieux. Il est également souvent question d'un taux de chômage élevé, d'un vieillissement de la population, d'une population sous-scolarisée et d'un tissu social qui s'effrite (*Ibid.*). Ces divers enjeux peuvent donc entraîner une érosion des identités locales, et ce, particulièrement dans les régions périphériques (Gagnon, 2008).

Jean (2014) apporte cependant des nuances en fonction d'une différenciation qu'il y a à faire entre les territoires ruraux périurbains, ceux avoisinant une ville moyenne, ceux essentiellement ruraux des régions centrales et ceux des régions éloignées. Il précise que l'exode des populations n'est pas observable dans tous les territoires ruraux québécois, particulièrement chez ceux adjacents aux villes de Montréal et de Québec, ainsi qu'à d'autres villes moyennes. De plus, cet exode n'est

pas particulièrement effectif dans les territoires essentiellement ruraux des régions centrales (par exemple, Chaudière-Appalaches, Estrie, Montérégie), mais plutôt dans les régions éloignées (par exemple, Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine, Bas-Saint-Laurent, Abitibi/Témiscamingue). Cette situation montre l'influence de la proximité d'une agglomération urbaine sur la dynamique démographique d'une région. De plus, l'auteur soutient que les différenciations en matière de taux de chômage ont tendance à s'amoindrir entre les territoires essentiellement ruraux des régions centrales et ceux avoisinants les villes moyennes. Néanmoins, les territoires essentiellement ruraux des régions éloignées font toujours face à une dévitalisation préoccupante, affichant un taux de chômage plus important, un exode rural et un revenu moyen plus faible. En outre, le taux de scolarité demeure une ligne de fracture importante entre le monde rural en général et le monde urbain.

[Donc, une] représentation des campagnes et des régions rurales qui les assimile à des territoires à faible activité, à fort chômage, assistés, sans travail et sans emploi, demeure une vue empruntée à la situation des régions rurales les plus éloignées, mais qu'il paraît excessif de généraliser aux milieux ruraux des régions centrales (*Ibid.*, 49).

2.2.2 Dévitalisation rurale liée à l'agriculture

Au Québec, la modernisation de l'agriculture fragilise certains territoires ruraux et Meloche et Debailleul soutiennent que :

[les] régions les plus exposées aux changements structurels entraînés par la concentration des exploitations, la mécanisation ou les investissements dans les terres agricoles sont des régions où les emplois dans l'agriculture sont importants non seulement en termes absolus, mais surtout en proportion (2013 : 33).

Ce constat est également fait par Jean (2014) qui ajoute que la diminution des emplois dans le secteur primaire représente l'un des éléments engendrant le plus d'effets sur

l'évolution du monde rural. En outre, le type d'exploitations agricoles présent sur le territoire peut également influencer la vitalité des communautés rurales. En effet, selon certaines études, dont la thèse de l'anthropologue Walter Goldschmidt réalisée à la fin des années 1940, les petites fermes familiales seraient plus à même de favoriser un dynamisme au sein d'une région que les grandes exploitations agricoles puisque ces dernières ont, entre autres, des répercussions au niveau du nombre d'emplois, des paysages et de la biodiversité (Boutin, 1999; Parent, 2010; Meloche et Debailleul, 2013).

Plus spécifiquement, depuis 1990, divers enjeux liés au développement d'une agriculture industrielle sont identifiés dans la littérature québécoise sur la dévitalisation. Certains auteurs considèrent que l'application de ce modèle agricole : « a eu pour conséquence d'entraîner une dégradation de l'environnement socio-économique des communautés rurales, de même qu'une déstructuration des espaces ruraux » (Boutin, 1999 : 11). Royer et Gouin (2010) et Parent (2010) en viennent aux mêmes observations et ils ajoutent qu'avec le développement du modèle productiviste les fonctions économique et productive de l'agriculture sont davantage privilégiées. Cela se fait au détriment d'autres fonctions traditionnelles telles que son rôle social, environnemental et culturel, engendrant diverses problématiques au sein des territoires ruraux. Par exemple, on enregistre une baisse de la proportion de la population agricole dans les milieux ruraux ainsi que de leur représentativité au sein du monde politique. N'étant plus majoritaire dans les sphères de décision, cela peut entraîner un développement résidentiel anarchique et des conflits d'usage (Jean, 1991; Boutin, 1999). Jean affirme qu'il y a un paradoxe qui émerge entre :

une « agriculture forte » et des « agriculteurs fragiles ». D'un côté, une agriculture québécoise forte de ses entreprises agricoles familiales modernisées, de ses industries agro-alimentaires, de ses systèmes de régulation de la production et des marchés, éléments qui profitent aux consommateurs; mais de l'autre côté, des agriculteurs fragiles avec des niveaux de capitalisation et d'endettement inquiétants, des responsabilités

accrues, de nouvelles sources d'inquiétudes pour produire à bon compte des denrées alimentaires tout en préservant l'environnement (1991 : 85).

Doddridge et Sénéchal indiquent que ces enjeux agricoles sont toujours d'actualité à la fin des années 1990 et au début des années 2000 puisqu'on assiste à :

[une] baisse des revenus agricoles, [un] endettement des agriculteurs, [une] hausse des coûts de certains programmes d'aide financière à la production, [une] difficulté à transférer les fermes à la relève, [une] prise en compte des impératifs du développement durable et [une] expression de nouvelles exigences sociétales (2013a : 7).

Par ailleurs, encore aujourd'hui nous observons une augmentation des friches, des conflits d'usages, une déprise agricole, une marginalisation des milieux agricoles périphériques et une surutilisation de certains territoires, liées aux avantages comparatifs, ainsi qu'un manque de mise en valeur des spécificités territoriales (Gagnon, 2008; CAAAQ, 2008; Jean, 2014). Au-delà du modèle agricole industriel québécois, les politiques agricoles sectorielles ont également une influence sur la vitalité des milieux ruraux. En effet, selon plusieurs auteurs, la LPTAA a également entraîné une certaine dévitalisation puisqu'elle restreint les possibilités d'acquérir des terres de petite dimension, ce qui rend plus difficile la diversification de l'agriculture (CAAAQ, 2008; Dugas, 2010; Bédard, 2011).

2.2.3 Interventions publiques en agriculture et en développement rural

Durant la décennie 1990, divers événements témoignent de cette prise de conscience au sein des débats publics et de ce désir de réfléchir à l'avenir de l'agriculture québécoise (Doddridge et Sénéchal, 2013a; Jean 2014). En effet, on constate l'émergence de préoccupations d'acteurs non agricoles en ce qui a trait aux impacts de l'agriculture sur les territoires ruraux et sur les ressources naturelles. Cependant, pour

les intervenants agricoles, la priorité demeure le développement économique et le maintien des acquis agricoles (Doddridge et Sénéchal, 2013a).

En 1991, les États généraux du monde rural sont organisés par l'UPA (Boutin, 1999; Jean, 2014) afin d'ouvrir le débat : « dans un contexte marqué par un déclin des régions rurales » (Doddridge et Sénéchal, 2013a : 5). On y constate : « les effets de la modernisation agricole sur la déstructuration des espaces ruraux » (*Ibid.*, 5). Les agriculteurs ne font pas partie de ceux qui critiquent le modèle productiviste, mais : « cette première tentative de débat élargi, bien que considérée comme un échec par les agriculteurs, contribue toutefois à la mobilisation des acteurs du développement rural avec la création de Solidarité rurale du Québec (SRQ) » (*Ibid.*, 5). Cependant, on remarque rapidement un retour du discours économique et sectoriel de l'activité agricole avec le Sommet sur l'agriculture québécoise en 1992 et la Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire en 1998 (*Ibid.*). Ce sont principalement des acteurs travaillant spécifiquement au sein du monde agricole qui sont mobilisés lors de ces deux événements et la croissance ainsi que la conquête des marchés représentent les principaux objectifs de ces rencontres.

La Politique nationale de la ruralité (PNR), adoptée en 2001, renouvelée en 2007 ainsi qu'en 2014 puis disparue en 2015, est considérée comme : « une des approches d'appui au développement rural qui est parmi les plus avancées de l'OCDE⁶ » (OCDE, 2010 : 18). De cette politique découle en 2002 le Pacte rural, soit un fonds de développement pour les communautés rurales délégué à l'échelle des MRC. Géré par le conseiller en développement rural, ce fonds permet de financer les projets, entre autres liés à l'agriculture, proposés par les municipalités et les organismes à but non lucratif si leur nature est en lien avec l'amélioration de l'offre de services de proximité au sein des collectivités rurales (Jean, 2014). Cependant, en 2015, le gouvernement québécois met fin à l'obligation des MRC de respecter la PNR et les sommes allouées

⁶ Organisation de coopération et de développement économiques

à cette politique et au Pacte rural feront dorénavant plutôt partie d'une enveloppe globale remise à la MRC (Solidarité rurale du Québec, 2014).

Finalement, l'agriculture joue un rôle important dans l'occupation du territoire rural québécois (Boutin, 1999; CAAAQ, 2008) et dès le début des années 1990, Jean soutient qu'elle :

[était] au cœur d'un certain nombre d'enjeux sur l'avenir de plusieurs régions rurales [...] [et que] pour plusieurs spécialistes de cette question du développement rural, [il n'y a] pas de développement régional sans la présence structurante de la fonction agricole (1993 : 307).

Ces constats, toujours d'actualité, nous amènent à nous demander : comment peut-on enrayer la dévitalisation actuelle des milieux ruraux québécois liée à l'enjeu agricole?

2.2.4 Commission sur l'Avenir de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire québécois

Le problème de dévitalisation des milieux ruraux est généralement admis. Aussi plusieurs personnes considèrent que : « l'agriculture est devenue un enjeu de société » (CAAAQ, 2008 : 12) et cela mène, entre autres, à la création de la Commission sur l'Avenir de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire québécois (CAAAQ) en 2006. Le gouvernement provincial lui confie le mandat de réalisation d'un : « état de la situation sur les enjeux et défis de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois » (*Ibid.*, 14), ainsi qu'un diagnostic et des recommandations. La Commission dure près de 2 ans et, à son terme, émet 49 recommandations sur diverses facettes de l'agriculture québécoise (par exemple, la mise en marché, la transformation, la recherche et l'innovation, l'environnement). Tout au long de la démarche, la Commission : « témoigne du questionnement actuel sur le modèle dominant de développement agricole » (Jean, 2014 : 67) et estime : « [qu'outre] sa fonction nourricière, l'agriculture représente un mode de vie et un moyen dynamique d'occuper le vaste territoire qui est le

nôtre » (*Ibid.*, 12). À travers ses diverses recommandations, elle affirme la nécessaire réalisation d'un plan de développement de la zone agricole permanente au niveau supra-municipal afin, entre autres, de revitaliser les milieux ruraux et l'agriculture (CAAAQ, 2008; Poirier, 2010; Doddridge et Sénéchal, 2013b; Doyon *et al.*, 2016).

2.3 Plan de développement de la zone agricole

Bien que depuis 2001 le gouvernement québécois invite à travers ses orientations gouvernementales les MRC à se munir d'un PDZA (Binet, 2004), peu d'entre elles ont véritablement mis en place un tel plan (MAPAQ, 2011; Doyon *et al.*, 2016). Suite au rapport Pronovost issu de la CAAAQ en 2008, l'idée entourant les PDZA est relancée. Le MAPAQ met alors en œuvre un projet pilote de PDZA sur le territoire de huit MRC et celui-ci se montre concluant (MAPAQ, 2011; Deroo, 2013).

2.3.1 Définition et objectifs

Le MAPAQ adopte officiellement la mesure PDZA en 2012, signifiant une modification de la gestion des territoires agricoles. L'élaboration de ce nouvel outil demeure facultative en 2017. Ce plan permet à la MRC de :

compléter le portrait de leur zone agricole, de constater les forces et les faiblesses en matière de développement de leur zone agricole et de déterminer des orientations et des objectifs de développement, de même que les moyens nécessaires à leur réalisation (MAPAQ, 2011 : 9).

Il se conçoit en quatre étapes distinctes, soit i) le portrait, ii) le diagnostic, iii) la vision concertée et iv) le plan d'action. Les deux premières étapes relèvent de la consultation alors que les deux dernières doivent se réaliser à travers une démarche de concertation entre les principaux acteurs liés au développement agricole (par exemple, MAPAQ,

comité consultatif agricole, UPA) et les divers autres acteurs du territoire (par exemple, organisme de bassin versant, citoyen, regroupement forestier) (MAPAQ, 2011).

La concertation représente un élément essentiel dans la démarche de l'élaboration du PDZA (Jean, 2014; Doddridge et Sénéchal, 2013b) parce qu'elle peut permettre l'émergence : « d'une compréhension mutuelle des préoccupations de chacun [des acteurs] » (Doddridge et Sénéchal, 2013b : 5). Simard (2001) soutient que les politiques publiques d'interventions doivent être développées en concertation afin de permettre une amélioration de la situation agricole québécoise, particulièrement dans les milieux dits fragiles ou périphériques.

L'objectif premier du PDZA est d'identifier les principaux enjeux agricoles auxquels fait face chacune des MRC. Ensuite, elles doivent formuler des solutions spécifiques afin de consolider ou d'améliorer la situation de leur agriculture et ainsi mettre plus en valeur le potentiel agricole de leur région. De plus, les PDZA cherchent à favoriser l'occupation dynamique de la zone agricole, la multifonctionnalité de l'agriculture et du territoire, particulièrement dans les régions dévitalisées, ainsi que la cohabitation harmonieuse des usages (MAPAQ, 2011; Jean, 2014; Doddridge et Sénéchal, 2013b; Doyon *et al.*, 2016).

2.3.2 Gestion renouvelée des espaces agricoles

La mise en place du dispositif PDZA par le MAPAQ introduit des changements majeurs dans la gestion des espaces agricoles. Une décentralisation des responsabilités et des compétences en matière d'aménagement et de développement est observable au Québec depuis plusieurs années, mais ce n'est que récemment que la gestion agricole est intégrée à cette logique. D'abord, le PDZA opère un changement d'échelle en octroyant de nouvelles responsabilités aux administrations supra-municipales (Doyon *et al.*, 2016). En effet, depuis l'adoption de la LPTA(A) en 1978, la gestion de la zone

agricole relève de l'échelle provinciale (Vachon, 2011). Cependant, il est possible de constater un décalage entre les applications de la loi et les enjeux s'imposant sur les différents territoires, et ce, malgré un certain assouplissement dans son application au sein des régions dévitalisées et un raffermissement dans les régions près des grands centres urbains. Le PDZA reporte la question agricole à l'échelle locale et un phénomène évoqué par Leloup *et al.* est constaté, soit une certaine : « re-territorialisation de l'espace de l'action publique [grâce à] la mise à contribution de nouveaux échelons d'intervention pour les politiques publiques » (2005 : 323). Les MRC et les agglomérations deviennent alors de « nouveaux acteurs » du développement de l'agriculture. On assiste également à un engagement des communautés métropolitaines en ce sens. En effet, la communauté métropolitaine de Montréal, à travers son nouveau Plan métropolitain d'aménagement et de développement de 2011, rend l'adoption : « [d'un] outil régional de développement et de mise en valeur de la zone agricole de la MRC visée », conditionnelle à toute demande d'exclusion de la zone agricole (Communauté métropolitaine de Montréal, 2012 : 125).

Le second changement majeur qu'introduit le PDZA a trait à la participation élargie des acteurs locaux issus de divers secteurs et présentant des intérêts variés (par exemple, agriculteurs, environnementalistes, élus). L'élaboration du PDZA implique l'avènement de nouveaux espaces de participation publique. Aussi, les processus de participation témoignent de la (re)territorialisation de l'agriculture. Il est donc possible de constater une certaine évolution dans la gestion de l'agriculture, passant d'une logique sectorielle à une logique plus territoriale (Deroo, 2013; Doddridge et Sénéchal, 2013b; Doyon *et al.*, 2016). Doddridge et Sénéchal précisent que cette nouvelle manière de planifier et d'appuyer le développement dans le secteur agricole québécois ne signifie pas l'abolition de la gestion sectorielle de la profession, mais l'introduction d'alternatives complémentaires à ce type de gestion afin d'avoir : « une meilleure prise en compte des enjeux particuliers à chacun des territoires » (2013b : 2).

Enfin, le PDZA implique un renouvellement dans le mode d'intervention, passant d'une logique de protection à une logique de développement. Alors que la LPTAA visait le maintien de la ressource foncière, le PDZA introduit le principe de mise en valeur du territoire dans une optique de dynamisation de l'activité agricole, et plus largement des régions. Comme indiqué précédemment, à travers leur PDZA, les MRC doivent favoriser le développement d'activités complémentaires à la pratique agricole ainsi que la multifonctionnalité. Pour les régions agricoles marginalisées marquées entre autres par une moins bonne qualité des sols, cet aspect de la valorisation de l'agriculture, qui peut se faire à travers la mise en place de modèles agricoles alternatifs, pourrait devenir une priorité d'action au sein de leur PDZA et alors de leur développement. C'est donc à travers ces trois changements majeurs qu'on assiste à une (re)territorialisation de l'agriculture (Doyon *et al.*, 2016).

Par ailleurs, en 2008, le MAPAQ annonce officiellement le financement d'un projet pilote auquel huit MRC participent. Deux ans plus tard, le MAPAQ adopte la mesure PDZA et réitère son financement afin d'aider la réalisation d'autres PDZA (Doyon *et al.*, 2016). À partir de ce moment, les MRC désirant réaliser un PDZA doivent soumettre une demande de candidature lors de l'appel de projets du MAPAQ afin de bénéficier d'un soutien financier d'un maximum de 50 000 \$ (MAPAQ, 2011). Comme relaté précédemment, le projet pilote s'est montré concluant, entre autres parce que l'élaboration des PDZA a permis : « [de] renforcer, voire de renouer le dialogue entre les acteurs du monde agricole et ceux du monde municipal » (Doyon *et al.*, 2016 : 4). Le *Bilan des projets pilotes* (MAPAQ, 2011), le mémoire de Deroo (2013) et une communication de Doddridge et Sénéchal (2013b) parviennent à cette même conclusion. En novembre 2013, 34 MRC obtiennent cet appui financier. Un an plus tard, elles sont 50 (Gagné, 2014) et en janvier 2016, on en compte 77 (Larivière, 2016).

2.4 Problématique

L'introduction du dispositif PDZA sur le territoire québécois nous amène à interroger les conséquences de cette mise en dialogue des acteurs agricoles et non agricoles quant au développement territorial. Plus précisément, notre question principale est : en quoi le troisième et quatrième volet des PDZA, soit la vision concertée et le plan d'action, liés à un contexte de concertation, contribuent-ils à la mise en place de nouvelles relations entre l'agriculture et les territoires ruraux? Nous posons l'hypothèse que les PDZA participent à la restructuration de l'agriculture à l'échelle des MRC grâce à des processus de (re)territorialisation qui favorisent de plus grandes sociabilité et solidarité.

Afin d'éprouver cette hypothèse principale, nous explorons deux questions secondaires. La première question secondaire est : de quelle façon l'élaboration des PDZA modifie-t-elle la représentation qu'ont les acteurs non agricoles de l'agriculture et de son rôle dans le développement des territoires ruraux? Nous posons l'hypothèse qu'à travers la mise en place de processus de concertation, favorable à une plus grande sociabilité entre les acteurs agricoles et non agricoles, la représentation qu'avaient les institutions et les organismes locaux/régionaux a été modifiée en ceci que l'agriculture s'apparente davantage à un mode de vie qui façonne un dynamisme au sein du milieu rural qu'à une simple activité de production.

En ce sens, Boudon et Bourricaud soutiennent qu'un acteur qui se trouve confronté : « à une situation nouvelle ou à un environnement nouveau [...] aura, en général, la capacité de modifier certains effets de la socialisation antérieure à laquelle il a été exposé » (2004 : 530). De plus, d'autres auteurs soutiennent qu'en France, à travers des mécanismes de dialogue à l'échelle territoriale, il est possible de dégager : « une évolution notable des pratiques et des représentations, tant des acteurs territoriaux, que des acteurs agricoles » (Barthe *et al.*, 2012 : 7), en ce qui concerne par exemple la conception du métier ou des rapports au territoire. Aussi, une modification des diverses

dimensions du cadre d'actions via : « l'apprentissage du partenariat avec les collectivités territoriales » (Praly, 2007 : 41) peut être observée.

Suite à cette interrogation quant aux possibles changements de représentation, une seconde question secondaire émerge : comment l'élaboration des PDZA suscite-t-elle une remise en question du modèle agricole industriel? Nous posons l'hypothèse qu'à travers un accroissement des solidarités, les acteurs agricoles et non agricoles participant aux PDZA prônent une agriculture de proximité ainsi qu'une diversification des stratégies agricoles, et ce, par le soutien à des modes alternatifs de production, de transformation et de distribution.

Dans le cadre de sa thèse de doctorat, Silvestro présente l'Union paysanne comme : « un lieu de rencontre, un espace d'expérimentation, un lieu de débat et de conflit, à l'intérieur duquel sont définis des enjeux, des savoirs communs et où se forgent de nouvelles solidarités » (2009 : 114). Faisant nôtre cette perspective, nous supposons que les PDZA permettent l'émergence d'une solidarité et, dès lors, une remise en question de l'agriculture industrielle. En outre, Parent déclare que, selon le concept de multifonctionnalité, : « l'agriculture n'est pas que production de denrées, mais que celle-ci ne peut pas être désolidarisée de la vie rurale dans son ensemble » (2010 : 130, 131).

2.5 Cadre conceptuel

Ce mémoire de recherche s'appuie sur divers concepts qui, une fois définis, permettent de mieux articuler notre réflexion. Tel que déjà arrêté, la (re)territorialisation est notre concept principal. Les concepts de sociabilité, de représentation et de mode de vie, reliés à notre première question et hypothèse secondaire, ainsi que les concepts de solidarité, d'agriculture industrielle et d'agriculture alternative, reliés à notre seconde question et hypothèse secondaire, sont retenus à titre de concepts secondaires. Afin de

faciliter la compréhension de la mise en contexte et la problématisation de la recherche, trois concepts ont déjà été définis soit l'agriculture industrielle, l'agriculture alternative (cf. 1.4), et la territorialisation-(dé)territorialisation-(re)territorialisation (cf. 2.1).

2.5.1 Sociabilité

Le premier concept de la première question secondaire de recherche est particulièrement utilisé par la sociologie, mais également en histoire depuis les années 1960, soit la « sociabilité » (Mischi, 2008). Dans le cadre de ce mémoire, la définition retenue de ce concept est empruntée aux sociologues Mendras (1983), Forsé (2005), Akoun (2015), Javeau (2015) et Valade (2015).

Les origines de ce concept se situent à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, alors que deux sociologues, Tarde et Simmel, le définissent comme étroitement lié aux notions de lien social et de communauté (Valade, 2015). Tarde utilise surtout le terme « socialité » et affirme que la conversation, qu'il définit : « comme l'exercice continu et universel de la sociabilité » (*Ibid.*, n.p.), constitue : « l'une des composantes essentielles de ce jeu social » (*Ibid.*, n.p.). Simmel oppose la discussion à la conversation, car, selon lui, la discussion a pour but la vérité alors que : « dans la conversation, le sujet n'est qu'un moyen : le but, c'est la sociabilité elle-même » (Mendras, 1983 : 138).

Pendant longtemps, des sociologues tels que Comte, Marx, Durkheim et Tonnies associèrent la sociabilité à des périodes historiques et donc à des sociétés globales. Cependant, cette approche a été mise de côté puisque les sociologues actuels sont conscients qu'il existe au sein des sociétés une multitude de groupes au sein desquels on peut observer différents types de sociabilité et que ces derniers peuvent perdurer dans le temps (Akoun, 2015). Ces types de sociabilité résultent des diverses caractéristiques structurales des groupes sociaux et certains auteurs portent une

attention particulière aux caractéristiques sociodémographiques (Forsé, 2005). Cependant, il ne faut pas négliger les caractéristiques géographiques de ces groupes, car l'effet de lieu peut également être un élément d'articulation de ces derniers. Au sein des villages et des quartiers, : « une sociabilité locale originale prend corps qui ne s'explique pas seulement par la composition sociodémographique de la population » (*Ibid.*, 647). Dans le cadre d'une recherche sur l'élaboration des PDZA au niveau des MRC, nous postulons que l'effet de lieu est important dans le développement d'une sociabilité.

De plus, le concept de sociabilité peut être utilisé selon trois sens distincts, dont les deux premiers sens sont (i) la capacité d'une personne à établir et à maintenir des relations sociales avec ses proches et (ii) la capacité d'une personne à vivre en groupe. Le troisième sens correspond à la définition de ce concept qui sera retenue dans le cadre de la recherche.

La sociabilité réfère au réseau qui lui sert de support. Elle se définit comme l'ensemble des relations personnelles d'un individu, compte tenu de leur forme. Cette forme est une structure que l'on cherche concrètement à dégager de l'analyse empirique des réseaux de sociabilité (*Ibid.*, 645).

En outre, la sociabilité est étroitement liée au lien social et il est possible de noter trois catégories de liens sociaux, dépendamment si ces derniers impliquent de la positivité, de la négativité ou de la neutralité. La positivité réfère à : « [des] liens sociaux [qui] désigneraient des relations humaines orientées vers l'émancipation, la liberté, l'égalité, la justice, la solidarité » (Javeau, 2015 : n.p.). Cette première catégorie de liens permettrait donc : « un devenir des rapports humains dans une logique de solidarité » (*Ibid.*, n.p.) et pourrait être la catégorie de liens sociaux présente dans les processus de concertation mobilisés au sein des PDZA.

Les liens sociaux négatifs renvoient plutôt à la présence de rapports de domination au sein des interactions entre les individus et les groupes. Cette catégorie de liens

préconise une vision dans laquelle dominant le conflit et l'importance de renforcer les liens entre les membres d'un même groupe. Finalement, les liens sociaux neutres renvoient à : « [des] pratiques permettant aux individus de s'exprimer et d'atteindre les buts qu'ils se sont fixés » (*Ibid.*, n.p.). Cette catégorie de liens : « confie aux individus le soin de décider de leur avenir, par le choix de stratégies appropriées, individuelles ou collectives » (*Ibid.*, n.p.). Cette catégorie de liens sociaux pourrait également être présente dans les processus de concertation étudiés dans cette recherche.

2.5.2 Représentation

Le deuxième concept de la première question secondaire de recherche est la « représentation ». Dans le cadre de ce mémoire, sa définition est empruntée aux géographes Debarbieux (2013), Di Méo (2008) et Bédard (2016).

Avant de définir le concept, il importe de préciser que le processus qui mène à la représentation : « s'efforce parfois de rester au plus près de la forme du référent [...]; parfois, au contraire, il laisse libre cours à l'expression subjective de celui qui représente » (Debarbieux, 2013 : 867). Cela mène à une définition générale du concept retenu, soit que dans les deux cas :

la représentation ne s'apparente à un double du réel. Elle est toujours une interprétation. [...] [Elle] suppose un temps différé, de courte (mémoire immédiate) ou longue durée (l'histoire, les mythes fondateurs), ce qui lui confère une plus grande capacité d'autonomie culturelle par rapport au réel auquel elle se réfère (*Ibid.*, 867).

La représentation se distingue donc de la perception qui correspond à un processus qui se produit en présence du phénomène (Di Méo, 2008; Debarbieux, 2013; Bédard, 2016).

De manière plus nuancée, il est possible de distinguer les représentations immatérielles (mentales) de celles stabilisées dans des artéfacts, ainsi que les représentations individuelles des représentations sociales, puis les représentations géographiques. Les représentations mentales renvoient à : « des actes de pensées » (Debarbieux, 2013 : 867) alors que les représentations stabilisées sont communicables, que ce soit par le langage, des icônes, un paysage, etc. Les représentations individuelles : « peuvent être interprétées comme étant le produit d'un itinéraire de vie » (*Ibid.*, 867) alors que les représentations sociales sont : « collectivement forgées et partagées [et] reflètent [un] système de valeurs communes aux membres d'un même groupe » (Di Méo, 2008 : 3). Finalement, les représentations géographiques concernent des objets précis ou des phénomènes, tels que : « les localisations, les différenciations et les limites ou continuums spatiaux, les distances et connexions, les interactions [...] localisées et les qualifications de chacun de ces types de phénomènes » (Debarbieux, 2013 : 867). Dans cette recherche, nous supposons que l'effet de lieu et de culture des acteurs interviewés (où ils ont grandi, où ils vivent, où ils travaillent, etc.) influencent leur représentation de l'agriculture et de son rôle dans le développement des territoires ruraux.

Lorsque nous croisons la définition générale de ce concept et ses diverses nuances avec les objectifs de la recherche, la définition retenue pour la représentation est :

une opération cognitive connotative grâce à laquelle [il est possible de] dégager et qualifier [...], en vertu d'une signification plus étoffée et plus fine, la charge de sens (nature et importance [...]) prêtée audit phénomène, c'est-à-dire pour le comprendre (Bédard, 2016 : n.p.)

2.5.3 Mode de vie

Le troisième concept de la première question secondaire de recherche est le « mode de vie ». Dans le cadre de ce mémoire, la définition de ce concept est empruntée aux auteurs Silvestro (2009) et Mauger (2007), deux sociologues, à l'Office québécois de la langue française (1993), ainsi qu'à Mathieu (1998, 2010) puis Bédard et Breux (2011), trois géographes.

Le mode de vie renvoie à des valeurs et à des représentations véhiculées par un groupe social qui s'incarnent au sein de certaines pratiques qui se traduisent dans l'habiter (Mauger, 2007; Mathieu, 2010). Mathieu le définit ainsi comme : « la force des représentations individuelles et collectives qui façonnent les comportements et éclairent les choix individuels des formes matérielles et sensibles de la "demeure terrestre" » (2010 : 2). Ce mode de vie s'exprime alors dans le territoire en le transformant, ce qui fait paysage et devient l'expression d'un milieu de vie. Ce milieu a des aspérités qui lui sont propres puisque, malgré le fait qu'il soit transformé par le mode de vie, il ne peut faire abstraction de certains éléments du territoire, tels que le climat, la topographie, les conditions édaphiques, etc. (Mathieu, 1998). Cependant, dans cette étude, nous nous intéressons à ce qui se trouve en amont du milieu de vie, soit le mode de vie d'un groupe social qui partage : « un certain nombre de valeurs [...] [et qui] participe à la réalisation d'un certain vivre-ensemble » (Bédard et Breux, 2011 : 145).

La définition opératoire retenue pour ce concept est qu'il réfère à : « [une] manière d'être et [à des] façons de vivre des personnes prises individuellement ou en groupe » (Office québécois de la langue française, 1993 : n.p.).

De manière plus nuancée, le mode de vie peut renvoyer à une structure sociale ou culturelle. Il peut être question d'un mode de vie social agraire ou d'un mode de vie agraire typique au territoire concerné, et ce, dû à un effet de lieu, ce qui renvoie alors

à la culture (Bédard et Breux, 2011; Bédard, 2015). Dans le cadre de cette recherche, il est possible de constater un mode de vie social agraire, idéal, qui est imposé à l'échelle québécoise, mais qui ne correspond pas au réel mode de vie agraire qu'on retrouve à l'échelle locale. Cette situation renverrait davantage à un mode de vie culturel, car : « la maison, la présence de la nature [et] une convivialité teintée de localisme constituent à la fois des spécificités et des valeurs » (Mathieu, 1998 : 14).

2.5.3 Solidarité

Le premier concept de la seconde question secondaire de recherche est la « solidarité » et il est très utilisé en sociologie. D'ailleurs, la définition de ce concept pour cette étude est empruntée aux sociologues Borlandi (2005), Besnard et Boudon (2015) et Marcel (2015).

Durant la première moitié du XIX^e siècle, le terme solidarité est désigné comme un fait ou une aspiration (Borlandi, 2005). Dans le premier cas, le terme réfère à : « une dépendance réciproque qui s'établit d'une manière inévitable entre les parties d'un tout » (*Ibid.*, 656), alors que, dans le second cas, il réfère à : « un ordre social fondé sur l'entraide et la fraternité » (*Ibid.*, 657). Dans le cadre de cette recherche, la solidarité sera davantage entendue comme une aspiration. Dans *De la division du travail social* (1893), Durkheim expose, entre autres choses, sa théorie concernant l'évolution de la solidarité au sein des sociétés. Il avance notamment qu'à travers l'histoire, il y a passage d'une solidarité mécanique à une solidarité organique (Borlandi, 2005; Besnard et Boudon, 2015; Marcel, 2015). Le premier type de solidarité réfère aux communautés traditionnelles où se forge une solidarité conditionnée par les ressemblances entre les individus. Le second type de solidarité réfère aux sociétés modernes et émane de la différenciation des individus puisque, dans cette conception, : « les individus sont liés les uns aux autres parce qu'ils exercent des rôles et fonctions complémentaires à l'intérieur d'un système social » (Besnard et Boudon, 2015 : n.p.).

L'évolution d'une solidarité mécanique vers une solidarité organique provient d'une disparition des sociétés traditionnelles due à une extension et à une densification des sociétés (incluant les communications et les échanges), ce qui engendre une multiplication des rapports sociaux et dès lors une perméabilisation des groupes entre eux (Besnard et Boudon, 2015; Marcel, 2015). Ce type de différenciation entre la solidarité dite organique et la solidarité dite mécanique a également été relevé par divers autres auteurs, tel Tönnies (Borlandi, 2005). Dans le cadre d'une recherche sur le PDZA, outil qui implique une diversité d'acteurs au sein de processus de concertation, nous supposons qu'une solidarité davantage organique est présente. Finalement, dans le cadre de ce travail, la définition retenue pour le concept de solidarité sera celle que Durkheim expose dans sa thèse en 1893, soit une solidarité sociale qui : « renvoie au lien moral qui unit les individus d'un même groupe, et qui forme le ciment de la cohésion sociale : pour qu'une société existe, il faut que ses membres éprouvent de la solidarité les uns envers les autres » (Marcel, 2015 : n.p.).

2.6 Conclusion

En conclusion, ce chapitre a permis de cerner la problématique de recherche, soit la dévitalisation des milieux ruraux liée en partie à l'émergence d'un modèle agricole industriel qui montre certaines limites. Cette constatation de la situation préoccupante du monde rural est ressortie à travers diverses interventions publiques et elle a mené, entre autres, à l'adoption de la mesure PDZA, un outil pouvant contribuer à la revitalisation de l'agriculture dans une perspective de projet de territoire. Celui-ci engendre des modifications quant à la gestion de l'agriculture québécoise et entraîne des questionnements quant aux conséquences de cette mise en dialogue des acteurs agricoles et non agricoles en lien avec le développement territorial. Finalement, les concepts secondaires de la recherche ont été définis ou rappelés afin de comprendre l'articulation de notre réflexion.

CHAPITRE III

MÉTHODOLOGIE, TERRITOIRES À L'ÉTUDE ET CADRE DE RECHERCHE

Ce chapitre a pour principal objectif d'expliquer l'ensemble de notre démarche méthodologique ainsi que d'exposer le cadre spatio-temporel de notre étude. En premier lieu, le type de recherche ainsi que l'approche préconisée sont décrits afin de saisir la portée de l'étude et la nature de notre réflexion. Par la suite, les deux terrains d'étude sont présentés, soit la MRC d'Antoine-Labelle et la MRC des Sources, ainsi que les raisons expliquant le choix de ces territoires. Le cadre temporel de la recherche est également précisé ainsi que les instruments de la collecte de données, le mode d'échantillonnage des répondants, la population à l'étude et les techniques de traitement et d'analyse. Finalement, les variables et indicateurs de notre cadre opératoire sont abordées à partir de nos questions et hypothèses de recherche.

3.1 Types de recherche, d'approche et de stratégie de vérification préconisés

La démarche méthodologique retenue pour aborder un phénomène social est étroitement liée à la question de recherche posée. Dans le cadre de ce mémoire, nous interrogeons la nature du lien qui unit l'élaboration d'un PDZA, les représentations des non-agriculteurs, la remise en question du modèle agricole dominant et le développement d'agricultures alternatives. Cette question induit une recherche de type fondamental puisqu'elle : « vise la compréhension profonde d'un phénomène sans que cela ait des applications immédiates » (Bédard, 2015 : 59). En effet, elle vise un avancement des connaissances du processus de (re)territorialisation de l'agriculture québécoise ainsi que ses impacts sur le développement des territoires ruraux. De plus, la recherche est essentiellement empirique ainsi que de vérification, car elle est fondée :

« sur l'observation de la réalité » (*Ibid.*, 60) et qu'elle a pour but de confirmer ou d'infirmer les relations anticipées au sein des hypothèses décrites dans la problématique (cf. 2.4). La recherche est également déductive puisqu'elle part d'hypothèses qui ont été formulées à partir de principes généraux, tels que la (re)territorialisation favoriserait la mise en place d'un contexte de sociabilité et de solidarité (Rieutort, 2009). Ce type de recherche part de théories pour ensuite aller les confronter à la réalité terrain. Étant donné ces choix méthodologiques, cette étude a somme toute pour but d'aller au-delà de la description simple afin de déboucher sur l'explication (Bédard, 2015).

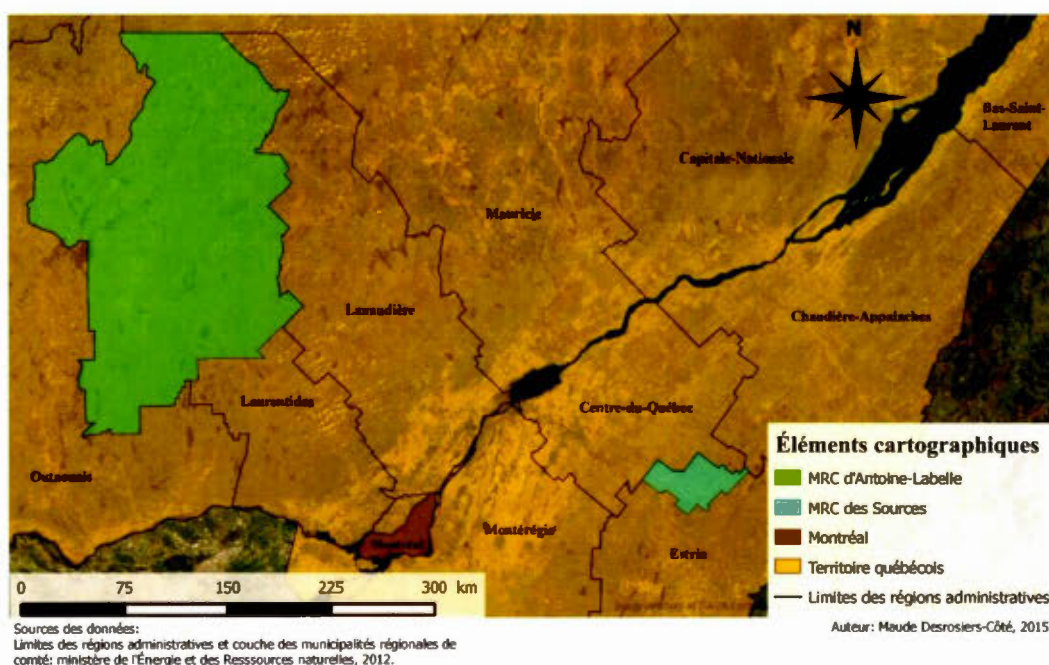
Par ailleurs, le type d'approche mobilisé pour ce mémoire est quantitatif ou structuré, généralement associé à une démarche déductive, où les cadres conceptuel et opératoire sont soigneusement établis et décrits. De manière plus détaillée, il y a différents types de recherche qui utilisent une approche quantitative et dans le cadre de ce mémoire, il est question d'une recherche de type corrélationnel prédictif. « Elle s'emploie à vérifier à l'aide d'hypothèses des relations précises entre concepts/processus ou variables sélectionnées, puis à expliquer la nature de ces liens (force, degré, type) » (Bédard, 2015 : 67). Par exemple, comme il est possible de le voir dans notre problématique, puisque le PDZA représente un processus de (re)territorialisation, nous supposons que son élaboration permet la mise en place d'une sociabilité qui occasionne un changement de représentation des non-agriculteurs quant à l'agriculture de leur territoire.

Afin de vérifier les hypothèses de recherche, la structure de la preuve procède par une analyse comparative quasi synchronique entre deux terrains, soit la MRC des Sources et la MRC d'Antoine-Labelle. Cela permet de noter les ressemblances et les différences entre les deux terrains d'étude en ce qui concerne les impacts du PDZA sur les représentations des acteurs non agricoles et sur la remise en question du modèle agricole industriel.

3.2 Présentation des deux territoires à l'étude

Le cadre spatial de la recherche se situe à l'échelle de deux MRC du Québec, soit la MRC d'Antoine-Labelle et la MRC des Sources. La première se situe dans la région administrative des Laurentides tandis que la seconde fait partie de la région administrative de l'Estrie (cf. figure 3.1).

Figure 3.1 Localisation des deux zones d'étude



3.2.1 Justification du choix des terrains d'étude

Une recherche antérieure menée par ma directrice, Mélanie Doyon, et sur laquelle j'ai travaillé en tant qu'auxiliaire de recherche, a été réalisée en 2013 et 2014. Cette dernière portait sur l'élaboration et la mise en œuvre des PDZA au Québec et avait pour objectif de comprendre le rôle des acteurs dans ce processus, les motivations qui sous-tendent la mise en œuvre des PDZA par les MRC, les attentes et les craintes qu'ont les

acteurs impliqués dans le processus, etc. La réalisation de plus d'une soixantaine d'entretiens avec des responsables de l'aménagement et des producteurs agricoles a notamment permis de dégager les multiples méthodes utilisées par les MRC dans l'élaboration de leur PDZA. Cette situation est due au fait que le Ministère laisse une marge de manœuvre au niveau des conditions d'élaboration de ce nouvel outil (MAPAQ, 2012). En effet, cette étude a permis de constater : « une importante diversité en ce qui a trait aux façons de se saisir du PDZA, et ce, aussi bien au chapitre des attentes que de celui des modalités de mise en œuvre » (Doyon *et al.*, 2017 : 53). De plus, le guide d'élaboration d'un PDZA fait mention que : « le choix des personnes auxquelles vous faites appel et celui des méthodes de consultation sont tributaires des objectifs que vous poursuivez » (MAPAQ, 2012 : 12). Le MAPAQ offre ainsi une souplesse aux MRC permettant une adaptation de la démarche à chacun des territoires.

La recherche de Doyon *et al.* (2017) a aussi permis de constater que certaines MRC se distinguaient quant à la participation de divers acteurs dans ce processus, dont tout spécialement la MRC d'Antoine-Labelle et la MRC des Sources. Les personnes responsables de l'élaboration du PDZA sur ces territoires ont inclus une grande variété d'acteurs tout au long de leur démarche et elles ont organisé une multitude de processus participatifs. La possibilité que cette manière d'élaborer un PDZA puisse avoir des impacts sur la restructuration des relations entre l'agriculture et les territoires ruraux est précisément au centre de ce mémoire. Donc, afin d'éprouver nos hypothèses de recherche, il est apparu primordial que les MRC sélectionnées remplissent un critère de participation élargie, ce qui en fait l'une des principales raisons de leur sélection. Selon nous, ce critère influe, d'une part, sur la possibilité qu'il y ait un changement de représentation des non-agriculteurs ayant participé à la démarche d'élaboration du PDZA. D'autre part, il nous apparaît possible que ce contexte permette une plus franche remise en question du modèle agricole industriel et un soutien plus sensible à des types d'agriculture alternative. Soit autant d'éléments, rappelons-le, que ce mémoire cherche à vérifier.

3.2.2 MRC d'Antoine-Labelle

La MRC d'Antoine-Labelle a une superficie totale 14 840 kilomètres carrés (1 484 014 hectares), représentant 72 % de l'étendue totale de la région administrative des Laurentides (MRC d'Antoine-Labelle, 2015a). La zone agricole permanente de la MRC s'étend sur 14 des 17 municipalités et représente 60 984 hectares, soit 4 % de son territoire. Une importante superficie de cette zone est caractérisée par la présence de boisés et de plantations, soit près de 59 %. La portion cultivée équivaut quant à elle à 29 % de la zone agricole, soit un peu moins de 18 000 hectares en 2007 (cf. figure 3.2) (MRC d'Antoine-Labelle, 2015b). De plus, près de 50 % de la zone agricole est caractérisée par un relief vallonné, marquée par : « une séquence très régulière de pentes modérées (plus de 5 %) » (MRC d'Antoine-Labelle, 2015a : 21). En général, :

les contraintes naturelles typiques de la zone agricole de la MRC d'Antoine-Labelle (boisés, relief, terrain rocheux, cours d'eau, etc.) « morcellent » en quelque sorte les terrains cultivés, c'est-à-dire que les champs sont généralement de petite dimension et présentent souvent des contours irréguliers (*Ibid.*, 21).

De plus, le potentiel agricole des sols de cette MRC n'est pas des plus favorables. Une partie importante des sols cultivés se caractérise en effet par une faible fertilité causée par une trop forte acidité ou une faible teneur en éléments nutritifs (MRC d'Antoine-Labelle, 2015b). Le coût des intrants qui pourraient permettre d'améliorer la situation est élevé compte tenu de l'éloignement géographique des fournisseurs. Ces éléments se répercutent sur le classement des terres puisque moins de 50 % de la superficie de la zone agricole est considérée comme cultivable, se situant entre les classes 2 à 4⁷. Dans cette perspective, l'agriculture développée sur le territoire est souvent de type « extensif » (*Ibid.*).

⁷ Le potentiel agricole des terres est divisé en 7 classes. Celles-ci indiquent dans quelle mesure le sol impose des limitations pédologiques pour la culture de grandes productions végétales et en matière d'utilisation de la machinerie agricole.

D'autre part, la MRC d'Antoine-Labelle est composée de 17 municipalités, dont la plus peuplée est Mont-Laurier. Selon le MAMOT, en 2014, cette municipalité regroupe près de 40 % de la population du territoire qui totalise 35 658 habitants (MRC d'Antoine-Labelle, 2015a). La densité du territoire est de 2,4 habitants au kilomètre carré, soit la plus faible densité de la région administrative des Laurentides dont la moyenne est 29,3 habitants au kilomètre carré (CLD d'Antoine-Labelle, 2011).

Par ailleurs, l'indice de vitalité économique⁸ de la MRC d'Antoine-Labelle est le plus faible de la région administrative des Laurentides, soit -10,23 (ISQ, 2016d). La moyenne de la région est 4,73⁹. Cela classe le territoire au 93^e rang des 104 MRC au Québec ainsi qu'au cinquième et dernier quintile associé aux MRC ayant la plus faible vitalité économique (ISQ, 2016b). L'ISQ rapporte un taux négatif d'accroissement annuel moyen de la population sur cinq ans ainsi que les plus faibles taux de travailleurs et revenu total médian des particuliers de la région administrative (*Ibid.*). La population de cette MRC : « croît à un rythme plutôt lent et cette tendance devrait se perpétuer au cours des prochaines années » (MRC d'Antoine-Labelle, 2015a : 10). En effet, selon ISQ, la population de la MRC augmentera de 4,6 % entre 2011 et 2036 (ISQ, 2014c). Ces indicateurs sont autant de signes de dévitalisation pour cette communauté des Hautes-Laurentides.

⁸ On rappelle que l'indice de vitalité économique du MAMOT a remplacé l'indice de développement socioéconomique. Cet indice prend en considération trois indicateurs : le taux de travailleurs des 25 à 64 ans, le revenu total médian des 18 ans et plus et le taux d'accroissement annuel moyen de la population sur 5 ans. L'ISQ a compilé des données de 2002 à 2014 (ISQ, 2016a).

⁹ L'ISQ produit un indice de vitalité économique pour deux échelles, la municipalité et la MRC. Elle ne produit aucune moyenne à l'échelle de la région administrative. Ici, l'indice pour la région des Laurentides a été calculé manuellement dans l'objectif d'avoir un comparatif avec notre terrain d'étude. La même opération a été effectuée pour la MRC des Sources, en Estrie (cf. 3.2.3).

En ce qui a trait au taux d'occupation de la zone agricole du territoire par une entreprise agricole, celui-ci est de 55 %. En effet, en 2012, sur un total de 60 984 hectares, 33 476 hectares sont occupés par une entreprise agricole (CPTAQ, 2012). Ayant diminué de 10 % entre 1997 et 2012, le taux d'occupation de la zone agricole de la MRC est légèrement inférieur à celui de la région administrative des Laurentides qui est de 59 %, mais il s'apparente à la moyenne québécoise (54 %) (MRC d'Antoine-Labelle, 2015b). En outre, 224 entreprises agricoles sont enregistrées sur le territoire de la MRC en 2010, soit une diminution de 4,3 % par rapport à 2004 (et une diminution de 10 % par rapport à 1997) (*Ibid.*). La diminution du nombre de fermes a permis à certains agriculteurs d'acquérir de nouvelles superficies. De surcroît, 38 % des entreprises agricoles enregistrées utilisent moins de 50 hectares pour leur culture sur leur exploitation et 47 % utilisent des superficies entre 51 et 200 hectares. La MRC est donc caractérisée par une pluralité de modèles d'entreprises due à sa : « grande diversité de superficies cultivées » (MRC d'Antoine-Labelle, 2015a : 32). Enfin, précisons que la majorité de ces entreprises se situent dans les municipalités de Mont-Laurier, Ferme-Neuve et Kiamika, soit dans la partie ouest de la MRC, le long de la rivière la Lièvre (cf. figure 3.2).

3.2.3 MRC des Sources

La superficie totale de la MRC est de 786 kilomètres carrés (78 567 hectares), soit moins de 10 % de l'étendue totale de la région administrative de l'Estrie (ISQ, 2014b). La zone boisée couvre environ de 66 % du territoire (51 846 hectares). Aussi, la zone agricole permanente de la MRC s'étend sur 63 630 hectares, soit 81 % de son territoire, et se répartit sur l'ensemble de ses municipalités (cf. figure 3.3) (MRC des Sources, 2014). En général, le territoire de la MRC est caractérisé par : « [des] ondulations de collines, de vastes perspectives de plateaux et de chaînes de montagnes aux profils arrondis » (*Ibid.*, 27). D'autre part, selon la classification des terres, aucun sol de

classe 1 et 2 n'est répertorié sur le territoire de la MRC, témoignant ainsi d'un manque de sols de première qualité pour l'agriculture (*Ibid.*). En effet, 45,5 % de la superficie de la MRC correspond à la classe 7. Les sols de catégorie 3, 4 et 5 occupent respectivement 9,5 %, 27,5 % et 17,25 % de la superficie du territoire. Cette situation influence l'agriculture et les friches ont été identifiées dans le PDZA de la MRC comme étant un enjeu préoccupant (*Ibid.*).

Par ailleurs, la MRC des Sources est composée de sept municipalités, dont la plus peuplée est Asbestos. Selon le recensement de la population effectué en 2011 par Statistique Canada, cette municipalité regroupe 48 % de la population régionale qui compte 14 756 habitants (MRC des Sources, 2014). Aussi, la densité de la population est de 18,8 habitants au kilomètre carré, se classant au 4^e rang de sa région administrative. Une moyenne de 31,8 habitants au kilomètre carré est associée à la région de l'Estrie (*Ibid.*).

En outre, la MRC des Sources possède l'indice de vitalité économique le plus faible de la région administrative de l'Estrie, soit -8,19 (ISQ, 2016d), attendu que la moyenne régionale est -1,07. Cet indice positionne le territoire au 87^e rang sur 104 MRC au Québec ainsi qu'au cinquième quintile qui englobe les MRC dont la vitalité économique est la plus faible de la province (ISQ, 2016c). En effet, au chapitre du marché du travail, la MRC enregistre un taux de travailleurs de moins de 70 %, et ce, depuis 2002. Le niveau de vie est également bas, et ce, malgré une augmentation croissante du revenu total médian des particuliers depuis 2002. Il demeure de manière générale le plus faible de la région administrative. De plus, le taux d'accroissement annuel moyen de la population est négatif, la population étant en décroissance, à l'exception de la période de 2006 à 2011, où une légère augmentation est constatée (*Ibid.*). Ces trois facteurs montrent un certain niveau de dévitalisation du milieu. La MRC précise que la dynamique démographique de la région demeure tout de même

rapport à 2001. La majorité de ces entreprises se situent dans les municipalités de Wotton (74) et Danville (65) (cf. figure 3.3). Enfin, alors qu'une diminution du nombre d'exploitations est constatée, la taille moyenne des fermes ne cesse de croître sur le territoire (*Ibid.*).

Le tableau 3.1 récapitule les principales données concernant le territoire et la zone agricole des deux terrains d'étude et de leur agriculture. Bien que la superficie totale des MRC soit très différente, la superficie de la zone agricole ainsi que la surface occupée par les entreprises sont, elles, très semblables (cf. tableau 3.1).

Tableau 3.1 Comparaison entre les deux terrains d'étude

MRC	Superficie totale de la MRC (ha)	Superficie de la zone agricole (ha)	% du territoire des MRC en zone agricole	Superficie occupée par les entreprises agricoles (ha)	% de la zone agricole occupée par les entreprises agricoles	Nombre d'entreprises agricoles enregistrées en 2010
Antoine-Labelle	1 479 300	60 984	4	33 476	55	224
Des Sources	78 567	63 630	81	30 956	49	245

Source: MRC d'Antoine-Labelle, 2015; MRC des Sources, 2014.

3.3 Période d'étude

Puisque l'étude porte sur deux MRC qui ont adopté un PDZA, l'unité de temps retenu correspond à la durée de l'élaboration du plan pour ces deux terrains d'étude. En ce qui concerne la MRC d'Antoine-Labelle, cette période s'échelonne de l'automne 2013 à la fin avril 2015, moment du lancement public du PDZA. Pour la MRC des Sources, la période débute en décembre 2012, moment de la signature de l'entente avec le MAPAQ, et se termine en septembre 2014, avec le lancement public du PDZA.

Bien qu'il ait été précisé dans la problématique que les troisième (la vision concertée) et quatrième (le plan d'action) volets du PDZA allaient retenir l'essentiel de notre attention, la période d'étude considérée est plus importante et s'étend à l'ensemble de la démarche. Il en est ainsi puisque nous soutenons que la sociabilité et la solidarité se forment tout au long du processus ici engagé, ce dernier étant évolutif. Il s'agit certes de quatre étapes distinctes (portrait, diagnostic, vision concertée, plan d'action), mais indissociables.

3.4 Méthodes de cueillette des données

La réalisation de notre recherche nécessite une combinaison de deux instruments de collecte d'information. Dans un premier temps, une observation documentaire a été effectuée. Dans un deuxième temps, des entretiens semi-dirigés ont été menés auprès d'acteurs du territoire.

3.4.1 Observation documentaire

Tout d'abord, différents types de sources « non écrites » et « écrites » ont été utilisés afin de réaliser la recension documentaire la plus exhaustive possible. Les documents cartographiques composent l'essentiel des sources « non écrites ». L'utilisation de

données géographiques provenant du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles a permis la production d'une carte pour la localisation des deux territoires à l'étude. En outre, la CPTAQ ainsi que le PDZA de la MRC d'Antoine-Labelle et de la MRC des Sources ont fourni des cartes permettant de montrer par exemple l'occupation du territoire des deux MRC ainsi que la caractérisation de la zone agricole.

En ce qui a trait aux sources « écrites », ces dernières se répartissent en plusieurs catégories. En premier lieu, il y a les documents officiels tels que le PDZA des deux MRC à l'étude ainsi que divers rapports de l'UPA, du MAPAQ et de la CPTAQ. Ces derniers ont fourni des données quantitatives et qualitatives sur les activités agricoles, les enjeux qui leurs sont associés, les superficies occupées, etc. Ensuite, des monographies et des articles scientifiques ont été utilisés afin de choisir et de définir les concepts mobilisés dans la recherche. Elles ont permis entre autres d'avoir une meilleure compréhension du processus de (re)territorialisation de l'agriculture en général. Enfin, des données statistiques fournies par Statistique Canada, l'ISQ, le MAPAQ, la CPTAQ et les deux PDZA ont été utiles afin d'établir un portrait général de l'agriculture au Québec, des territoires à l'étude ainsi que pour documenter la situation de dévitalisation de ces milieux.

3.4.2 Entretien semi-dirigé

La réalisation de notre recherche a nécessité des données directes sur l'appréciation de la démarche d'élaboration du PDZA, sur les impacts de celle-ci au chapitre des représentations des non-agriculteurs ayant participé à la démarche ainsi que sur une possible remise en question du modèle agricole dominant par l'ensemble des participants. En ce sens, l'entretien a été retenu comme second mode de collecte de données puisqu'il permet d'obtenir des informations qu'on ne peut trouver dans la recension documentaire. En outre, les entretiens sont essentiels si l'on souhaite comparer des données empiriques avec la littérature. Ils permettent de confirmer,

d'infirmer ou de nuancer les hypothèses guidant la recherche (Bédard, 2015). Par exemple, les propos des répondants peuvent à la fois confirmer qu'il y a une remise en question du modèle agricole dominant, mais pas dans son entièreté, ce qui vient nuancer notre réflexion. Plus précisément, ce sont des entretiens semi-dirigés qui ont été réalisés, c'est-à-dire des entretiens menés avec un questionnaire permettant au répondant : « de structurer lui-même sa pensée autour de l'objet envisagé » (*Ibid.*, 109), soit les thèmes et concepts de la recherche.

3.4.2.1. Mode d'échantillonnage des répondants

La réalisation d'entretiens semi-dirigés nécessite de déterminer le mode d'échantillonnage préconisé. Dans ce mémoire, la méthode non probabiliste a été utilisée, consistant à ne pas appliquer la loi du hasard. En effet, elle nécessite une intervention dans le choix des répondants et elle permet des généralisations purement hypothétiques (Bédard, 2015). Les données recherchées étant qualitatives, cette méthode est la plus appropriée, permettant de dégager des tendances plutôt que des mesures exactes, ici impossibles. Plus précisément, la technique d'échantillonnage non probabiliste en boule de neige a été choisie. Nous disposions préalablement de listes exhaustives des participants aux processus provenant des PDZA. Avec deux responsables du PDZA de chacune des MRC ciblées, un tri a été effectué parmi l'ensemble des participants afin d'assurer la meilleure représentativité des différents types d'acteurs impliqués.

3.4.2.2 Population à l'étude

Nos échantillons sur les deux terrains d'étude, soit la MRC d'Antoine-Labelle et de la MRC des Sources, sont composés à parts égales de deux groupes d'individus : des non-agriculteurs et des agriculteurs ayant participé à la démarche d'élaboration du PDZA. Au total, une vingtaine d'entretiens par terrain d'étude a été réalisée. Ce nombre permettait d'aller chercher une représentativité chez chacun des deux types d'acteurs tout en permettant d'arriver à une saturation de l'information.

Parmi les non-agriculteurs, il y a eu au moins un entretien par type d'acteur non agricole impliqué dans les démarches PDZA, ceux-ci variant d'un territoire à l'autre. Ces derniers réfèrent à des représentants institutionnels et associatifs, par exemple le conseil des maires (élu), les ministères (MAPAQ, MAMOT) et les clubs-conseils en agroenvironnement. Cette sélection avait pour but de nous permettre d'évaluer si l'élaboration d'un PDZA se répercute de la même façon sur tous les non-agriculteurs. De plus, une différenciation entre leur vision et celle des agriculteurs pourrait être faite. Considérant que les types d'acteurs mobilisés varient en nombre et en nature dans les deux MRC, il y a respectivement 10 non-agriculteurs dans la MRC d'Antoine-Labelle et 11 non-agriculteurs dans la MRC des Sources qui ont été interviewés.

En ce qui a trait au second groupe, soit les agriculteurs, nous avons cherché à interviewer des personnes provenant de diverses municipalités et représentant différentes spécialisations (par exemple, production laitière, ovine, biologique). Cette sélection avait pour but une plus grande représentativité de ce groupe et ainsi avoir une meilleure vision d'ensemble des impacts du PDZA sur les agriculteurs. En outre, un élu ainsi qu'un représentant de l'UPA locale ont été rencontrés, car ils pouvaient éventuellement nous donner une vision plus globale de l'état de l'agriculture du territoire, des enjeux qui y sont associés ainsi que des opinions des agriculteurs qui leur ont été rapportées. En somme, il y a 10 agriculteurs qui ont été interviewés dans les deux MRC à l'étude.

3.4.2.3. Schéma d'entretien

Un total de 41 entretiens semi-dirigés a été effectué. Étant donné que nous avons deux groupes de répondants, deux schémas d'entretien ont été réalisés (cf. annexe B et C). En outre, ceux-ci diffèrent pour la MRC d'Antoine-Labelle et la MRC des Sources en ce qui concerne une question portant sur l'agriculture alternative qui a été adaptée à chacun des territoires. Il demeure que les grilles d'entretien pour les deux types d'acteurs abordent de manière générale les mêmes thèmes (cf. tableau 3.2) répartis dans 25 à 35 questions. Si quelques questions sont fermées, la majorité est ouverte afin de laisser aux répondants la possibilité de s'exprimer librement. Les entretiens réalisés ont duré en moyenne 59 minutes, la plus longue étant de 130 minutes et la plus courte de 34 minutes. Les agriculteurs ont été rencontrés à leur domicile tandis que les non-agriculteurs ont été rencontrés sur leur lieu de travail, à l'exception d'un répondant de la MRC des Sources à qui nous avons parlé par téléphone. Les entretiens pour le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle se sont déroulés du 12 au 26 octobre 2015 et ceux pour le territoire de la MRC des Sources ont été faits du 23 novembre au 15 décembre 2015.

Tableau 3.2 Structure générale des entretiens selon le groupe de répondants

Non-agriculteurs	Agriculteurs
Profil du répondant	Profil du répondant
Dynamisme et dynamique agricole	Dynamisme et dynamique agricole
Représentation de non-agriculteur concernant l'agriculture et les agriculteurs	Représentation des agriculteurs concernant la communauté agricole et les non-agriculteurs
Remise en question du modèle agricole dominant	Profil de l'entreprise
Agriculture alternative	Remise en question du modèle agricole dominant
Processus participatifs	Agriculture alternative
Appréciation générale du PDZA	Processus participatifs
	Appréciation générale du PDZA

3.5 Traitements et analyse des données

Afin de traiter les informations recueillies, une retranscription complète des entretiens (verbatim) a été effectuée. Par la suite, ceux-ci ont été transférés dans le logiciel d'analyse de données qualitatives N-Vivo, afin d'y être codifiés par thèmes. Une description simple a été réalisée afin de présenter les faits relevés lors de l'analyse documentaire et des entretiens en suivant un : « schéma d'analyse *a priori* [permettant], de classer [les données] » (Bédard, 2015 : 111). On peut également qualifier ce traitement de mixte, ou multifactoriel, car l'information a été codée et traduite informatiquement (*Ibid.*).

L'analyse quant à elle suit la schématisation de notre problématique présentée à l'annexe A. Les données ont ainsi été soumises à des techniques d'analyse qualitative, car : « elles permettent plus spécifiquement de rechercher, d'explicitier et d'analyser des phénomènes, visibles ou cachés, qui ne sont pas par essence mesurables » (*Ibid.*, 106), telles que les représentations. Dans le cadre de cette recherche, une analyse comparative et une construction d'explications sont réalisées. Ainsi, une comparaison des résultats des entretiens réalisés auprès des acteurs territoriaux de la MRC d'Antoine-Labelle et de la MRC des Sources est effectuée. De plus, la construction d'explications nous permet : « une explication logique qui relie des variables et tente de valider ou d'invalidier l'explication proposée en la comparant à la situation empirique » (*Ibid.*, 102). Compte tenu des choix méthodologiques précédemment énoncés, ce mode d'analyse est celui qui convient le mieux à une recherche concernant les impacts de l'élaboration des PDZA sur la mise en place de nouvelles relations entre l'agriculture et les territoires ruraux.

3.6 Cadre opératoire

Afin d'opérationnaliser la recherche et de vérifier les hypothèses qui lui sont associées, une schématisation de la problématique, plus précisément du cadre conceptuel, est faite. Il convient maintenant de présenter de manière globale les éléments qui nous permettent d'analyser nos concepts (cf. annexe A), et sur lesquels se basent nos questionnaires. Pour ce faire, rappelons que l'objectif principal de la recherche est d'établir si l'élaboration d'un PDZA, associée au phénomène de (re)territorialisation de l'agriculture, influence d'une quelconque manière les relations entre l'agriculture et le milieu rural. Premièrement, nous supposons que la démarche du PDZA favorise l'émergence d'une sociabilité entre les acteurs agricoles et les acteurs non agricoles ayant participé à la démarche du PDZA. Cette socialisation pourrait entraîner un changement de représentation de l'agriculture chez les non-agriculteurs, ces derniers la considérant alors plus comme un mode de vie. Deuxièmement, nous supposons que les processus participatifs associés à la démarche du PDZA favorisent le développement de solidarités entre les divers acteurs. Ainsi, une remise en question du modèle agricole industriel et un renforcement du soutien aux agricultures alternatives pourraient avoir lieu.

3.6.1 Sociabilité

Afin de mieux comprendre les impacts de l'élaboration d'un PDZA sur les relations territoriales avec l'agriculture, nous cherchons à établir s'il y a eu développement d'une sociabilité entre les acteurs ayant participé à la démarche. Afin de rendre compte de la sociabilité, nous désirons mieux comprendre sa structure au chapitre de l'accès des participants aux processus participatifs, la nature des liens entre ces acteurs et les types d'activités organisées. D'une part, l'accès aux comités et aux diverses activités de concertation influence la sociabilité et cela va se préciser grâce à l'identification des types de personnes, leur nombre et les raisons de leur accès à ces processus de

concertation. En ce qui concerne la nature des liens, nous cherchons, d'une part, à les identifier afin de les distinguer. D'autre part, il est question de comprendre la nature de ces liens (politique, institutionnelle ou associative). À terme, nous cherchons à faire ressortir des dynamiques, soit les modalités de ces liens, à savoir comment ils s'expriment et s'ils représentent une (re)mise en dialogue entre les acteurs non agricoles et agricoles. Finalement, au chapitre des activités organisées dans le cadre de l'élaboration du PDZA, nous cherchons à préciser le type d'activités, le nombre de participants présents par type d'acteur et la récurrence des activités de participation, qui influence la mise en place d'une sociabilité dans le processus de (re)territorialisation de l'agriculture.

3.6.2 Représentation

Nous postulons, rappelons-le, que le développement d'une sociabilité, qui pourrait être observable par une (re)mise en dialogue entre le milieu non agricole et le milieu agricole, peut influencer les représentations des non-agriculteurs. Deux sujets nous permettent d'analyser les représentations des non-agriculteurs, soit la situation agricole actuelle et la principale fonction prêtée à l'agriculture. Ces thèmes ont été choisis car ils devraient faciliter notre compréhension des représentations qu'ont les répondants de l'agriculture et de son rôle dans le développement des territoires ruraux, et ce, en dégageant et qualifiant la charge de sens prêtée à ce phénomène.

En ce qui a trait à la situation agricole actuelle, quatre éléments sont mobilisés. Nous demandons à l'ensemble des répondants de qualifier le dynamisme de la zone agricole, son évolution depuis les dernières années, de déterminer s'ils souhaitent certaines améliorations au sein de la zone agricole et si, selon eux, il y a des menaces sur cette zone agricole et sur l'agriculture. Quant à la fonction principale prêtée à l'agriculture, elle est abordée uniquement avec les non-agriculteurs. Ces derniers doivent préciser s'ils priorisent la fonction productive de denrées agricoles, dynamisante du milieu rural

(ou source de dynamisme), touristique, esthétique ou éducative. Suite à ces questionnements sur la fonction de l'agriculture, nous cherchons à comprendre les liens unissant les processus participatifs organisés durant l'élaboration du PDZA des deux MRC et la possibilité que les représentations des non-agriculteurs se soient modifiées avec leur participation à la démarche.

3.6.3 Mode de vie

Après nous être penchés sur les représentations générales des non-agriculteurs, nous cherchons à déterminer si ces personnes considèrent l'agriculture comme un mode de vie plus qu'une simple activité de production de denrées agricoles. Afin de rendre compte du concept de mode de vie associée à l'agriculture, deux éléments sont mobilisés, soit les sources de revenus des agriculteurs (par exemple, la culture, la vente, la transformation) et la répartition de leur temps hebdomadaire ainsi que de leurs vacances. Nous postulons qu'avec une meilleure connaissance du mode de vie des agriculteurs, il est plus aisé de comprendre les propos des non-agriculteurs. En effet, ces éléments vont nous permettre de confirmer si la vision des non-agriculteurs de l'agriculture est réaliste. Aussi, nous demandons aux non-agriculteurs si leur représentation de ce qu'est un agriculteur s'est modifiée avec leur participation à la démarche du PDZA et s'ils considèrent l'agriculture comme étant avant tout un mode de vie. Nous voulons ainsi déterminer si la possible (re)mise en dialogue entre le monde non agricole et le monde agricole pourrait permettre de dépasser une vision univoque de l'agriculture comme renvoyant à une activité de production.

3.6.4 Solidarité

Nous souhaitons ensuite vérifier avec notre seconde hypothèse secondaire si une solidarité a émergé entre les divers acteurs territoriaux lors de l'élaboration du PDZA puisque la (re)territorialisation de l'agriculture peut façonner un tel contexte (Barthe *et al.*, 2012). Le lien social, défini avec le concept de sociabilité (cf. 2.5.1), est mobilisé afin d'analyser la solidarité. En effet, nous postulons que celle-ci est conditionnelle à la sociabilité. Par son truchement, nous voulons savoir si un lien social s'est développé permettant ainsi de rendre compte d'une solidarité entre les participants. Plus précisément, nous cherchons à identifier le type de lien (neutre, positif ou négatif) et sa fréquence, et ce, en considérant que ce lien renvoie *de facto* à la sociabilité.

3.6.5 Agriculture conventionnelle et agriculture alternative

Rappelons que nous supposons que l'élaboration du PDZA entraîne une remise en question du modèle agricole dominant par les participants et un soutien à des modes alternatifs d'agriculture. Pour éprouver cette hypothèse, nous avons tout d'abord réalisé un portrait du profil de l'entreprise des répondants agricoles afin de déterminer s'ils pratiquent une agriculture de type conventionnel ou de type alternatif. Selon leur profil, les propos des répondants sur l'agriculture alternative peuvent différer. Trois éléments sont mobilisés pour définir le profil des entreprises, soit la production (type de production, présence d'un label), la transformation (échelle et mode de transformation) et la distribution (type de mise en marché).

Ensuite, nous cherchons à dégager l'avis général de l'ensemble des répondants concernant la possibilité que le modèle agricole industriel ait été remis en question durant l'élaboration du PDZA. Aussi, l'agriculture alternative est spécifiquement abordée avec les répondants, car nous voulons savoir s'ils la considèrent comme une

voie de développement intéressante pour la région et dans quelle mesure. Il s'agit ici de vérifier s'il y a un engouement des participants à l'égard de l'agriculture alternative.

3.7 Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons présenté et justifié les choix méthodologiques qui guident notre démarche et qui devraient nous permettre de confirmer ou d'infirmer nos hypothèses de recherche. La présentation des deux terrains d'étude a également permis de saisir que cette démarche comparative n'a pas été laissée au hasard, ces territoires ayant été choisis pour des raisons précises. Aussi, le cadre opératoire qui réfère aux éléments permettant de rendre compte de nos concepts a été décrit en dernier lieu afin de permettre la présentation des résultats de notre étude au chapitre suivant ainsi que d'interpréter ces données par la suite.

CHAPITRE IV

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Ce chapitre présente une synthèse des résultats émanant des 41 entretiens réalisés sur nos deux terrains de recherche, soit la MRC d'Antoine-Labelle et la MRC des Sources. Les personnes rencontrées correspondent aux différents types d'acteurs ayant pris part au processus d'élaboration de leur PDZA respectif, soit des agriculteurs, des élus municipaux, des personnes travaillant pour la MRC (par exemple, aménagistes), pour un ministère ou pour l'UPA, etc. Leurs propos sont décrits à travers diverses thématiques abordées lors des entretiens telles que les représentations agricoles, la fragilité du milieu, l'agriculture alternative, les effets de l'élaboration de leur PDZA et les liens qui unissent le monde agricole et le monde non agricole. Certains éléments provenant du PDZA des MRC à l'étude, comme la description des nombreux processus participatifs qui ont été mis en place, sont également mobilisés. Il importe de souligner que ce chapitre correspond à une description des résultats et ce n'est qu'au chapitre suivant que ces derniers seront interprétés.

A. MRC d'Antoine-Labelle

4.1 Profil des répondants

Notre échantillon de répondants de la MRC d'Antoine-Labelle est composé de 20 personnes, soit 13 hommes et de 7 femmes, dont la moitié sont des agriculteurs. La pérennité de l'entreprise familiale, assurée par la présence d'une relève agricole, est constatée chez quatre agriculteurs, dont un incarne la relève au sein de notre échantillon. Trois autres agriculteurs affirment que leurs enfants sont trop jeunes pour

être envisagés actuellement comme une relève assurée et finalement trois agriculteurs indiquent qu'ils n'ont pas de relève agricole identifiée. Le tableau 4.1 montre la distribution de notre échantillon de producteurs agricoles dans les secteurs d'activités. On constate que la production laitière et les grandes cultures sont la production principale de la moitié des répondants. En outre, quatre agriculteurs sur les dix possèdent la certification biologique pour leur production.

Tableau 4.1 Répartition des agriculteurs de la MRC d'Antoine-Labelle selon leur type de production principale

Types de production	Nombre d'agriculteurs (n=10)
Acériculture	2
Avicole (poule Chantecler)	1
Grandes cultures	2
Laitière	3
Ovine	1
Multi-productions	1

En ce qui concerne les dix non-agriculteurs de notre échantillon, trois répondants travaillent au sein de l'administration de la MRC, alors que les autres sont employés par le MAPAQ, l'UPA, COBALI (un organisme de bassin versant (OBV)), le groupe Conseil agricole des Hautes-Laurentides et la meunerie-Coop Agrodor. Il y a également une représentante élue et un citoyen dans notre échantillon. De surcroît, nous nous sommes intéressés à leur lien avec le milieu agricole et quatre répondants affirment n'en posséder aucun, tandis que trois autres mentionnent leur lien professionnel avec ce secteur d'activité. Les trois autres répondants mettent de l'avant un lien provenant soit de leurs études ou de leur parenté.

4.2 Élaboration du PDZA et processus participatifs

Le choix des répondants pour cette recherche est à l'image de la diversité d'acteurs sollicitée tout au long du processus d'élaboration du PDZA de la MRC d'Antoine-Labelle. Des personnes provenant de divers horizons socioprofessionnels se sont impliquées au sein des différents processus participatifs, tels que le comité directeur, le comité technique, les tables rondes, les consultations publiques et le sondage. À la lecture de leur PDZA, des informations pertinentes ont été recueillies à ce sujet. Par ailleurs, la description de ces nombreux processus est importante puisqu'ils peuvent avoir une influence sur la mise en place d'une sociabilité dans le processus de (re)territorialisation de l'agriculture que représente le PDZA.

4.2.1 Description des processus participatifs

Comme précisé au chapitre III, la démarche du PDZA de la MRC d'Antoine-Labelle a débuté à la fin de novembre 2013 et s'est terminée au terme de 17 mois d'élaboration, soit à la fin du mois avril 2015. Durant cette période, une variété de modes de consultation et de concertation a été mise en place. Tout d'abord, il y a eu la création d'un comité directeur composé de six membres de l'administration de la MRC et responsable de la coordination, de la recherche, de la rédaction et de la cartographie du PDZA. Il y a également eu la formation d'un comité technique comptant 21 membres qui chapeautaient la démarche en apportant un regard critique sur les multiples éléments agricoles abordés dans le PDZA. Ce comité comprenait une multiplicité d'acteurs issus de diverses organisations locales et régionales ainsi que des élus et des agriculteurs représentant les différentes productions présentes sur le territoire. Ces derniers ont été sollicités pour des rencontres de sous-comité à cinq ou six reprises durant l'élaboration du PDZA et certains ont également participé lors des activités de concertation, telles que les tables rondes et les consultations publiques.

Quatre tables rondes thématiques ont été organisées entre janvier et février 2014, soit sur la production laitière, la production bovine et ovine, les productions non traditionnelles et sur la relève agricole. Afin de rendre le processus le plus inclusif possible, des lettres d'invitation ont été envoyées à l'ensemble des agriculteurs du territoire et ces derniers pouvaient participer à plus d'une table ronde s'ils le désiraient. Ce processus était seulement ouvert aux agriculteurs, à l'exception de deux personnes travaillant au sein de l'administration de la MRC. On comptait en moyenne 14 agriculteurs par table ronde. De plus, un sondage a été effectué en février 2014 auprès des 220 exploitations agricoles de la MRC et 69 questionnaires ont été remplis, pour un taux de participation de 31,36 %. En outre, afin de pouvoir impliquer plus de personnes dans l'élaboration du PDZA, la MRC a mis en place trois séances de consultation publique entre la fin octobre et le début novembre 2014 dans la municipalité de Rivière-Rouge, Kiamika et Ferme-Neuve. Ces consultations étaient ouvertes à tous et les gens y étaient invités par médias variés, soit les journaux et la radio, et une invitation avait encore été envoyée à l'ensemble des producteurs agricoles. Au total, 53 participants ont participé aux consultations, soit 7 citoyens, 24 agriculteurs, 12 élus et 10 employés municipaux. D'autres activités ponctuelles ont été réalisées, telles que la participation de la MRC aux Portes ouvertes des fermes du Québec organisées par l'UPA en 2013 et en 2014 afin de venir parler du PDZA ainsi que la présentation de l'état d'avancement du PDZA à une assemblée de l'UPA locale en 2014.

4.2.2 Opinion des répondants concernant les processus participatifs

Après avoir ainsi dégagé les divers processus participatifs mis en place durant l'élaboration du PDZA, nous avons souhaité obtenir le point de vue de l'ensemble des répondants concernant le déroulement de ces activités. Les opinions recueillies sont majoritairement positives, tant chez les agriculteurs que chez les non-agriculteurs. En

effet, plus de la moitié des répondants soutiennent que la diversité des processus participatifs a contribué à rendre les débats entourant l'élaboration du PDZA accessibles à tous. Plusieurs personnes déclarent également que ces multiples activités ont permis à des gens issus de différents milieux de se rencontrer, de discuter, d'échanger, de comprendre les points de vue de chacun sur les nombreuses facettes de l'agriculture et ainsi avoir une meilleure compréhension des enjeux agricoles de la région. Un agriculteur affirme : « je trouve ça très intéressant justement qu'on soit tous assis ensemble, les élus et les agriculteurs, pour qu'on discute d'un commun accord de sujets locaux » (Agri. #7).

La manière dont les activités ont été organisées a été très appréciée par les agriculteurs puisque la majorité estime qu'il y avait une bonne représentativité du monde agricole et que la MRC a bien pris en considération les contraintes des producteurs en ce qui concerne, entre autres, les heures de rencontre de comités, des tables rondes et des consultations publiques. Deux répondants travaillant à la MRC ont également mentionné la grande participation des agriculteurs tout au long du processus d'élaboration du PDZA. L'un d'eux ajoute :

à mon avis, c'est la meilleure manière de faire, soit d'intégrer une plus grande diversité possible de modes de participation, de types d'événement, et de toujours leur laisser le temps afin qu'ils puissent s'exprimer sur ce qu'ils aiment et ce qu'ils n'aiment pas par rapport à ce qui se passe dans la région et ce que tu proposes (Non-agri. #2).

D'autre part, si 15 répondants, soit 75 % de l'échantillon, considèrent que les producteurs agricoles ont été suffisamment consultés tout au long de la démarche, les autres sont plus ambivalents dans leur réponse. Ces derniers indiquent par exemple que beaucoup d'agriculteurs ne se sont pas impliqués dans cette démarche faute de comprendre la portée ou l'utilité du PDZA.

4.3 Représentations de la zone agricole

À travers nos entretiens, nous avons voulu connaître le point de vue de l'ensemble des personnes rencontrées à l'égard de leur agriculture régionale et du dynamisme qu'ils lui attribuent. Par la suite, des questionnements plus spécifiquement orientés sur les représentations des non-agriculteurs de l'agriculture et des fonctions qu'ils lui prêtent, ainsi qu'à la possible évolution de leur représentation due à leur participation au processus d'élaboration du PDZA, sont amenés.

4.3.1 Dynamisme (actuel) et dynamique (temporelle) agricole

Une évaluation du niveau du dynamisme agricole régional sur une échelle de 0 à 10, 10 signifiant « Extrêmement dynamique » et 0 « Importante déstructuration » a été présentée à l'ensemble des personnes interrogées. 11 répondants attribuent à la région un dynamisme agricole de 7 et plus. Parmi ceux-ci, cinq personnes indiquent qu'il y a tout de même des spécificités selon les types de production et les secteurs géographiques puisque, par exemple, la production laitière et maraîchère compte davantage de relève agricole que la production bovine ou de grandes cultures où les producteurs sont vieillissants et souvent sans relève. De surcroît, le portrait d'une région dynamique où émergent depuis plusieurs années différents projets agricoles, tels que la Coop-Biograin, l'abattoir coopératif des Hautes-Laurentides et des marchés publics, est dépeint par trois répondants. Un agriculteur précise : « [qu'il] y a vraiment des choses qui se font, les gens ne sont pas juste assis chez eux, ils sont proactifs, je trouve » (Agri. #10). Cependant, il y a malgré tout cinq producteurs agricoles qui attribuent un dynamisme de 5 ou moins à l'agriculture de la région. Des éléments explicatifs tels que le contexte de mondialisation et de libre-échange qui influent sur les prix des denrées agricoles, souvent en défaveur des agriculteurs, et le difficile accès aux capitaux pour le démarrage sont mentionnés à plusieurs reprises lors des entretiens. De plus, un agriculteur ajoute que :

ce n'est pas déstructuré tant que ça, mais ce n'est pas très dynamique non plus. Je suis pas mal un des plus jeunes dans la région et c'est tout le temps les mêmes qui s'impliquent. Ce n'est pas compliqué, c'est les trois, quatre même qu'on voit toujours. Alors ce n'est pas comme s'il n'y avait rien qui s'organise, mais ce n'est pas la super grosse organisation non plus (Agri. #7).

En outre, 13 répondants expliquent qu'en général, la dynamique agricole du territoire se maintient (6) ou s'améliore (7) depuis les dernières années. Le maintien est expliqué par des éléments tels que le changement de vocation des entreprises. « Depuis 10 ans, je dirais que ça se maintient dans la mesure où il y a certains secteurs qui se détériorent un peu, mais il y a d'autres éléments qui [se mettent] en place » (Agri. #9). L'amélioration de l'agriculture est quant à elle expliquée par la présence d'un regain chez les jeunes agriculteurs en matière de démarrage d'entreprises ainsi que de participation aux activités syndicales, mais également par une mobilisation croissante chez les producteurs en général afin de mettre en place de nouvelles initiatives agricoles. Il demeure qu'à travers toutes ces réponses, diverses hésitations sont manifestées. Celles-ci sont liées au contexte politique actuel de coupures dans les services publics en général, par exemple les services de santé et d'éducation ainsi que les subventions agricoles. Les répondants mentionnent également la diminution du nombre d'entreprises agricoles dans la région représentant beaucoup d'emplois ainsi que d'importants chiffres d'affaires entre autres pour les fournisseurs dans la région.

4.3.2 Représentations spécifiques des non-agriculteurs de l'agriculture

Cette sous-section concerne spécifiquement les représentations des dix non-agriculteurs interrogés quant à la fonction qu'ils prêtent à l'agriculture ainsi que l'influence de leur participation à l'élaboration du PDZA sur leur représentation agricole. En premier lieu, la fonction productive de l'agriculture est mise de l'avant par huit répondants comme fonction principale. Ils affirment que cette dernière, : « malgré

les petits produits de niche qui commencent, est quand même à la base la production du lait et du bœuf. C'est de l'agriculture de production » (Non-agri. #3). Par la suite, six répondants estiment que la seconde fonction de l'agriculture est de dynamiser le milieu rural puisque : « [c]'est quelque chose de super important ici parce que s'il n'y a pas d'agriculture, il y a certaines municipalités qui ne vivent pas du tout ou pratiquement pas » (Non-agri. #2). D'autre part, lorsqu'il est question de savoir s'ils considèrent l'agriculture comme étant une activité de production ou un mode de vie, une majorité affirme qu'il s'agit d'un mode de vie (5) ou les deux (4). En effet, selon les répondants, le métier d'agriculteur est une vocation. Il nécessite d'être passionné et, dans la presque totalité des cas, il y a un mélange entre l'entreprise et la famille. De plus, il n'y a pas de grosses fermes sur le territoire de la MRC, mais plutôt de petites entreprises familiales. En outre, une modification du mode de vie des agriculteurs est mentionnée à deux reprises. Ces derniers désirent avoir davantage de congés et une qualité de vie différente de celle de leurs parents et de leurs grands-parents.

Ce que j'entends de la relève agricole, c'est qu'elle aimerait avoir plus un mode de vie qui ressemble à celui d'un non-producteur agricole et ils sont prêts à mettre des limites afin d'avoir des fins de semaine ou avoir des vacances l'été. Ils font appel à de la main-d'œuvre pour faire le travail qu'ils ne sont pas prêts à faire. Donc, ce n'était pas le cas il y a une ou deux générations, où c'était du « 7 jours sur 7 » et que ça allait de soi (Non-agri. #5).

En ce qui a trait à leur participation à l'élaboration du PDZA et à l'influence de celle-ci sur leur représentation du milieu agricole, une forte distinction est constatée entre les non-agriculteurs travaillant directement avec le milieu agricole et ceux qui gravitent plus autour du monde municipal et environnemental. Sur dix répondants, quatre personnes indiquent que leur représentation de l'agriculture régionale ne s'est pas modifiée suite à leur participation à la démarche, étant donné leur travail lié à l'agriculture. Les participants avaient déjà pris conscience des multiples contributions de l'agriculture pour la région, mais ils affirment tout de même avoir approfondi leurs

connaissances plus techniques. « Je dirais que ça m'a fait davantage réaliser la diversité du potentiel agricole dans les différentes régions du territoire que je couvre » (Non-agri. #5). Six répondants soutiennent que leur représentation s'est modifiée suite à leur participation à la démarche, mais à différents niveaux. En effet, deux répondants travaillant dans le domaine agricole mentionnent que leurs connaissances se sont seulement raffinées. « J'avais une vision réduite de l'agriculture dans la région, mais ça m'a permis d'être en contact avec davantage l'ensemble et de voir le portrait global de la situation. J'ai plus travaillé avec les autres intervenants aussi » (Non-agri. #3). Les quatre autres personnes estiment plutôt que leur représentation de l'agriculture s'est vraiment modifiée suite à leur participation à la démarche. En effet, ils ont dû s'adapter à la réalité agricole afin de mettre en place une démarche appropriée au milieu.

On doit s'adapter au moule qu'est l'agriculture si on veut avoir les producteurs dans le travail. On n'a pas le choix d'adapter nos façons de faire en conséquence et ça, ça a modifié ma perception parce que nécessairement, on a créé des contacts et je suis plus sensible à leurs éléments (Non-agri. #1).

Bien que les personnes travaillant déjà dans le monde agricole n'aient pas vu leur représentation réellement se modifier lors de l'élaboration du PDZA, il n'en demeure pas moins que la démarche a été appréciée. « Ce que j'ai le plus adoré, c'est qu'à un moment donné, le milieu a décidé qu'on ciblait des actions en fonction des problématiques qu'on voulait régler depuis des années » (Non-agri. #6).

Par ailleurs, nous cherchons à comprendre leur représentation du métier d'agriculteur et sept répondants jugent qu'ils étaient déjà très conscients de ce qu'englobe ce métier en matière de travail, de compétences, de sacrifices, etc. Parmi les sept répondants, il y a entre autres l'ensemble des gens travaillant directement dans le milieu agricole. Ceux-ci connaissaient déjà le métier d'agriculteur, et ce, bien avant l'élaboration de leur PDZA.

4.3.3 Un changement de représentation perçu par les agriculteurs?

Après avoir colligé l'opinion des non-agriculteurs quant à leur représentation agricole, nous voulions connaître le point de vue des agriculteurs sur ce même sujet. La moitié des producteurs agricoles interviewés croit qu'il y a eu une évolution des représentations des non-agriculteurs ayant participé à l'élaboration du PDZA à l'égard de l'agriculture de la région. En effet, ils sont d'avis qu'une meilleure compréhension des enjeux agricoles, particulièrement chez les élus, est observable. Ces derniers, ainsi que les gens de la MRC, sont plus conscients que l'agriculture constitue un moteur économique important pour la région et cela se reflète dans leur implication dans divers projets liés à l'agriculture sur le territoire. Par exemple, des agriculteurs mentionnent que l'organisation des marchés publics et des journées portes ouvertes de l'UPA est facilitée par ces non-agriculteurs.

4.4 Processus participatifs et (re)mise en dialogue des mondes agricole et municipal

La recherche documentaire effectuée avant la réalisation de nos entretiens nous a permis de constater que la MRC d'Antoine-Labelle a mis en place une multiplicité de processus participatifs et nous voulons évaluer si cela peut avoir influencé les liens unissant les agriculteurs et les non-agriculteurs.

4.4.1 Dialogue pré-PDZA

À travers les entretiens effectués, nous avons voulu connaître l'état du dialogue entre le milieu agricole et le milieu non agricole avant l'élaboration du PDZA. La moitié des répondants rencontrés qualifie le dialogue pré-PDZA de faible. Le fait qu'il n'y avait pas réellement de plateforme de rencontre entre les deux milieux, à l'exception des

séances des conseils municipaux, et que les deux milieux aient des intérêts divergents, sont des explications récurrentes dans les entrevues.

Je pense que les gens ne s’imaginaient pas qu’ils pouvaient s’asseoir autour d’une même table et se parler. C’était deux mondes différents et on ne pouvait pas trouver de compromis. Tu es pro-agriculture ou tu ne l’es pas ! (Rires). Mais pourtant non, pas du tout (Non-agri. #1).

À la lecture du tableau 4.2, il est possible de constater que ce point de vue est partagé autant par les agriculteurs que les non-agriculteurs interviewés. Cependant, les agriculteurs sont les seuls à qualifier le dialogue comme étant inexistant avant l’élaboration du PDZA. Un sentiment d’incompréhension de l’importance de l’agriculture de la part du monde municipal est à cet égard exprimé à plusieurs reprises. « On était prêt à sacrifier l’agriculture pour construire des maisons. C’est comme ça que je voyais ça quand j’ai fait partie du monde municipal » (Agri. #1). Par ailleurs, deux d’entre eux ajoutent qu’il y avait seulement : « un dialogue obligé » entre les deux milieux. « Le CLD, je ne savais même pas c’était quoi avant (Rires). La MRC, je le sais parce qu’il y a quelqu’un à chaque année qui vient voir les constructions qu’on fait. C’est lui qui fait les permis, c’est l’inspecteur municipal dans le fond » (Agri. #7).

Tableau 4.2 Qualification du dialogue entre le monde agricole et le monde non agricole avant l’élaboration du PDZA de la MRC d’Antoine-Labelle

Dialogue avant le PDZA	Agriculteurs	Non-agriculteurs	Totaux (N=20)
Pas de dialogue	4	0	4
Faible dialogue	4	6	10
Bon dialogue	1	1	2
Ne peut répondre	0	2	2
Autres réponses	1	1	2

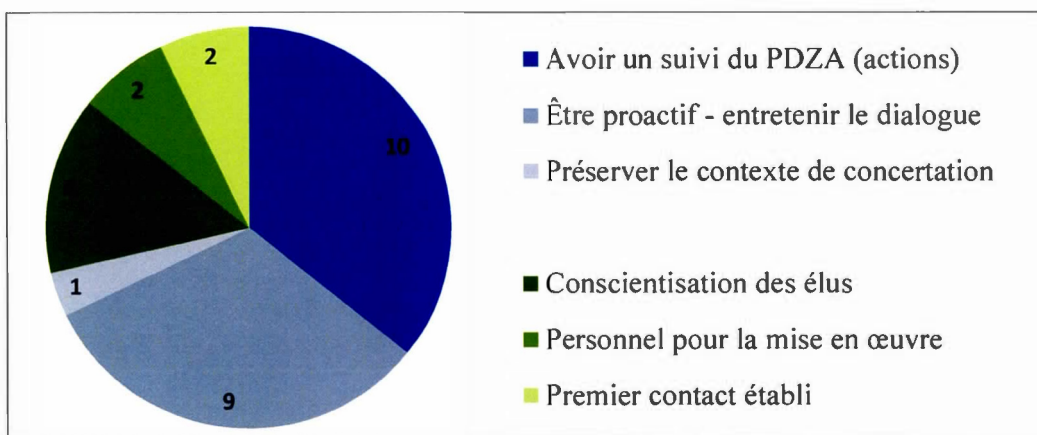
4.4.2 Déroulement de la (re)mise en dialogue

Avec la mise en place d'une diversité d'activités et de réunions durant l'élaboration du PDZA, la (re)mise en dialogue entre des acteurs ayant des intérêts variés qui s'en est suivie est perçue de manière très positive par l'ensemble des répondants. En effet, 90 % des personnes rencontrées affirment que celle-ci s'est bien déroulée. L'ouverture d'esprit et l'intérêt des participants quant à la démarche sont indiqués comme autant de facteurs de réussite du bon déroulement des processus participatifs. Plusieurs agriculteurs ont également mentionné avoir constaté un réel intérêt des non-agriculteurs pour l'agriculture et pour l'opinion des agriculteurs. Cela s'est notamment renforcé suite à la réalisation du portrait de la zone agricole qui montre la portée économique et sociale de l'agriculture dans la MRC. De plus, l'importance de travailler ensemble et d'insister sur le fait qu'il s'agit d'une démarche pour l'agriculture est une priorité pour les personnes employées à la MRC afin de favoriser de bons échanges entre les divers participants. « C'était important d'être transparent dans la démarche en leur disant qu'on le faisait pour eux et pas pour nous. À ce moment, ils n'étaient plus en mode "défensif", ils étaient en mode "recherche de solutions" » (Non-agri. #2).

4.4.3 Durabilité du dialogue?

Après les liens unissant le monde agricole et le monde non agricole avant et durant l'élaboration du PDZA, la pérennité de la (re)mise en dialogue est abordée. 95 % des répondants déclarent que cette (re)mise en dialogue va être durable. Tel qu'illustré à la figure 4.1, 28 éléments contribuant à la durabilité du dialogue sont indiqués par ces 19 répondants. Ceux-ci se répartissent en six catégories de réponses. Plus du deux tiers des éléments mentionnés renvoient à des facteurs conditionnels (en bleu), alors que le dernier tiers renvoie à des facteurs situationnels déjà en place (en vert) pour expliquer la pérennité de cette (re)mise en dialogue.

Figure 4.1 Éléments contribuant à la durabilité du dialogue dans la MRC d'Antoine-Labelle



Une majorité des éléments évoqués mettent de l'avant que cette pérennité va être conditionnelle à un suivi du PDZA, que ce soit par la mise en place des actions du plan ou par des rencontres annuelles afin de savoir où en est la réalisation de ces multiples actions. Il importe selon plusieurs que ce document ait une suite. « Si on fait un PDZA pour avoir un PDZA, pour connaître le territoire et avoir un plan d'action en se disant qu'on les fera quand on les fera, ça ne fonctionnera pas. Ce dialogue-là va se perdre et ça va être malheureux » (Non-agri. #1). En effet, : « c'est quelque chose que les agriculteurs, autant aux tables rondes qu'aux consultations, ont dit et redit : "Là, on participe, mais c'est mieux de ne pas rester sur une tablette ce rapport-là !" » (Non-agri. #3).

De plus, l'importance d'être proactif dans l'entretien du dialogue entre le milieu agricole et le milieu non agricole est également mentionnée comme un élément conditionnel à la durabilité de la (re)mise en dialogue. Cette responsabilité est partagée et trois agriculteurs mentionnent que ce n'est pas seulement à la MRC d'entretenir le dialogue, mais également aux agriculteurs.

Ça va être à nous, nous autres agriculteurs, de faire en sorte que ça continue. Faut pas lâcher là, on a réussi à construire quelque chose avec le monde politique, il va falloir garder ce contact. Si on se désintéresse de la chose, chacun va retourner dans ses affaires et on oublie tout ça (Agri. #2).

De surcroît, l'importance d'entretenir le dialogue entre un même type d'acteurs est également soulignée à quelques reprises. « Je pense que ç'a été bénéfique en général, pas uniquement pour la relation entre les agriculteurs et les non-agriculteurs, mais également les agriculteurs entre eux et les intervenants entre eux » (Non-agri. #3).

En ce qui a trait aux facteurs situationnels permettant la pérennité des échanges entre les divers acteurs, les principaux éléments exprimés sont le fait que les élus sont maintenant conscientisés, que des fonds sont attribués afin d'embaucher une personne chargée d'assurer la mise en place du PDZA puis que le contact est dorénavant mieux établi entre les intervenants et les agriculteurs.

Maintenant, n'importe quel producteur entre aujourd'hui au CLD ou à la MRC, il se sent écouté. Avant ça, on n'appelait pas... Bien, on appelait que pour chialer et maintenant, on appelle pour avoir des informations, ce qui ne se faisait pas avant. Donc, des deux côtés, on voyait que la dynamique voulait revenir bonne et avec le PDZA, elle est revenue (Agri. #3).

Finalement, lors des entretiens réalisés auprès des acteurs de la MRC d'Antoine-Labelle, s'il a été possible de remarquer que le contexte d'élaboration du PDZA a permis une évolution des liens unissant les agriculteurs et les non-agriculteurs, ces liens demeurent fragiles et conditionnels à plusieurs facteurs.

4.5 Limites et fragilités du milieu agricole de la MRC d'Antoine-Labelle

Plusieurs éléments parmi les réponses recueillies soulignent en effet la fragilité du milieu agricole de la MRC. La totalité des répondants affirme que les terres agricoles sont sous-utilisées, ce qui, selon plus de la moitié d'entre eux, serait en partie

attribuable aux limites biophysiques des sols. Les terres manquent de fertilisation, de chaulage et de drainage, entraînant une diminution du rendement à l'hectare. Certes cette problématique est connue depuis longtemps, mais elle tarde à se régler due entre autres aux coûts associés à ces pratiques, particulièrement en ce qui concerne le transport de la chaux. La présence considérable de friches et le modèle agricole de type extensif sont également des facteurs explicatifs de la sous-utilisation des terres. Historiquement, puisque la valeur des terres dans la région était basse, les gens préféraient acheter des superficies plus importantes plutôt que d'améliorer les fonds de terre. Cela a entraîné des conséquences encore visibles actuellement sur la rentabilité des productions et une certaine reproduction de ces pratiques par la population agricole actuelle. Il demeure qu'un agriculteur tient à souligner qu'utiliser les terres agricoles à leur plein potentiel ne signifie pas non plus une surutilisation de la ressource.

Par ailleurs, diverses menaces présentes sur la zone agricole et ses activités sont constatées. Bien que plusieurs éléments de réponse soient proposés, quatre reviennent de façon récurrente, mis de l'avant à chaque fois par un quart des répondants : la diminution du nombre de producteurs, la relève et son endettement, la valeur des terres et le Partenariat Trans-Pacifique, avec sa libéralisation des échanges et ses incertitudes pour les productions sous gestion de l'offre. En ce qui a trait à la diminution du nombre de producteurs, les cinq répondants de cet avis précisent que cela peut nuire au maintien des services de proximité dans la région et ainsi à la vitalité du milieu rural. « Il ne faut pas diminuer le nombre de producteurs et le nombre d'acres utilisés parce qu'on est déjà petit et si on diminue, on va perdre nos fournisseurs d'intrants, nos fournisseurs d'équipements et on n'en a déjà pas beaucoup » (Agri. #3). D'autre part, les enjeux associés à la relève et son endettement sont souvent liés par les répondants à l'augmentation de la valeur des terres.

Ça, c'est un gros enjeu : la relève et le plafond des valeurs foncières qui viennent tuer le transfert de ferme malheureusement et le fardeau fiscal des entreprises. Parce qu'à un moment donné quand la valeur foncière a

quintuplé depuis quelques années, bien les comptes de taxes suivent (Non-agri. #6).

À un degré moindre, certains répondants mettent de l'avant que la cohabitation des usages, le tourisme et la villégiature, le système de location où dominant des ententes de location de terre à court terme ne favorisant pas l'investissement, ainsi que l'interdiction de morceler les terres agricoles menacent aussi l'agriculture de la MRC.

4.6 Remise en question du modèle agricole dominant?

La constatation de multiples faiblesses et menaces pour l'agriculture de la MRC a engendré des débats au cours de l'élaboration du PDZA en matière d'identification et de priorisation des principaux enjeux agricoles de la région ainsi que de la mise en place d'un plan d'action adéquat. À travers ces débats, une remise en question des manières de faire l'agriculture sur le territoire aurait pu être abordée, mais cela n'a pas été totalement le cas. En effet, 16 répondants, soit 80 % de notre échantillon, affirment qu'il n'y a pas eu de remise en question du modèle agricole dominant. Le contexte agricole régional est mentionné à quatre reprises pour justifier pareille réponse, soit que l'agriculture pratiquée dans la région est de type familial, peu intensive et qu'il y a également peu d'intrants chimiques utilisés.

Bien écoute, le modèle conventionnel dans notre région n'est pas représentatif de la ferme moyenne et de l'agriculture conventionnelle. [...] Je ne pense pas que c'est le PDZA qui a changé leurs façons de faire, les gens sont déjà plus bio dans l'âme ici. [...] Mais on a déjà une conscience qui est différente. Personnellement, je suis un expert-conseil et je ne vends presque pas de pesticides. On trouve des solutions alternatives (Non-agri. #9).

Quatre autres répondants font valoir qu'il est davantage question de savoir comment on peut améliorer le modèle, plutôt que de le changer complètement. D'ailleurs, un

intervenant déclare : « on essaye plutôt de trouver des moyens de s'adapter dans le système actuel avec toutes les productions émergentes dans le coin. On essaye de faire avec ce que l'on a et de créer de nouveaux réseaux » (Non-agri. #2).

Bien que la majorité affirme qu'il n'y a pas eu de réelle remise en question du modèle dominant, certaines critiques envers les institutions agricoles québécoises comme la CPTAQ, la LPTAA, la Financière agricole et l'UPA sont émises lors des entretiens par 30 % des répondants. La difficulté de morceler une terre agricole et l'aspect bureaucratique de la CPTAQ sont notamment relevés à maintes reprises. Les répondants considèrent que les administrateurs sont souvent éloignés de la réalité du milieu et qu'il devrait y avoir des personnes qui viennent constater la situation sur les terrains où s'appliquent leurs décisions. De plus, certains ajoutent que la zone agricole est très contraignante étant donné qu'elle n'est pas homogène. Par exemple, selon des répondants, un propriétaire dont une section de son terrain est caractérisée par des caps rocheux devrait avoir la possibilité de l'utiliser à d'autre fin, même si ce n'est pas agricole. Un répondant mentionne : « d'ailleurs, quand la loi sur le zonage agricole a été adoptée, elle devait s'appliquer uniquement dans les basses-terres du Saint-Laurent en 1978, mais ils ont décidé d'étendre ça à la grandeur du Québec et ça donne des incohérences comme ici » (Non-agri. #10).

4.7 Agriculture alternative

Bien qu'il n'y ait pas eu de réelle remise en question du modèle agricole dominant, il demeure que les répondants ont mentionné les limites et les faiblesses de l'agriculture de la MRC. La place de l'agriculture alternative sur leur territoire dans une optique où cette dernière pourrait pallier certaines faiblesses du modèle dominant est alors abordée. Rappelons que, dans le cadre de ce mémoire, et tel que défini au chapitre I (cf. 1.4. et 1.6.), l'agriculture alternative englobe les modes non traditionnels de

production (par exemple, PFNL, biologique), de transformation (par exemple, à la ferme, artisanale) et de distribution (par exemple, marché public, panier).

4.7.1 Agriculture alternative, une voie de développement intéressante?

D'abord, l'instauration de modèles agricoles alternatifs est considérée par 15 répondants comme une perspective de développement à envisager pour l'agriculture dans leur région. En effet, l'importance de la diversification des productions est soulevée à quatre reprises, cette dernière permettant parfois de sécuriser les revenus des agriculteurs ou d'inclure une relève au sein de l'entreprise. D'autre part, le fait que l'agriculture conventionnelle de la MRC d'Antoine-Labelle ne puisse pas concurrencer celle des MRC plus au sud dû à un rendement à l'hectare moins élevé, cela entraîne une réflexion quant aux possibilités de faire autre chose qu'une production industrielle. En outre, la possibilité d'utiliser les friches agricoles afin de mettre en place divers types d'agriculture alternative est également envisagée puisque de petits secteurs non exploités persistent.

Dans des régions, comme [la nôtre], on aurait intérêt à ce que l'on puisse rediviser les fermes, les rapetisser afin qu'il y ait plus de gens qui puissent s'installer. Ça serait une bouffée d'air frais pour toutes les régions afin que les terres se remettent en culture (Agri. #8).

Bien qu'ils trouvent intéressant pour la région le développement d'agricultures alternatives, trois répondants soulignent la complexité de ce genre d'agriculture en ce qui a trait à la réglementation, la production, la transformation et surtout la mise en marché. De plus, il y a aussi une ambivalence chez cinq répondants quant à l'apport de ce type d'agriculture, souvent associé à des produits plus dispendieux, puisqu'ils considèrent qu'il y a une limitation du marché dans la région, et ce, due à l'éloignement géographique de leur territoire, un faible poids démographique et un revenu des ménages peu élevé. Cette situation entraîne une difficulté d'écoulement des denrées

alimentaires et les personnes pratiquant une agriculture moins conventionnelle, au chapitre de la production, doivent alors souvent faire leur commercialisation dans les grands centres, c'est-à-dire à l'extérieur de la MRC. C'est dans cette même optique que six répondants déclarent que l'agriculture alternative serait davantage une voie de développement complémentaire au modèle agricole dominant.

4.7.2 Un type d'agriculture alternative plus intéressant à développer?

L'ensemble des répondants est ensuite amené à se prononcer sur le type d'agriculture non traditionnelle qui serait le plus prometteur pour améliorer la situation de l'agriculture de leur région. La majorité d'entre eux, soit 65 %, estime que la production végétale, plus particulièrement maraîchère, est la meilleure perspective d'avenir. À un degré moindre, les productions de petits fruits et de PFNL sont également évoquées. Par ailleurs, 13 répondants proposent de développer davantage de productions biologiques dans la région, particulièrement dans les grandes cultures et dans le laitier. Comme le mentionne un répondant : « c'est un point qui est ultra-important ici parce que justement on bénéficie du fait d'avoir un environnement de qualité dès le départ » (Non-agri. #2). Une intervenante ajoutait : « je pense que tout le monde est conscient qu'il faut qu'on garde une multiplicité de formes d'agricultures, mais tout le monde est aussi conscient que même si ce n'est pas bio, on souhaite garder un environnement à faibles intrants » (Non-agri. #3).

4.7.3 Diverses manifestations d'agricultures alternatives déjà présentes sur le territoire

Il y a tout de même des projets d'agricultures alternatives déjà en place sur le territoire, comme l'abattoir coopératif et les marchés publics. L'abattoir ouvert officiellement en 2015 est le fruit de la mobilisation d'une trentaine de producteurs agricoles de la région qui ont formé la Coopérative de solidarité des éleveurs des Hautes-Laurentides

afin d'acheter et de restaurer l'abattoir de Ferme-Neuve et ainsi répondre à un besoin au chapitre de l'abattage local. Cependant, lors de nos entretiens en décembre 2015, le contexte économique de la mise en marché du bœuf n'était pas favorable à l'abattoir. En effet, les besoins d'abattage fluctuent en fonction du prix du bœuf et, à ce moment, il était plus avantageux pour le producteur de vendre son bœuf à l'encan que de le faire abattre localement. Il demeure que malgré le contexte décrit précédemment 85 % des personnes rencontrées considèrent que l'Abattoir des Hautes-Laurentides est un outil utile pour le développement de productions régionales, mais que sa situation demeure précaire.

Il y a également trois marchés publics sur le territoire, soit celui de Ferme-Neuve, de Rivière-Rouge et de Mont-Laurier, et les opinions émises par les divers répondants sur ce mode de mise en marché direct sont en grande majorité positives. En effet, 90 % estiment que les marchés publics sont un outil intéressant pour le développement des productions régionales, mais certaines ambivalences peuvent être relevées lors des entretiens. La visibilité ainsi que la découverte de nouveaux produits et des producteurs présents sur le territoire sont les apports des marchés publics les plus souvent mentionnés. Huit répondants déclarent également que depuis longtemps déjà, une distanciation entre le producteur et le consommateur est observable, et ce, même dans la MRC d'Antoine-Labelle qui est tout de même assez rurale. Les marchés publics, comme mode de distribution direct, représentent aux yeux de plusieurs un moyen de renouer ces liens, et donc de sensibiliser la population à l'achat local ainsi que de démystifier l'agriculture en la rendant plus compréhensible pour les non-agriculteurs. Il demeure que près d'un quart des répondants mentionnent que ce type de distribution s'adresse presque exclusivement aux petites productions maraîchères, artisanales ou diversifiées et que puisque ces dernières ne représentent pas le modèle dominant sur le territoire, les retombées économiques de ce genre de distribution restent limitées. Ils ajoutent que la majorité de la population fréquente les grandes surfaces et, dans cette

optique, la possibilité de vendre des produits locaux en épicerie pourrait être plus intéressante pour les producteurs afin de rejoindre davantage de personnes.

Le marché public c'est super. Comme je te dis, c'est folklorique, mais si on veut des volumes économiques pour vraiment changer la chose, pas juste se donner une image agréable... J'ai l'air très critique quand je dis ça, mais si on veut faire un mouvement économique pour vraiment changer le système, il ne faut plus travailler dans la marge, il faut travailler dans la page au complet (Agri. #9).

4.7.4 Agriculture alternative, bénéfique pour la relève?

Après avoir abordé la pertinence de développer l'agriculture alternative pour la région et celle des dispositifs déjà en place sur le territoire de la MRC, il reste à savoir si les répondants considèrent que ce type d'agriculture est bénéfique pour la relève agricole et le démarrage d'une entreprise. 12 répondants soutiennent que l'agriculture alternative pourrait représenter une voie de développement appropriée, car les investissements financiers nécessaires sont généralement moindres que pour l'acquisition d'une ferme conventionnelle, plus particulièrement celle sous contingentement. Cela représente une option d'autant plus intéressante pour la personne qui n'est pas une relève apparentée.

C'est ça qui va aider la relève parce que demain matin si tu n'as pas un producteur qui te considère comme sa relève et qui te vend au prix de détail, si on veut, il n'y a plus personne qui va pouvoir acheter ça. Donc, à part faire de petites productions émergentes à droite et à gauche... (Agri. #3).

Cependant, l'aspect logistique entourant souvent ce type d'agriculture est mentionné à trois reprises comme facteur qui remet en question la possibilité de se tourner vers ce genre d'agriculture.

Mais je pense que ce n'est vraiment pas facile. Souvent, ils partent à petite échelle. Ils n'ont pas d'aide financière s'ils travaillent à l'extérieur. C'est

ça un peu, c'est comme je disais tantôt, l'aide financière n'est pas adaptée à permettre à quelqu'un de partir tranquillement (Non-agri. #7).

De surcroît, une minorité de répondants estime que cette agriculture marginale ne remplacera pas le modèle dominant.

Présentement, c'est ce qui est le plus accessible. Dans le sens que c'est ce qui demande le moins de capitaux, mais ça demande beaucoup d'effort de mise en marché. C'est une alternative, mais il ne faut pas penser qu'on va tous établir du monde en production alternative et qu'on va dévitaliser la production standard et que finalement c'est de même qu'on va vivre d'agriculture (Agri. #9).

En outre, la moitié des producteurs agricoles interrogés juge que l'agriculture alternative pourrait représenter une voie de développement intéressante pour leur entreprise. Cependant, parmi ces derniers, on retrouve majoritairement des gens qui œuvrent déjà au sein de ce type de production (par exemple, producteurs biologiques, productrices ayant une grande diversité de productions, producteurs de race patrimoniale).

Somme toute, l'agriculture alternative et ce qu'elle englobe, que ce soit la production, la transformation ou la distribution, est perçue de manière positive par l'ensemble des répondants. Cependant, elle n'est pas envisagée comme un remplacement du modèle dominant, mais davantage comme un complément qui permettrait à certaines occasions et dans un certain contexte, de pallier les limites agricoles de la MRC. Par ailleurs, malgré un regain d'intérêt pour une agriculture de proximité, certaines stratégies de distribution en lien avec les marchés locaux sont plus difficilement envisageables sur le territoire, cela étant en partie expliqué par des facteurs externes au milieu agricole, soit le nombre d'habitants et les revenus des ménages.

4.8 Appréciation du PDZA

Enfin, à la suite des questions concernant les diverses facettes de l'élaboration du PDZA, ses retombées et la possibilité que celui-ci ait entraîné une modification des pratiques agricoles, il reste à savoir si les répondants le considèrent globalement comme un outil de développement adéquat pour l'agriculture de leur région. L'ensemble des répondants affirme que cette planification est pertinente, et ce, pour différentes raisons (cf. tableau 4.3).

Tableau 4.3 Raisons de la pertinence du PDZA pour le développement de l'agriculture pour la MRC d'Antoine-Labelle

	Nombre de réponses ¹¹
Acquisition de connaissances	8
Conscientisation du milieu politique	3
Rapprochement entre les deux milieux	5
Réalités locales spécifiques	4

L'acquisition de connaissances quant aux différentes productions présentes sur le territoire et leurs apports économiques pour la région est l'élément le plus souvent relaté. Pour ces répondants, la documentation sur les enjeux agricoles de la MRC est primordiale afin de proposer des actions adéquates et adaptées aux réalités locales, les Hautes-Laurentides ne faisant pas face aux mêmes problématiques que les Basses-Laurentides, ni au reste de la province. En outre, le rapprochement entre le milieu agricole et non agricole est considéré comme l'un des principaux impacts positifs de l'élaboration du PDZA. À travers les multiples échanges qu'il a suscité, une meilleure compréhension mutuelle s'est établie, les agriculteurs sachant mieux à qui s'adresser à la MRC lorsqu'ils ont des questions. Selon un répondant, il est probable

¹¹ Chaque répondant pouvait donner plus d'une réponse.

que : « les prochaines problématiques en agriculture seront mieux comprises quand on les amènera au niveau de la MRC » (Agri. #1). Deux autres répondants ajoutent que :

c'est le PDZA qui a fait que les deux mondes se comprennent aujourd'hui. Ils ne font pas juste se parler, ils arrivent à se comprendre et à trouver des solutions. Tandis qu'avant on se parlait, mais il n'y avait rien qui se passait pareil. Là, on sent que le monde est intéressé quand ils entendent parler d'agriculture et ils comprennent le pourquoi, beaucoup plus qu'avant (Agri. #2).

C'est ce que ça devrait être, une démarche comme ça, soit mieux se comprendre, et ce, au-delà du document que tu produis, qui est à mon sens assez secondaire. C'est bien d'avoir un document bien travaillé et qui indique clairement où on se dirige, mais c'est surtout le rapprochement que ça permet entre tous ceux qui gravitent autour de l'agriculture (Non-agri. #5).

D'autre part, en ce qui a trait au monde politique :

il y a une sensibilisation qui s'est faite puis ils vont nous prendre en considération dans les prochaines années. Donc oui, pour cela, ça a été un gros plus. C'est important, car un moment donné si on ne fait jamais parler de nous, on finit par nous oublier et ce n'est pas ça qu'il faut (Agri. #7).

4.8.1 L'importance de la sensibilisation de la population en général

Malgré une (re)mise en dialogue entre les participants à l'élaboration du PDZA, soit les agriculteurs et les non-agriculteurs représentant divers organismes (élus, aménagiste, OBV), il demeure que, au final, la sensibilisation de la population en générale ne peut être tenue pour acquise. Huit répondants déclarent ainsi qu'il importe d'informer davantage la population quant à la réalité du métier d'agriculteur et son travail, la portée de ce secteur économique pour la vitalité des territoires ainsi que l'importance de la consommation d'aliments locaux. Par ailleurs, malgré le fait que les marchés publics permettent de conscientiser la population, ils sont loin de rejoindre la

majorité des personnes. Il faut alors trouver d'autres moyens de communiquer avec les gens, que ce soit par la sensibilisation dans les écoles ou en faisant davantage la promotion d'événements tels que les Portes ouvertes sur les fermes du Québec organisées par l'UPA afin d'inciter la population à aller visiter des fermes.

B. MRC des Sources

4.9 Profil des répondants

Notre échantillon de répondants dans la MRC des Sources est composé de 21 personnes, soit 16 hommes et de 5 femmes, dont 10 agriculteurs. Cinq d'entre eux indiquent avoir une relève agricole identifiée, deux autres producteurs représentent une relève au sein de notre échantillon et finalement les trois derniers soulignent que leurs enfants sont trop jeunes pour être considérés comme une relève assurée. Ainsi près de l'ensemble déclare avoir une relève. Le tableau 4.4 montre la production principale de chacun des agriculteurs rencontrés dans le cadre de cette recherche et nous constatons une prédominance de la production laitière. En outre, deux agriculteurs détiennent la certification biologique pour leur production.

Tableau 4.4 Répartition des agriculteurs de la MRC des Sources selon leur type de production principale

Types de production	Nombre d'agriculteurs (N=10)
Apiculture	1
Grandes cultures	1
Laitière	4
Horticulture (maraîchère et fruitière)	2
Ovine	1
Sanglichon	1

En ce qui concerne l'autre moitié de notre échantillon qui représente des non-agriculteurs, à l'exception de l'administration de la MRC qui comprend deux répondants, les organisations suivantes en comptent un, soit le MAPAQ, le MAMOT, l'UPA, la FIRA, l'AMFE le COGESAF (un OBV), le P'tit bonheur et Cultur'Innov. L'échantillon compte également un représentant élu. Par ailleurs, lorsque leur lien avec le milieu agricole est abordé, cinq répondants indiquent leurs liens familiaux, tandis que les autres mettent de l'avant un lien provenant soit de leur milieu professionnel, de leur domaine d'études, de leurs amis ou de leur voisinage.

4.10 Élaboration du PDZA et processus participatifs

Durant la démarche d'élaboration du PDZA de la MRC des Sources, une diversité d'acteurs provenant d'horizons socioprofessionnels distincts a collaboré au sein de multiples processus participatifs, tels que le comité directeur, les comités techniques, le comité Agriculteurs leaders, le sondage et les États généraux sur l'agriculture. La lecture de leur PDZA permet de rendre compte de ces informations. La description de ces processus est utile afin de déterminer si une sociabilité pourrait émerger de ces derniers.

4.10.1 Description des processus participatifs

L'élaboration du PDZA de la MRC s'est amorcée à la mi-mars 2013 et s'est achevée au terme de 19 mois de travail, soit à la fin du mois d'octobre 2014 (cf. 3.3). Durant cette période, diverses activités de consultation et de concertation ont été organisées par la MRC. En effet, deux personnes travaillant au sein de l'administration de la MRC étaient responsables de la réalisation du PDZA, soit du suivi des différentes étapes, de la recherche et de la rédaction du document. Il y a également eu la mise en place dès le début de la démarche d'un comité appelé Agriculteur Leader, un groupe réunissant une

quinzaine d'agriculteurs dynamiques répartis sur l'ensemble des municipalités et représentant toutes les productions présentes sur le territoire. Ce comité a facilité la réalisation d'un sondage envoyé aux 230 producteurs agricoles de la région puisque grâce à leur travail et leur sollicitation auprès des autres agriculteurs, 140 sondages ont été remplis et retournés, soit un taux de réponse de 60 %.

En outre, il y a eu la création d'un comité directeur ayant pour mission d'orienter la réalisation du PDZA. Celui-ci comptait 20 intervenants provenant de divers ministères et organismes forestiers, des élus, des agriculteurs et des gens travaillant à la MRC. La moitié d'entre eux se retrouvait également au sein des comités techniques. En effet, trois comités techniques avaient été mis en place, traitant chacun d'un enjeu agricole spécifique identifié dans le portrait du PDZA, soit 1) la relève, 2) la transformation, la distribution et la mise en marché, puis 3) la multifonctionnalité et la planification du territoire. Formés chacun par une dizaine de spécialistes, les trois comités se sont rencontrés pendant une journée complète afin de discuter de leur thématique.

En mars 2014, les États généraux sur l'agriculture ont été organisés, soit une journée de concertation ouverte à tous. Élaborée sous forme de table ronde, cette activité a permis de regrouper près de 100 personnes. Elle avait pour objectif de présenter le portrait de la zone agricole de la MRC, les trois enjeux prioritaires (nommés précédemment) et plus de 25 objectifs. Les participants devaient débattre de la pertinence des objectifs ainsi que les prioriser et finalement proposer des pistes d'action. Enfin, d'autres activités ponctuelles servant à informer la population et les agriculteurs quant à l'état d'avancement du PDZA de la MRC ont aussi été réalisées.

4.10.2 Opinion des répondants concernant les processus participatifs

Comme décrit à la section précédente, la MRC des Sources a mis en place différents processus participatifs durant l'élaboration de son PDZA afin qu'une collaboration puisse émerger entre les participants. Lors de nos entretiens, l'ensemble des personnes interrogées a exprimé son point de vue sur ces diverses activités organisées et leur déroulement. La mobilisation par la MRC d'une multiplicité d'acteurs tout au long de la démarche est perçue de manière très positive par l'ensemble des personnes interviewées. Par ailleurs, l'important taux de réponse au sondage réalisé auprès des producteurs est souligné par neuf répondants puisque cela a entre autres permis de bien cibler les enjeux agricoles.

De plus, 15 répondants mentionnent la réussite de la journée consacrée aux États généraux sur l'agriculture. L'importance de réunir des producteurs agricoles et des intervenants du milieu afin de travailler ensemble sur les enjeux agricoles identifiés est soulignée à plusieurs reprises. Selon eux, cela permet de faire germer davantage d'idées et de solutions concrètes et adaptées au milieu local. Un des deux organisateurs de la démarche que nous avons interrogé est d'ailleurs fort heureux qu'ils aient réussi à faire participer autant de personnes afin d'avoir le portrait le plus complet de la situation de l'agriculture de la MRC. « On est peut-être une petite MRC, on a peut-être moins d'entreprises, mais les gens ont une volonté de collaborer et ça a paru dans le PDZA » (Non-agri. #1). Deux producteurs agricoles indiquent également qu'ils ne s'attendaient pas à ce que les agriculteurs participent autant à la démarche d'élaboration du PDZA. « J'ai été très surpris de voir des gens que je ne voyais pas souvent dans les rencontres syndicales par exemple » (Agri. #7). C'est donc sans surprise que la totalité des répondants considère que les producteurs agricoles ont été suffisamment consultés tout au long de la démarche.

4.11 Représentations de la zone agricole

Le dynamisme agricole de la MRC est ensuite abordé avec l'ensemble des répondants afin de pouvoir dresser un portrait global de leur point de vue sur la situation. Par la suite, les représentations des non-agriculteurs sont traitées plus spécifiquement en ce qui a trait aux fonctions qu'ils prêtent à l'agriculture ainsi qu'à la possibilité que leur participation à la démarche du PDZA ait pu entraîner un changement de leur représentation de cette activité.

4.11.1 Dynamisme (actuel) et dynamique (temporelle) agricole

Il est demandé aux répondants d'évaluer le niveau de dynamisme agricole au moyen d'une échelle de 0 à 10, 10 signifiant « Extrêmement dynamique » et 0 « Importante déstructuration ». 15 répondants attribuent un dynamisme agricole régional de 7 et plus. Le dynamisme de la communauté agricole et des intervenants du milieu est l'élément explicatif le plus souvent mentionné puisque : « la relève est très dynamique et beaucoup de gens qui sont là depuis longtemps en agriculture le sont également, mais il y a quand même une agriculture qui est peut-être un peu moins dynamique » (Non-agri. #10). De plus, le fait que les fermes laitières sont dominantes dans le paysage de la MRC et que la relève est très présente dans ce type de production, cela assure selon nos répondants une certaine vitalité dans le monde rural car cela permet de conserver les services de proximité. Le dynamisme agricole de la région est également expliqué par l'établissement de quelques petites entreprises se spécialisant dans des créneaux émergents. Un répondant déclare ainsi :

je pense qu'il y a de plus en plus d'écoute et il y a une meilleure intégration des nouvelles façons, ou des façons disons plus alternatives, de voir l'agriculture. Pas nécessairement de la faire, mais au moins de l'accepter de plus en plus et de l'envisager éventuellement (Non-agri. #3).

Bien que le poids économique de l'agriculture soit non négligeable pour le territoire, lui assurant davantage de considération auprès du monde non agricole, il demeure qu'il y a encore de la place pour des améliorations.

Il y a des choses qu'on pourrait faire mieux, en termes de diversité, diminuer les terres en friche. Il y a encore des producteurs qui font des productions à perte, accompagnement dans la diversification, plus de maillage, etc. (Non-agri. #2).

Par ailleurs, 13 répondants déclarent que la dynamique agricole du territoire se maintient (7) ou s'améliore (6) depuis les dernières années. D'une part, le maintien est expliqué par des éléments tels qu'une relative stabilisation des superficies en culture. D'autre part, la présence d'une mobilisation croissante d'une variété d'acteurs du milieu et d'une culture du « travailler ensemble » témoignerait selon les répondants de l'amélioration de la situation de l'agriculture. Par ailleurs, malgré une certaine diminution du nombre d'entreprises agricoles, d'autres prennent de l'ampleur ou démarrent sous de nouveaux créneaux, ce qui favoriserait une diversification.

4.11.2 Représentations spécifiques des non-agriculteurs de l'agriculture

Cette section concerne les représentations des fonctions de l'agriculture des 11 non-agriculteurs rencontrés ainsi que la possibilité qu'il y ait eu une évolution de leur représentation agricole suite à leur participation à la démarche du PDZA. En premier lieu, l'ensemble des répondants indique que le rôle principal de l'agriculture est sa fonction productive. Ces derniers affirment que la production de nourriture pour la population et d'intrants pour les animaux est essentielle. « Si elle est productive, si on l'encourage à être productive, le reste va se faire tout seul » (Non-agri. #5), renvoyant ainsi aux autres fonctions identifiées, telles le tourisme, l'éducation et l'entretien des paysages. Par la suite, sept non-agriculteurs considèrent que la seconde fonction de l'agriculture est de dynamiser le milieu rural puisqu'elle constitue une source

substantielle de revenus pour les municipalités du territoire, qu'elle génère beaucoup d'emplois directs et indirects et donc des activités économiques. L'agriculture permet également de maintenir des gens en région et assure ainsi la pérennité des villages.

D'autre part, lorsqu'il est question de définir l'agriculture comme une activité de production ou un mode de vie, une majorité affirme qu'il s'agit d'un mode de vie (7) ou les deux (2). En effet, les répondants mentionnent que les agriculteurs sont des gens avec beaucoup de volonté, qu'ils sont passionnés et que, sans cela, ils ne pourraient travailler autant d'heures dans leur semaine. « C'est un mode de vie. Si tu n'es pas entièrement dedans, si tu n'as pas la volonté puis la philosophie qui va avec ça, oublie ça, ça ne marche pas. [...] Il faut vraiment que tu sois entièrement dévoué à ton entreprise » (Non-agri. #11). Bien sûr, l'aspect de la rentabilité de l'agriculture est également essentiel. « Il faut que tu sois efficace. Il faut que tu sois gestionnaire. Il faut que tes décisions fassent en sorte que tu assures la pérennité de ton entreprise, surtout que c'est des entreprises souvent familiales » (Non-agri. #4).

En ce qui a trait à l'évolution des représentations agricoles des non-agriculteurs suite à leur participation à la démarche du PDZA, une distinction dans leurs réponses est observée selon le milieu dans lequel le répondant exerce sa profession. Le fait que ce dernier travaille directement avec le milieu agricole ou davantage avec le milieu municipal influence son propos. En effet, 6 des 11 répondants déclarent que leur représentation de l'agriculture régionale ne s'est pas modifiée suite à leur participation à la démarche. Des éléments explicatifs tels que leur travail ainsi qu'une conscientisation et une compréhension préalables des enjeux agricoles et de la réalité de l'agriculture, comme étant un travail difficile et physique, sont énoncés à maintes reprises. Cependant, un intervenant estime que la démarche est particulièrement bénéfique pour des professionnels municipaux en matière d'acquisition de connaissances.

Ce que je constate, parce que je suis d'autres PDZA aussi, c'est l'appropriation [que] se fait la MRC, l'aménagiste, qui au départ ne connaît pratiquement rien de l'agriculture, puis au final ne devient pas un expert, mais a une grande, meilleure expertise (Non-agri. #4).

45 % des personnes rencontrées indiquent donc que leur représentation s'est modifiée suite à leur participation au PDZA, et ce, à différents degrés. Certains expliquent que cela leur a permis de mieux saisir les enjeux agricoles du territoire ainsi que de comprendre les réglementations entourant les divers types de production et ce à quoi les agriculteurs sont confrontés. Cependant, une majorité d'entre eux souligne qu'il est davantage question de raffinement de leur représentation de l'agriculture puisqu'ils ne sont pas complètement étrangers au milieu.

Leur représentation du métier d'agriculteur est également questionnée et huit répondants indiquent qu'ils étaient déjà très conscients du travail, de l'implication, des compromis et des sacrifices que celui-ci implique. Même si certains d'entre eux ont précédemment déclaré que leurs connaissances quant à l'agriculture de leur territoire se sont enrichies, il demeure qu'ils sont déjà conscientisés au métier d'agriculteur, que ce soit par leur travail ou leurs liens familiaux. Il n'empêche que la participation au PDZA a permis à certains de davantage prendre conscience de la pluridisciplinarité du métier, des difficultés et de la charge de travail qu'ont les producteurs agricoles.

Il y a beaucoup de choses qui sont peu connues, qui ne sont pas de l'ordre du paysage et qui ne sont pas accessibles justement quand on regarde une ferme. Elles sont derrière ça et c'est ce qu'on a appris à mieux connaître finalement (Non-agri. #10).

4.11.3 Un changement de représentation perçu par les agriculteurs?

Suite aux propos recueillis auprès des non-agriculteurs sur l'évolution de leur représentation agricole, nous voulions également obtenir l'opinion des producteurs agricoles à ce sujet. 60 % des producteurs agricoles interviewés mentionnent une certaine évolution des représentations des non-agriculteurs ayant participé à la démarche d'élaboration du PDZA en ce qui concerne l'agriculture. L'acquisition de connaissances techniques et une meilleure compréhension globale des enjeux agricoles sont les éléments responsables de ce changement les plus souvent évoqués par les producteurs. Selon eux, les non-agriculteurs sont depuis plus sensibilisés à l'importance de l'agriculture pour la viabilité de la région.

4.12 Processus participatifs et (re)mise en dialogue des mondes agricole et municipal

Tel qu'explicité à la section 4.10, une consultation du PDZA de la MRC des Sources a été faite avant la réalisation de la campagne de terrain. Elle a mis en évidence que durant son élaboration, une pluralité d'acteurs a été impliquée et une multitude de processus participatifs a été organisée. Aussi, la possibilité que les liens unissant les agriculteurs et les non-agriculteurs soient influencés par ce contexte est étudiée.

4.12.1 Dialogue pré-PDZA

Durant les entrevues, l'ensemble des répondants ont été interrogés sur l'existence d'un dialogue entre le milieu agricole et le milieu non agricole avant l'élaboration du PDZA. Comme le tableau 4.5 l'indique, près de la moitié d'entre eux, soit 10 répondants, qualifie le dialogue de bon. Six personnes mentionnent que plusieurs éléments facilitent la préservation générale d'un bon dialogue entre le milieu agricole et le milieu non agricole dans la MRC des Sources, soit son territoire de petite superficie, sa

prédominance rurale et agricole, son faible taux d'établissement de gens provenant de l'extérieur de la MRC et le fait que les gens se connaissent bien. Trois répondants sont également d'avis qu'il est normal d'avoir des divergences sur certains sujets, telles qu'en 2005, suite à la révision du Règlement de contrôle intérimaire sur la production porcine dans la MRC. Cependant, ils soutiennent que depuis cette époque, la relation entre les deux milieux s'est améliorée, et ce, avant le début du PDZA. D'ailleurs, selon une agricultrice : « c'est grâce aux bonnes relations qu'on avait que le PDZA a été un succès » (Agri. #2).

En ce qui concerne les cinq répondants affirmant que le dialogue était faible entre les deux milieux, deux d'entre eux évoquent des tensions avec les agriculteurs en lien avec les enjeux environnementaux. De plus, une personne considère ce dialogue comme étant « décousu » alors qu'une autre affirme qu'il n'y avait qu'un dialogue pour « bien paraître ». Six répondants n'ont pas été en mesure de répondre à la question car ils ne connaissent tout simplement pas la situation avant l'élaboration du PDZA, entre autres parce qu'ils ne travaillaient pas directement avec le milieu agricole de la MRC des Sources à cette époque.

Tableau 4.5 Qualification du dialogue entre le monde agricole et le monde non agricole avant l'élaboration du PDZA de la MRC des Sources

Dialogue avant le PDZA	Agriculteurs	Non-agriculteurs	Totaux (N=21)
Pas de dialogue	0	0	0
Faible dialogue	2	3	5
Bon dialogue	6	4	10
Ne peut répondre	2	4	6

4.12.2 Déroulement de la (re)mise en dialogue

En ce qui a trait à l'organisation par la MRC d'une variété de rencontres avec les participants à la démarche du PDZA, l'ensemble des personnes interrogées perçoit cette (re)mise en dialogue entre les divers acteurs positivement. En effet, tous estiment que cette (re)mise en dialogue s'est bien déroulée. Près de la moitié de ces derniers précise que les participants ont eu l'occasion de s'exprimer librement et de partager leurs idées, permettant ainsi d'éviter de grandes confrontations entre les acteurs des différents milieux. Un intervenant souligne que lors des États généraux sur l'agriculture :

dans l'ensemble, ça s'est bien très passé et on a justement tenté de disperser les acteurs [sur les différentes tables], d'avoir une diversité, d'avoir un dialogue qui est complet et d'avoir aussi des acteurs qui s'entendent, d'où l'importance de comprendre les dynamiques interpersonnelles (Non-agri. #2).

En outre, quatre répondants ont constaté une ouverture chez les participants et un désir d'émettre leur opinion.

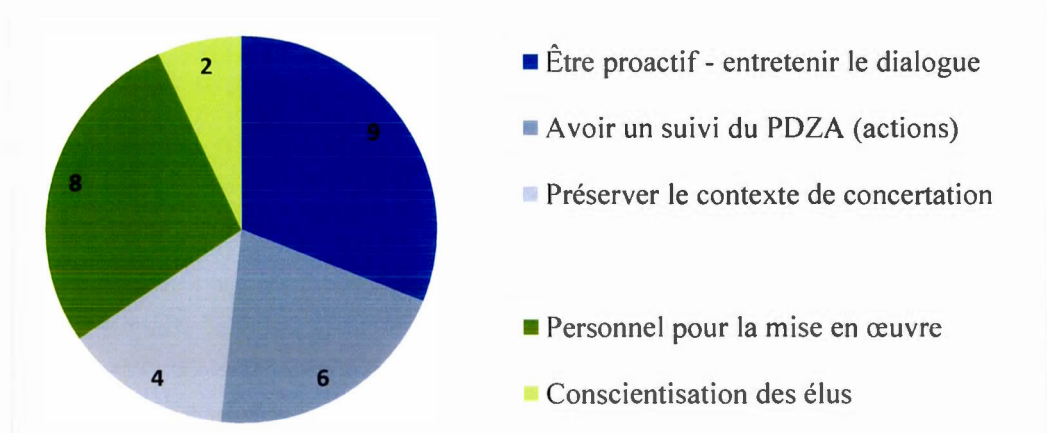
Il y avait une volonté d'essayer de se dire les vraies choses, de trouver des solutions et de faire en sorte qu'on passe à l'action et que ça soit vraiment quelque chose qui fait en sorte que tout le monde profite des retombées du plan (Non-agri. #4)

D'autres facteurs, tels que l'importante implication des personnes responsables à la MRC ainsi que la clarification auprès des participants de la portée et des limites du PDZA, ont aussi favorisé le bon déroulement des échanges.

4.12.3 Durabilité du dialogue?

À travers nos entretiens, nous voulions également connaître le point de vue de l'ensemble des répondants en ce qui a trait à la pérennité de cette (re)mise en dialogue entre le milieu agricole et le milieu non agricole. 20 répondants, soit 95 % de notre échantillon, estiment que cette (re)mise en dialogue va se poursuivre. Ces derniers évoquent 29 éléments contribuant à la durabilité du dialogue, répartis en cinq catégories dans la figure 4.2. Celles-ci renvoient à des facteurs conditionnels (en bleu) et situationnels déjà en place (en vert).

Figure 4.2 Éléments contribuant à la durabilité du dialogue dans la MRC des Sources



La majorité des éléments mentionnés pour justifier la durabilité de cette (re)mise en dialogue réfèrent à des facteurs conditionnels. En effet, celle-ci va être tributaire à un entretien de ce dialogue et à la mobilisation des acteurs, et ce, à travers diverses activités et présences aux réunions. La relance de la participation des organismes et des agriculteurs représente un facteur explicatif de premier ordre. Comme le soutient ce répondant :

je pense que c'est un processus qui est continu. Une fois la mobilisation faite, il faut donner de l'importance aux acteurs qui sont là. Il faut nourrir

le partenariat, la collaboration, c'est hyper important ! [...] Tu dois continuer de leur dire qu'ils sont importants parce qu'ils le sont ! Chacune des actions, chacune des présences à des rencontres peut avoir un impact sur le développement de l'agriculture pour une région. Chacun des commentaires est important et cette compréhension est hyper importante (Non-agri. #2).

De plus, la durabilité de cette (re)mise en dialogue est conditionnelle au suivi du PDZA, soit la mise en place des actions du plan. Dans le cas contraire, un agriculteur souligne que : « à un moment donné, on va dire : "Regarde ça ne sert absolument à rien, on est aussi bien de mettre des efforts chez nous" » (Agri. #10). Quatre répondants sur les six mentionnent qu'il y a déjà des actions qui ont été réalisées, par exemple le circuit des Saveurs et des Savoir-faire. En outre, l'importance de maintenir le contexte de concertation mis en place durant l'élaboration du PDZA est également pointée.

Lorsqu'on réunit des agriculteurs ou des gens du secteur agricole et des non agricoles ensemble et qu'on essaye de développer une vision vers l'avant, bien à ce moment-là, il y a une meilleure compréhension des limites et des contraintes et du « pourquoi c'est comme ça ». Donc, ça aide. De réunir les gens ensemble dans un processus de concertation, c'est toujours plus positif (Non-agri. #7).

En ce qui a trait aux facteurs situationnels qui favorisent une durabilité des échanges entre les multiples acteurs, l'élément principal exprimé est que la MRC a conservé le poste de l'agroforestier responsable du PDZA afin qu'il se charge, entre autres, de sa mise en œuvre.

Je te dirais que dans la MRC, tant et aussi longtemps qu'on va avoir des acteurs comme [les noms d'employé de la MRC] qui travaillent pour ça, oui. Parce que là, on a un maillon qui fait en sorte que la communication se fait sur les deux bords (Agri. #6).

Finalement, même si l'état du dialogue entre les deux milieux était bon selon plusieurs, l'élaboration du PDZA a tout de même permis une évolution des liens unissant les agriculteurs et les non-agriculteurs.

4.13 Limites et fragilités du milieu agricole de la MRC des Sources

Plusieurs éléments dénotant la fragilité du monde agricole de la MRC sont identifiés par les répondants. En effet, la quasi-totalité des répondants juge que les terres agricoles ne sont pas utilisées à leur plein potentiel et, selon plus de 60 % d'entre eux, l'importante présence de friches sur le territoire témoigne de cette situation. Les limites biophysiques des sols comme facteur explicatif de cette sous-utilisation des terres sont mentionnées par cinq répondants.

C'est sûr que dans le coin ici, ce que je trouve problématique un peu, c'est tout ce qui concerne la qualité des sols. On n'a pas des terres faciles à cultiver pour les grandes cultures et même pour faire le foin. Si on avait des programmes d'aide pour améliorer nos fonds de terre, ça serait positif, je trouve. Il y a beaucoup de drainage à faire dans la région et du chaulage à plein. Quant à moi, ça, ça pourrait aider au développement (Agri. #8).

D'autre part, si une grande variété de menaces pour la zone et les activités agricoles du territoire est identifiée par les répondants, deux éléments reviennent de façon récurrente, soit l'enjeu attaché à la relève et son endettement (9) ainsi que la valeur des terres, associée au phénomène de spéculation (6). Ces deux facteurs sont intimement liés au sein des commentaires puisque :

l'augmentation de la valeur des terres par rapport à la valeur de l'entreprise elle-même va faire en sorte que le transfert ne sera plus viable... Il va y avoir une trop grande différence entre la valeur, la capacité de production de l'entreprise et le remboursement de la dette (Non-agri. #1).

Dans une moindre mesure, certains répondants estiment que le Partenariat Trans-Pacifique et donc le contexte du libre-échange, de même que la cohabitation des usages et la présence de grosses entreprises et d'intégrateurs sur le territoire sont aussi des menaces pour l'agriculture de la région.

4.14 Remise en question du modèle agricole dominant?

La constatation des diverses limites et menaces planant sur l'agriculture du territoire a été au cœur des débats lors de l'élaboration du PDZA de la MRC, et ce, afin de pouvoir bien les documenter, les prioriser et ensuite mettre en place un plan d'action adéquat. Avec ces constats, une remise en question des pratiques agricoles conventionnelles aurait pu être évoquée, mais cela n'a pas réellement été le cas. En effet, 16 répondants, soit 76 %, déclarent qu'il n'y a pas eu de remise en question du modèle agricole dominant. Nuançant leur propos, sept mentionnent qu'au lieu de le changer entièrement, il a été plus question de savoir comment le modèle peut être amélioré.

On n'a pas besoin de changer une entreprise laitière de 90 hectares avec 40 ou 50 kilos de quota pour pouvoir dynamiser ton agriculture. Tu n'as qu'à utiliser une superficie marginale pas loin d'elle et être complémentaire en créant un dynamisme avec une multifonctionnalité qui va faire vivre ton village (Non-agri. #1).

Un intervenant ajoute :

c'est sûr que certaines préoccupations sont ressorties, mais les producteurs sont au courant et ils se sont ajustés depuis plusieurs années à toutes sortes de choses. C'est le secteur qui a été [le plus] soumis aux pressions par rapport à l'environnement depuis 20 ans (Non-agri. #5).

Les éléments de réponse évoqués par les quatre personnes qui soutiennent qu'il y a bel et bien eu remise en question des pratiques agricoles durant l'élaboration du PDZA, concernent principalement la possibilité que ces débats aient entraîné un changement

de mentalité individuelle des agriculteurs en ce qui concerne le prêt de petites parcelles de terre afin d'aider au démarrage d'une entreprise. « Ça a peut-être ouvert l'espace à dire qu'il y aurait moyen de faire de la cohabitation avec du monde et que ça ne m'enlèverait pas grand-chose finalement » (Agri. #4).

En dépit du fait qu'il n'y ait pas de réelle remise en question du modèle agricole dominant selon la majorité des personnes interrogées, des critiques à l'égard des institutions agricoles québécoises, plus précisément la CPTAQ et la LPTAA, sont émises par 33 % des répondants (7). En effet, plusieurs participants déclarent qu'une flexibilité dans la gestion du zonage agricole serait quelque chose d'intéressant. Cependant, selon eux, il demeure difficile de faire comprendre aux hautes instances qu'une entreprise agricole peut être viable et prospère sur de petites superficies, ce qui se répercute par la suite sur la relève agricole.

Quelqu'un qui veut faire un projet agricole et qu'il voit le prix d'une superficie agraire, il est vraiment surpris. Il n'est pas capable de payer ça et il n'est pas capable non plus de dire : « je vais faire un projet sur une plus petite superficie », car la CPTAQ t'empêche de morceler le territoire. Donc, tu te demandes comment tu peux faire pour avoir une plus petite superficie afin de faire un projet maraîcher, un projet viticole, un projet apicole, un projet équestre... Ça devient excessivement difficile. Donc, je pense qu'on doit travailler sur des modèles innovants (Non-agri. #1).

En outre, même si ces derniers savent que le PDZA n'a pas de poids décisionnel auprès de la CPTAQ, deux d'entre eux espèrent que ce document de planification puisse avoir une certaine influence. « Je pense que la CPTAQ devrait peut-être prendre connaissance des PDZA. Qu'ils s'assoient et qu'ils lisent un peu ce qui est dit là-dedans » (Agri. #9).

4.15 Agriculture alternative

Alors qu'aucune réelle opposition au modèle agricole conventionnel n'est manifestée par les participants à la démarche, diverses limites et faiblesses de l'agriculture de la MRC sont tout de même évoquées. Le rôle de l'agriculture alternative comme solution pour remédier à certaines limitations précédemment relevées est discuté lors des entretiens.

4.15.1 Agriculture alternative, une voie de développement intéressante?

En premier lieu, l'implantation d'agricultures alternatives dans la région serait, selon 16 répondants, une voie de développement intéressante pour la MRC. Quatre personnes estiment qu'elles pourraient conduire à la remise en valeur de certaines superficies ou bâtiments non utilisés. Aussi, quatre autres répondants soulignent que ce type d'agriculture entraîne souvent un contact direct entre les producteurs et les consommateurs, permettant ainsi une meilleure compréhension mutuelle, diminuant parfois les conflits d'usage et favorisant alors la cohabitation. D'autres éléments sont mis de l'avant lors de ces discussions, tel le coût de démarrage de ce type d'entreprise qui est généralement moindre que dans les productions conventionnelles (3), particulièrement celles sujettes à la gestion de l'offre. De plus, l'importance de la diversification (2) et la situation particulière de cette MRC (1) sont également soulignées. Dans ce même ordre d'idées, un intervenant ajoute :

Au niveau de l'innovation, c'est une des forces [du territoire], je pense. D'ailleurs, avec Cultur'Innov, ce n'est pas pour rien que c'est là, et Saint-Camille, c'est comme un noyau de gens qui ont voulu faire en sorte de ne pas attendre que le ciel leur tombe sur la tête, mais d'agir avant de réagir. Je pense que c'est une des voies de cette MRC-là, de continuer de proposer aux producteurs qui veulent, de faire de la valeur ajoutée (Non-agri. #4).

Cinq répondants mentionnent qu'il ne faut cependant pas oublier que la MRC a un petit territoire, une population peu nombreuse, ainsi que le plus faible revenu moyen par ménage de l'Estrie. Cette situation explique qu'ils indiquent que la multiplication de producteurs se spécialisant dans un même type de production, par exemple des paniers de légumes biologiques, n'est pas souhaitable. En effet, ils ne pourront pas écouler toute leur production sur le marché local. Au chapitre de la distribution, il faudrait donc se tourner vers les marchés extérieurs, plus près des grands centres tels que Sherbrooke et Montréal.

[Le] défi de la MRC, ce qui est difficile, c'est de bien les aider, de bien les positionner. On ne peut pas empêcher quelqu'un de venir, mais on peut les aligner pour ne pas qu'ils se nuisent entre eux. [...] C'est donc de les aligner et les accompagner pour qu'ils se trouvent un marché (Non-agri. #2).

En outre, trois répondants mentionnent que si l'agriculture alternative est une voie de développement intéressante, la production, la transformation et la mise en marché en circuit court et surtout de proximité nécessitent généralement plus de travail, et donc augmente le risque pour les agriculteurs. Finalement, trois intervenants précisent que l'agriculture alternative est une perspective de développement intéressante, mais qu'elle doit se faire de manière complémentaire à l'agriculture conventionnelle et non dans une optique de remplacement de cette dernière.

4.15.2. Un type d'agriculture alternative plus intéressant à développer?

Dans une perspective d'amélioration de l'agriculture de la MRC, l'ensemble des répondants de la MRC a ensuite été interrogé quant au type d'agriculture non traditionnelle qui leur semble le plus prometteur. Les réponses sont variées et aucun type de production ne se distingue réellement des autres. Ainsi, alors que six répondants considèrent que la production animale non contingentée est une voie de

développement intéressante due à la présence de nombreux espaces de pâturage, cinq autres mentionnent plutôt la production végétale, plus précisément la production maraîchère. L'agriculture biologique est également mise de l'avant à quatre reprises comme étant une alternative à envisager.

4.15.3 Diverses manifestations d'agricultures alternatives déjà présentes sur le territoire

Sur le territoire de la MRC se trouvent déjà des projets d'agricultures alternatives tels un circuit des Saveurs et des Savoir-faire ainsi que quelques marchés publics. Le premier, mis en place en 2014, découle directement du plan d'action du PDZA et constitue un événement ponctuel qui a lieu à l'automne. Il vise la promotion des produits agricoles et artisanaux et même si des aspects logistiques doivent encore être peaufinés selon certains, il est perçu très positivement par l'ensemble des répondants. Ce circuit représente un outil utile pour le développement des productions régionales selon les deux tiers des répondants. Il permet en effet aux producteurs d'avoir une bonne visibilité auprès de la population, et ce, en les incitant à acheter localement. Cependant, il est mentionné que ce circuit est un outil parmi tant d'autres pour aider les agriculteurs. Près d'un tiers des personnes rencontrées demeurent toutefois sceptiques quant à l'efficacité d'un tel outil au chapitre du développement agricole pour le territoire puisque selon eux le circuit ne va pas inciter quelqu'un à s'établir en agriculture et développer une nouvelle production. Ce circuit permet seulement de consolider l'image de petites productions déjà existantes.

Par ailleurs, on retrouve sur le territoire quelques marchés publics, tels la Mante du Carré à Danville (marché permanent) et ceux de Saint-Georges-de-Windsor et de Saint-Camille (marchés saisonniers). Les répondants les considèrent pour la plupart comme de bons moyens de mise en marché direct et de socialisation. En effet, 16 personnes soutiennent qu'ils représentent un outil de développement agricole approprié pour la

région puisqu'ils permettent à de petits producteurs de se faire connaître et d'entretenir un contact direct avec le consommateur. Cinq répondants mentionnent qu'il importe de sensibiliser la population à cette alternative de consommation puisqu'il s'agit d'un bon moyen de soutenir les petites productions agricoles. Par ailleurs, même si les répondants déclarent que les marchés publics sont pertinents, il ne s'agit que d'un outil de plus pour la mise en marché et, dans la région, ces marchés ne sont pas suffisamment fréquentés pour faire vivre une entreprise.

4.15.4 Agriculture alternative, bénéfique pour la relève?

La majorité des personnes interrogées considère que le développement de modalités alternatives de production, de transformation et de distribution peut certes permettre d'améliorer de la situation de l'agriculture régionale. Néanmoins, il reste à savoir s'ils ont les mêmes considérations en ce qui concerne la relève agricole et le démarrage d'entreprises. Plus des trois quarts des répondants soutiennent que l'agriculture alternative représente une voie de développement appropriée pour la relève, car elle constitue généralement en un type d'établissement moins dispendieux que la production conventionnelle. En outre, cela représente une option particulièrement intéressante pour la relève non apparentée.

Pour l'établissement de la relève nombreuse, je pense que de développer des alternatives ou des entreprises satellites alternatives à la production principale, c'est souhaitable. Ça permet l'édification d'un complexe d'entrepreneurs qui vont se co-soutenir dans le futur. Donc, ça fait quelque chose que je pense d'utile (Non-agri. #9).

D'autre part, deux répondants soulignent qu'en ce qui a trait aux productions alternatives, il est souvent nécessaire d'avoir beaucoup de connaissances afin de réussir à les rentabiliser. Or, il y a moins d'études sur le sujet qu'en production conventionnelle

et, pour cette raison, il importe que la relève soit bien accompagnée. En effet, deux autres personnes estiment que ce type d'agriculture peut représenter un risque :

à double tranchant, pour toutes les raisons qu'on vient de nommer un peu : pour les difficultés en aides financières, difficultés pour la mise en marché, difficultés pour s'afficher, trouver un créneau, trouver la confiance des gens. Mais, si ce n'est pas ça, ça va être quoi? (Agri. #10).

De plus, 70 % des producteurs interrogés soutiennent que l'agriculture alternative est une voie de développement intéressante pour leur entreprise. Parmi ces répondants se trouvent ceux qui pratiquent déjà ce type d'agriculture (biologique, apiculture, production ovine, producteur ayant une grande diversité de productions), mais également une productrice qui pense développer de nouveaux projets suite à la reprise de la ferme par ses enfants. Si trois répondants indiquent que cela ne constitue pas une voie de développement pour leur entreprise, l'un d'entre eux mentionne qu'il pourrait tout de même prêter un petit lopin de terre à quelqu'un voulant démarrer dans ce type d'agriculture.

Finalement, l'agriculture alternative comme voie de développement pour la région et la relève agricole est représentée positivement dans l'ensemble. Un intervenant mentionne à propos des agriculteurs : « ce que j'ai trouvé intéressant dans tout le processus, c'est qu'il y a des choses par rapport auxquelles je les ai trouvés beaucoup plus ouverts que l'on pouvait le penser : sur les manières écologiques, sur les manières de faire les choses, etc. » (Non-agri. #2). Cependant, ce type d'agriculture constitue selon plusieurs une agriculture de second plan ne pouvant remplacer le modèle dominant québécois. Dans la même perspective, un non-agriculteur ajoute : « [qu'évidemment], l'agriculture de niche ne nourrira pas le Québec, mais elle va permettre à une certaine classe agricole de se développer en complémentarité avec la grosse classe agricole, ce qui est contingenté surtout » (Non-agri. #8).

4.16 Appréciation du PDZA

Enfin, après avoir abordé des sujets tels que les changements de représentation des non-agriculteurs suite à leur participation à la démarche du PDZA, la constatation des diverses faiblesses agricoles du territoire ainsi que les voies de développement alternatives en agriculture, il restait à déterminer si dans l'ensemble les répondants considèrent le PDZA utile pour le développement de l'agriculture de leur territoire. La totalité des personnes interrogées affirme que cette démarche de planification est appropriée, et ce, pour de nombreuses raisons (cf. tableau 4.6).

Tableau 4.6 Raisons de la pertinence du PDZA pour le développement de l'agriculture pour la MRC des Sources

	Nombre de réponses ¹²
Acquisition de connaissances	8
Conscientisation du milieu politique	5
Rapprochement entre les deux milieux	9
Réalités locales spécifiques	6

Le rapprochement entre le milieu agricole et le milieu non agricole est à ce chapitre l'élément le plus souvent mentionné, et ce, particulièrement chez les non-agriculteurs.

Je pense que le principal bénéfice c'est surtout l'établissement du dialogue. Il y a des perceptions ou certaines formes de préjugé qui peuvent être entretenues au fil du temps et c'est important pour les uns et pour les autres de pouvoir échanger là-dedans. Effectivement, ça atténue les préjugés et ça donne un portrait beaucoup plus réaliste de ce que ça demande aujourd'hui d'être agriculteur (Non-agri. #10).

Chaque opinion est importante là-dedans. C'est de faire travailler au maximum l'ensemble, que ce soit les producteurs pour qu'ils comprennent ce que l'on fait, que des partenaires pour qu'ils comprennent qu'ils ont leur

¹² Chaque répondant pouvait donner plus d'une réponse.

place et qu'on travaille pour la même chose au bout de la ligne (Non-agri. #2).

En outre, l'appropriation de la démarche par le professionnel de la MRC est considérée par trois répondants comme étant majeure dans la mise en place de bonnes relations entre les milieux. L'acquisition de connaissances est le second impact positif de l'élaboration du PDZA puisque cela permet de documenter les diverses difficultés et possibilités agricoles du territoire afin de proposer des solutions adaptées à la réalité de la région. Par ailleurs, cette démarche contribue à faire connaître la réalité du monde agricole ainsi que la variété des apports de cette activité.

Et ça a permis de faire ce que j'appelle un exercice salutaire d'introspection sur l'agriculture du Québec, et ce, dans toutes les régions du Québec, de l'Abitibi à la Gaspésie, en passant par la grande région de Montréal. Ça a été aussi une tribune de plus pour valoriser ce qu'on fait en termes d'agriculture québécoise et aussi de valoriser nos compétences en agriculture (Non-agri. #8).

4.16.1 L'importance de la sensibilisation de la population en général

Malgré les nombreux éléments positifs relevés en ce qui concerne la compréhension, l'ouverture et le rapprochement entre les agriculteurs et les non-agriculteurs ayant participé à l'élaboration du PDZA de la MRC des Sources, 12 répondants mentionnent néanmoins l'existence de lacunes au chapitre de la sensibilisation de la population en général. Il y a certes une augmentation sensible de l'intérêt portée à l'achat local qui est perceptible à travers l'implantation du circuit des Saveurs et des Savoir-faire, les marchés publics et l'agriculture soutenue par la communauté (ASC), mais il demeure que ces moyens de distribution sont utilisés uniquement par une petite frange de la population. Selon ces mêmes répondants, il en est ainsi car les habitants de la MRC achètent majoritairement les produits les moins dispendieux, peu importe leur origine. Il importe donc de poursuivre la sensibilisation de la population en ce qui a trait aux

pratiques agricoles et à ses répercussions sur le territoire afin de valoriser la profession, inciter la population à consommer davantage de produits locaux et améliorer la cohabitation des usages par le fait même.

4.17 Conclusion

L'objectif de ce chapitre était de présenter un état des lieux des données qualitatives recueillies sur nos deux terrains d'étude ainsi que d'en faciliter la compréhension en intégrant des extraits provenant de nos entretiens avec les divers acteurs ayant participé à l'élaboration de leur PDZA. Plusieurs thématiques ont pour cela été abordées, telles que le développement d'une sociabilité grâce aux processus participatifs et la (re)mise en dialogue entre les agriculteurs et les non-agriculteurs. D'autre part, il a été question de décrire le changement partiel des représentations des non-agriculteurs envers l'agriculture et son apport dans le dynamisme des territoires de leur MRC. Les diverses fragilités du milieu agricole des deux régions, n'ayant pas mené à une réelle remise en question du modèle dominant, ont également été décrites. Aussi, la possibilité de développer des types d'agriculture alternative sur chacun des territoires a été abordée. Des constats ont donc été formulés pour chacune des sections sur les différents effets émanant de l'élaboration d'une démarche de développement agricole sur deux territoires québécois. Ils vont permettre d'en dégager les grandes tendances, comparer la situation de deux MRC, et situer ces constats par rapport à la littérature scientifique existante sur le sujet. Cette interprétation des résultats présentés dans le prochain chapitre va permettre de confirmer, d'infirmer ou de nuancer nos hypothèses de recherche.

CHAPITRE V

ANALYSE ET INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS

Ce chapitre a pour but d'analyser les résultats dégagés de l'état des lieux fait au chapitre IV de l'élaboration d'un PDZA dans deux MRC québécoises afin d'approfondir notre compréhension du phénomène de (re)territorialisation de l'agriculture. Pour ce faire, ce chapitre est structuré en fonction de nos questions et hypothèses de recherche afin de pouvoir faire ressortir les conséquences de cette (re)mise en dialogue entre des acteurs agricoles et non agricoles en ce qui a trait au développement territorial. Tel que présenté au chapitre II (cf. 2.4), il est question de savoir en quoi l'élaboration du PDZA, lié à un contexte de concertation, contribue-t-elle à la mise en place de nouvelles relations entre l'agriculture et les territoires ruraux. Pour ce faire, deux hypothèses secondaires ont été émises et sont investiguées. La première aborde d'abord le développement d'une socialisation entre les différents acteurs ayant participé à la démarche. Elle s'intéresse ensuite au changement de représentation de l'agriculture et de son rôle dans le développement des territoires ruraux chez les non-agriculteurs. La seconde hypothèse examine d'une part la relation entre les processus participatifs associés au PDZA et le développement de solidarités entre les agriculteurs et les non-agriculteurs. D'autre part, elle concerne la remise en question du modèle agricole industriel et la promotion d'agricultures alternatives. Enfin, nous revenons sur la restructuration de l'agriculture à l'échelle des MRC et la pertinence du PDZA selon les répondants des deux territoires à l'étude.

5.1 Deux terrains d'étude

La recherche est réalisée auprès de deux MRC ayant terminé l'élaboration de leur PDZA, soit les MRC d'Antoine-Labelle et des Sources. Celles-ci sont situées en périphérie des grands centres et elles ne font pas partie des régions agricoles les plus dynamiques du Québec. Durant l'élaboration de leur PDZA respectif, les responsables de la démarche ont inclus une grande diversité de processus participatifs et d'acteurs du milieu présentant des intérêts variés. Les sections suivantes permettent de rendre compte de ce contexte de concertation locale et de son influence sur les dynamiques territoriales entre le monde agricole et le monde non agricole dans une perspective de revitalisation d'un territoire rural, et ce, à travers le désir de reconnaissance, de soutien et de développement de l'agriculture.

5.2 Un PDZA qui entraîne une modification des représentations de certains non-agriculteurs

Rappelons que notre première question secondaire est : de quelle façon l'élaboration des PDZA modifie-t-elle la représentation qu'ont les acteurs non agricoles de l'agriculture et de son rôle dans le développement des territoires ruraux? Nous posons à cet effet l'hypothèse qu'à travers la mise en place de processus de concertation, favorable à une plus grande sociabilité entre les acteurs agricoles et non agricoles, la représentation qu'avaient les institutions et les organismes locaux/régionaux a été modifiée en ceci que l'agriculture s'apparente davantage à un mode de vie qui façonne un dynamisme au sein du milieu rural qu'à une simple activité de production (chapitre II (cf. 2.4)). Trois concepts sont ici mobilisés pour l'analyse, soit la sociabilité, la représentation ainsi que le mode de vie.

5.2.1 Une (re)territorialisation qui favorise une plus grande sociabilité

Le PDZA constitue une nouvelle manière d'aborder le développement de l'agriculture et, par son élaboration, il permet d'opérationnaliser le saut d'échelle entre le global et les territoires locaux, renvoyant au processus de (re)territorialisation. Comme exposé au chapitre IV (cf. 4.2 et 4.10), cela implique une multitude de rencontres de comités et d'activités participatives (par exemple, tables rondes, consultations publiques) afin de bien saisir les multiples enjeux agricoles présents sur le territoire de la MRC puis élaborer et mettre en place un plan d'action adéquat pour maintenir ou améliorer l'agriculture de la région. Cette accentuation des interventions par les collectivités locales sur la gestion et le développement de l'agriculture accompagne souvent le processus de (re)territorialisation (Auricoste *et al.*, 2011). Au sein des deux terrains ici à l'étude, on assiste ainsi à la création d'une variété d'échanges qui met en place les conditions favorables à une plus grande sociabilité. Tel que soutenu par Forsé : « [cette] sociabilité réfère [alors] au réseau qui lui sert de support » (2005 : 645). De plus, Mendras (1983) rapporte que selon Simmel, il existe une différence entre la discussion et la conversation, la vérité étant le but de la première et la sociabilité elle-même étant celui de la seconde, la sociabilité renouvelée par le PDZA s'exprime des deux façons sur nos terrains d'étude. Ainsi, la discussion est présente au sein des échanges entre les participants lors de l'élaboration du PDZA puisqu'il faut convenir des enjeux agricoles de la région et élaborer un plan d'action adéquat. En outre, il y a beaucoup de place accordée à la conversation puisqu'un des buts de ces processus participatifs est de rapprocher les milieux agricole et non agricole, soit d'abord pour renouer les dialogues et ensuite pour développer une sociabilité renouvelée. En effet, lorsque la sociabilité n'est pas identifiée comme étant le but de la démarche d'élaboration du PDZA par les répondants, elle est désignée comme une conséquence de ces processus participatifs. Ainsi, il y a eu création de nouvelles relations, mais également un changement dans la nature des liens existants. C'est ainsi que, par exemple, un agriculteur n'appelle plus à la MRC uniquement pour se plaindre, mais également pour s'informer ou demander de

l'aide. La majorité des répondants des deux MRC exprime des opinions positives quant à ces processus. Des mots tels que « rencontre », « réunir », « discussion », « échange », et « meilleure compréhension » sont ainsi utilisés par plusieurs d'entre eux, ce qui vient appuyer notre hypothèse quant à la mise en place par le PDZA d'une meilleure sociabilité entre les différents acteurs. Il a également été noté que si les opinions émises par les répondants de la MRC d'Antoine-Labelle sont d'ordre général, celles exprimées par les répondants de la MRC des Sources ciblent davantage des processus de participation particuliers qui ont été organisés sur le territoire (par exemple, la réalisation du sondage et la journée des États généraux sur l'agriculture).

De manière plus fine, la sociabilité pour les deux MRC est abordée par nos répondants sous l'angle de l'influence que les processus participatifs ont sur les liens unissant les agriculteurs et les non-agriculteurs. Barthe *et al.* considèrent que la (re)territorialisation façonne entre autres un contexte de sociabilité, mais également : « des discours et des pratiques de coopération des acteurs autour de l'activité agricole » (2012 : 6). Dans le cadre de cette recherche, ce processus de (re)territorialisation repose en partie sur la (re)mise en dialogue entre le milieu agricole et le milieu non agricole sur les deux terrains d'étude. Nous en voulons pour preuve les opinions de nos répondants lorsqu'ils sont interrogés sur l'état du dialogue entre les deux milieux avant, pendant et après l'élaboration de leur PDZA respectif.

Tout d'abord, leur perception du dialogue en place entre les deux milieux avant l'élaboration du PDZA diffère. En effet, alors que 50 % des répondants de la MRC d'Antoine-Labelle qualifiaient ce dernier de faible et 20 % d'inexistant, 48 % des répondants de la MRC des Sources le considéraient comme étant déjà bon. Des facteurs tels que la taille de la MRC, la prédominance rurale, la connaissance des personnes présentes sur le territoire et le faible taux d'établissement de gens de l'extérieur sont mentionnés comme justifications de la présence d'un dialogue entre les deux milieux (nous y reviendrons à la page suivante). En ce qui a trait à la (re)mise en dialogue durant

l'élaboration du PDZA, la quasi-totalité des répondants des deux MRC déclare que cela s'est bien déroulé. Une ouverture d'esprit des participants ainsi qu'un intérêt marqué des non-agriculteurs envers l'agriculture et le point de vue des agriculteurs expliquent cette situation. Par ailleurs, au chapitre de la pérennité de cette (re)mise en dialogue, les propos de l'ensemble des répondants convergent également, la plupart estimant qu'elle pourra être durable à condition qu'il y ait un suivi et une mise en œuvre des actions du PDZA ainsi qu'un entretien du dialogue entre les deux milieux. Cette (re)mise en dialogue dans les deux MRC renvoie somme toute à des processus de reconfiguration des rapports entre les agriculteurs et la société civile et à un certain décroisement des pratiques agricoles grâce à une ouverture au dialogue territorial (Barthe *et al.*, 2012).

De plus, alors que le lien unissant le milieu agricole et le milieu non agricole a été abordé spécifiquement avec les répondants, quelques-uns vont plus loin dans leur réflexion. En effet, il est également question d'une (re)mise en dialogue à l'intérieur d'un même groupe d'acteurs (agriculteurs ou non-agriculteurs), ce qui réfère également à un renouvellement de la sociabilité. Les processus participatifs ont donc aussi permis aux différents acteurs de renouer ou d'établir de nouveaux liens avec leurs collègues non-agriculteurs ou agriculteurs.

De surcroît, tel que mentionné par Javeau (2015), il existe plusieurs catégories de liens sociaux, soit ceux impliquant de la positivité, de la négativité ou de la neutralité. Lors des divers processus participatifs qui ont pris place sur les deux terrains d'étude, il est surtout question de liens sociaux neutres puisque, selon les répondants, leurs possibilités de s'exprimer librement afin de décider de leur avenir et des diverses stratégies agricoles à adopter ont été au cœur des échanges. Les liens sociaux positifs réfèrent davantage à une possibilité d'émancipation, de liberté, de justice et de solidarité dans les échanges et cela ne correspond pas aux propos émis par notre échantillon de répondant.

En résumé, s'intéresser aux processus participatifs et à la sociabilité qui ici en découle dans les deux territoires à l'étude, tous deux observables via une (re)mise en dialogue entre les différents acteurs territoriaux des deux milieux, permet de rendre compte d'un des effets de la (re)territorialisation de l'agriculture lié à un PDZA. En outre, si la comparaison des deux terrains d'étude met en évidence plusieurs ressemblances dans les discours des répondants, certaines distinctions demeurent. Cette différence des points de vue, particulièrement sur la présence d'un dialogue pré-PDZA, peut être expliquée par un des grands postulats explicatifs de la discipline géographique, soit l'effet de lieu (Bédard, 2015). Attendu que l'effet de lieu est ici un produit spatial et social puisqu'il est question de la taille de la MRC et de ses caractéristiques locales qui vont par la suite influencer les relations sociales multiples entre les habitants du territoire, déterminant alors cet effet. Forsé ajoute que la localité est « un moyen important d'articulation des cercles sociaux » (2005 : 647). C'est pourquoi l'effet de lieu permet à une sociabilité locale et originale de prendre forme. C'est ainsi que si dans tous les cas il y a eu une évolution des liens unissant les agriculteurs et les non-agriculteurs des deux MRC, le maintien de ces liens reste conditionnel à plusieurs facteurs (par exemple, la réalisation du plan d'actions). Ces propos viennent appuyer l'étude d'Auricoste *et al.* (2011) qui explique que la (re)territorialisation de l'agriculture conduit à de nouveaux apprentissages en matière de coordination de projets impliquant une multiplicité d'acteurs, mais que le maintien de ces apprentissages est conditionnel à des pratiques quotidiennes. C'est donc par l'entretien du dialogue que pourraient émerger progressivement des compétences collectives.

5.2.2 Une sociabilité qui engendre un changement de représentation chez les non-agriculteurs

Avec cette sociabilité et la (re)mise en dialogue des milieux agricoles et non agricoles, la possibilité d'observer un changement de représentation chez les non-agriculteurs envers l'agriculture et son rôle au sein des territoires est interrogée. Tel que l'indique Debarbieux (2013), rappelons que les représentations sont toujours des interprétations et qu'elles sont donc fortement liées aux acquis culturels de la personne. Par ailleurs, lui et Di Méo (2008) nuancent leurs propos en différenciant des types de représentations selon si elles sont individuelles ou sociales et si elles sont géographiques (cf. 2.5.2). Selon les données recueillies, avant l'élaboration du PDZA, il était plus question de représentations individuelles chez les non-agriculteurs, c'est-à-dire qu'elles étaient : « le produit d'un itinéraire de vie » (Debarbieux, 2013 : 867). Cependant, avec leur participation aux divers processus participatifs, certains d'entre eux affichent des représentations dites sociales, soit des représentations dorénavant forgées par ces divers échanges et reflétant un système de valeurs communes. D'autre part, les représentations véhiculées par les non-agriculteurs peuvent également être qualifiées de géographiques puisqu'elles concernent un milieu précis, soit le milieu agricole de leur MRC, ainsi que les pratiques et les enjeux qui lui sont associés.

Par ailleurs, 55 % des répondants de la MRC d'Antoine-Labelle considèrent le dynamisme actuel entourant l'agriculture comme bon, c'est 71 % des répondants de la MRC des Sources qui émettent des propos similaires¹³. En ce qui a trait à l'évolution de ce dynamisme, les répondants des deux territoires soutiennent de manière très semblable que l'agriculture de leur territoire se maintient ou s'améliore. Une vision

¹³ Il faut rappeler que les répondants devaient qualifier le dynamisme de leur agriculture sur une échelle de 0 à 10, 0 représentant une agriculture complètement déstructurée et 10 représentant une agriculture extrêmement dynamique. À cette question, 55 % des répondants de la MRC d'Antoine-Labelle et 71 % des répondants de la MRC des Sources ont attribué un dynamisme de 7 et plus à leur agriculture.

plus optimiste de l'agriculture peut tout de même être notée sur le territoire de la MRC des Sources.

En outre, en ce qui concerne les représentants non agricoles des organisations régionales, soit au niveau de la région administrative de l'Estrie et des Laurentides, une distinction notable est observée au niveau de leurs connaissances spécifiques des enjeux agricoles du territoire de la MRC à l'étude et du déroulement des processus participatifs. Les représentants de la MRC d'Antoine-Labelle sont ainsi parfois moins précis dans leurs explications que ceux de la MRC des Sources. L'effet de distance peut expliquer cette différenciation dans les propos tenus par les répondants puisque l'emplacement des bureaux de ces organismes administratifs ne se situe pas à la même distance du territoire des MRC à l'étude. En effet, les organisations régionales œuvrant à l'échelle de la région administrative des Laurentides (par exemple, les ministères et l'UPA régionale) sont établies dans les Basses-Laurentides, en périphérie de la région de Montréal, soit à plus de deux heures de route de Mont-Laurier, la ville principale de la MRC d'Antoine-Labelle. La situation diffère pour la MRC des Sources puisque ces organisations régionales sont installées à Sherbrooke, soit à moins d'une heure d'Asbestos, ville principale de la MRC. L'emplacement géographique des territoires à l'étude semble donc avoir une incidence sur les connaissances des non-agriculteurs travaillant au sein des organisations régionales. De surcroît, des éléments explicatifs tels que la présence d'acteurs représentants l'organisme à l'échelon local (par exemple, un employé de l'UPA local ou un fonctionnaire du MAPAQ dans les bureaux à Mont-Laurier) peuvent expliquer pourquoi l'agent régional a moins participé aux processus participatifs et soit moins informé des enjeux spécifiques à la MRC.

Il n'en demeure pas moins que dans le cadre de notre recherche, l'évolution des représentations doit être nuancée car elle diffère selon les catégories professionnelles des non-agriculteurs. En effet, plus de la moitié des non-agriculteurs des deux MRC estime que leur représentation de l'agriculture ne s'est pas réellement modifiée avec

leur participation à l'élaboration du PDZA. Ces derniers expliquent que leur travail implique cette prise de conscience et cette compréhension des enjeux agricoles globaux du territoire. Néanmoins, la majorité d'entre eux indiquent qu'il y a eu raffinement de leurs connaissances techniques. En ce qui concerne les non-agriculteurs ayant soutenu qu'un changement de représentation s'est opéré, ceux-ci gravitent davantage autour du monde professionnel municipal et environnemental. Un phénomène similaire est observé en France par Barthe *et al.* (2012), soit que divers mécanismes locaux de dialogue permettent une évolution des représentations que se font les acteurs de l'agriculture. Cependant, ces auteurs n'émettent pas de nuances sur les représentations des acteurs.

En outre, alors que Praly (2007) précise que la conception du métier d'agriculteur ou ses rapports au territoire peuvent évoluer grâce à une culture partenariale présente au sein de mécanismes de dialogue, cela n'est pas réellement observé sur nos deux terrains d'étude. La différenciation de deux catégories de non-agriculteurs décrite précédemment se reflète encore dans leurs propos. Plus du deux tiers des répondants des deux MRC mentionnent qu'ils étaient déjà très conscients avant le PDZA de ce que représente le métier d'agriculteur comme l'illustre l'usage de mots tels que « compétence », « sacrifice », « travail », « implication » et « compromis ». Cette différenciation des points de vue entre les deux catégories de non-agriculteurs peut être expliquée par un des grands postulats explicatifs de la discipline géographique, soit l'effet de culture (Bédard, 2015). En effet, certains acquis culturels des participants, provenant par exemple de leur profession et leurs liens familiaux, influencent leur représentation de l'agriculture et entraînent des réponses différentes chez les non-agriculteurs sur les deux terrains d'études.

Ainsi, suite à l'élaboration du PDZA, les représentations individuelles demeurent majoritaires chez de nombreux participants connaissant déjà le milieu agricole dû à leur : « itinéraire de vie » (Debarbieux, 2013 : 867). Il reste que des représentations

socialement forgées émergent chez certains non-agriculteurs suite aux échanges qui ont eu lieu lors des divers processus participatifs. Dans une perspective de développement de l'agriculture pour la MRC, ces représentations sociales sont importantes puisqu'elles ont été acquises par des personnes possédant des compétences stratégiques et un pouvoir d'influence sur le milieu (par exemple, les élus et les personnes travaillant dans l'administration de la MRC). Par conséquent, même si une minorité de non-agriculteurs indique que leur représentation s'est modifiée, cela témoigne de l'importance du PDZA. Compte tenu du statut de ces non-agriculteurs : « ceux-ci disposent en effet, conjointement, d'un agir et d'un pouvoir, celui, en particulier, de provoquer l'action des autres » (Di Méo, 2008 : 6). Cependant, la reconnaissance de la pertinence du développement agricole peut être précaire et ainsi affecter la durabilité de la (re)mise en dialogue entre les deux milieux. En effet, les représentations sociales ont été acquises entre autres par des personnes dont certaines occupent des fonctions soumises à des élections. Cette sociabilité renouvelée devra alors être entretenue par les professionnels des MRC, mais également par le gouvernement. C'est en effet par l'entretien de cette (re)mise en dialogue que les conditions favorables à un changement de représentation chez des élus n'ayant pas participé à l'élaboration du PDZA seront maintenues.

Mis à part ce questionnement sur l'évolution des représentations générales des non-agriculteurs, notre première hypothèse secondaire soutenait également un changement de leur représentation en ce qui concerne la fonction qu'ils attribuent à l'agriculture. En effet, il est supposé que ces derniers l'envisagent maintenant davantage comme un mode de vie qui façonne un dynamisme au sein du milieu rural plutôt qu'une simple activité de production. À la lecture de nos résultats d'enquête, cette hypothèse doit également être nuancée. En effet, lorsqu'il est question de qualifier la fonction principale qu'ils attribuent à l'agriculture, 80 % des non-agriculteurs de la MRC Antoine-Labelle et tous ceux de la MRC des Sources réfèrent au rôle productif de l'activité. Cette priorisation de l'aspect productif de l'agriculture concorde avec les

propos de Royer et Gouin (2010) puis Parent (2010) qui affirment qu'avec le développement d'une agriculture québécoise productiviste, la fonction économique et productive de l'activité a été privilégiée.

Néanmoins, les non-agriculteurs des deux territoires ajoutent, à la hauteur de plus de 60 %, que la seconde fonction de l'agriculture est d'entretenir un dynamisme rural en permettant une pérennisation des services de proximité essentiels à la vitalité d'un milieu. C'est dans cette perspective que Parent mentionne la multifonctionnalité de l'agriculture qui : « n'est pas que production de denrées, [car] celle-ci ne peut pas être désolidarisée de la vie rurale dans son ensemble » (2010 : 130, 131). Il y aurait donc une prise de conscience chez la majorité des participants des autres fonctions traditionnelles agricoles, particulièrement sa fonction sociale, et ce, même si celles-ci ne sont pas mises au premier plan.

De surcroît, le concept de mode de vie, qui renvoie, rappelons-le, à des valeurs et des représentations véhiculées par un groupe social spécifique (Mauger, 2007), ici les producteurs agricoles, est également abordé par les répondants non agricoles. Nous nous intéressons au mode de vie particulier des agriculteurs : « [qui] participe à la réalisation d'un certain vivre-ensemble » (Bédard et Breux, 2011 : 145). Grâce à leur collaboration dans l'élaboration du PDZA, les non-agriculteurs comprennent en effet mieux ce qu'impliquent l'agriculture et son métier, tant et si bien que des mots comme « passionné », « vocation », « volonté », et « dévoué » sont à maintes reprises évoqués par une majorité. De manière plus opératoire, le mode de vie réfère à : « [une] manière d'être et [à des] façons de vivre des personnes prises individuellement ou en groupe » (Office québécois de la langue française, 1993 : n.p.). Les valeurs et les représentations des agriculteurs s'incarnent alors dans leurs pratiques et ces dernières sont également soulignées par les répondants. En effet, plusieurs non-agriculteurs constatent par exemple qu'il importe de ne pas compter les heures de travail consacrées à l'entreprise agricole et qu'il faut être passionné par son travail.

De manière plus nuancée, Bédard et Breux (2011) et Bédard (2015) mentionnent que le mode de vie peut renvoyer à une structure sociale ou culturelle. Un mode de vie sociale agricole est usuellement associé par nos répondants à l'agriculture en général alors qu'un mode de vie culturelle agricole est lui lié à l'effet de lieu et donc considéré typique au territoire concerné. De manière plus détaillée, les non-agriculteurs des deux terrains d'étude partagent plus l'agriculture comme un mode de vie social alors qu'ils abordent en premier lieu, de façon générale, les valeurs et les représentations associées au mode de vie agricole. Cela dit, et particulièrement sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle, plusieurs mentionnent le caractère spécifique de la communauté agricole, soulignant que les producteurs sont souvent collaboratifs et sensibles à l'environnement, ce qui se reflète dans leurs pratiques (par exemple, la faible utilisation d'intrants de synthèse et la mise en place d'un abattoir collaboratif). Si des propos sur les spécificités de la communauté agricole sont également émis par les répondants non agricoles de la MRC des Sources, cela est davantage marqué sur le premier terrain d'étude. L'effet de lieu, générant des caractéristiques culturelles propres au territoire (Mathieu, 1998), est donc aussi observé, ce qui renvoie à un mode de vie typique au territoire.

Les deux territoires présentent des résultats très semblables lorsqu'il est question de qualifier l'agriculture comme étant un mode de vie ou une activité de production. Ainsi, la quasi-totalité des répondants non agricoles estime que l'agriculture réfère soit en premier lieu à un mode de vie ou à un mode de vie et une activité de production.

En somme, les non-agriculteurs priorisent la fonction productive de l'agriculture et ils y associent un mode de vie particulier, car l'agriculture ne peut être uniquement une activité de production. Dans les deux cas, les non-agriculteurs ne tendent pas vers une vision bucolique de l'agriculture. En effet, selon les fonctions principales associées à l'agriculture, soit productive et par la suite dynamisante du milieu rural, et les termes

utilisés pour en parler, il apparaît que les non-agriculteurs ont une vision plutôt réaliste de l'agriculture.

5.3 Remise en question du modèle agricole dominant et soutien à des modes alternatifs d'agriculture

Comme nous avons pu le voir au chapitre II (cf. 2.4), la seconde question secondaire orientant la recherche est : comment l'élaboration des PDZA suscite-t-elle une remise en question du modèle agricole industriel? Nous posions l'hypothèse qu'à travers un accroissement des solidarités, les acteurs agricoles et non agricoles participant aux PDZA prônent une agriculture de proximité ainsi qu'une diversification des stratégies agricoles, et ce, par le soutien à des modes alternatifs de production, de transformation et de distribution. Trois concepts sont ici mobilisés pour l'analyse, soit la solidarité, l'agriculture industrielle et l'agriculture alternative.

5.3.1 Une (re)territorialisation qui favorise une plus grande solidarité?

L'élaboration du PDZA des deux terrains d'étude englobe une diversité et un nombre importants de processus participatifs et d'acteurs impliqués, pouvant entraîner l'émergence d'une sociabilité entre les participants. Barthe *et al.* (2012) ajoutent que, de par ces nouvelles relations, le phénomène de (re)territorialisation de l'agriculture peut également façonner un contexte de solidarité entre les divers acteurs territoriaux, ce que nous avons voulu vérifier sur nos deux terrains d'étude. Besnard et Boudon (2015) soulignent, rappelons-le, qu'il existe une solidarité mécanique et une autre organique. Une solidarité organique peut être observée auprès des participants à l'élaboration du PDZA puisque cette démarche implique de multiples acteurs au sein de processus de concertation et : « [qu'ils] sont liés les uns aux autres parce qu'ils exercent des rôles et fonctions complémentaires à l'intérieur d'un système social »

(*Ibid.*, n.p.). Selon la définition de la solidarité organique de Besnard et Boudon (2015), il est vrai que les personnes présentes durant l'élaboration du PDZA étaient liées par leurs compétences complémentaires dans le cadre d'une démarche concernant l'agriculture.

Cependant, une solidarité entre les agriculteurs et les non-agriculteurs ayant participé à la démarche, telle que définie par Durkheim, n'est pas observée¹⁴. En effet, bien que les processus participatifs aient permis la mise en place d'une sociabilité, nous ne pouvons affirmer que les participants forment au final un groupe d'individus solidaires et qu'un lien moral les unit. La démarche d'élaboration du PDZA a certes permis une meilleure compréhension mutuelle des divers acteurs, mais les données recueillies ne permettent pas de soutenir qu'une solidarité sociale réciproque s'est également développée. Cela dit, des liens sociaux positifs orientés vers : « l'émancipation, la liberté, l'égalité, la justice [et] la solidarité » (Javeau, 2015 : n.p.) sont partiellement constatés. En effet les répondants ont plusieurs fois référé à l'égalité entre les participants ainsi qu'à la liberté d'expression, ce sans toutefois parler d'émancipation ou de solidarité renouvelée. Il faudrait pousser davantage la réflexion entourant ce phénomène ou peut-être attendre plus longtemps avant de l'étudier puisqu'il est possible que le développement d'une solidarité nécessite une plus longue maturation que seulement la période d'élaboration du PDZA. Ce plan constitue ainsi une amorce de (re)territorialisation de l'agriculture sur ces territoires. Il faudra probablement plusieurs années avant de parvenir à un état d'achèvement plus avancé de ce processus et alors la constatation de tous les effets générés sur les relations entre les individus du territoire. Donc, l'émergence d'un contexte de solidarité tel qu'ici défini n'est ni réellement observée sur le terrain ni évoquée par les répondants.

¹⁴ Rappelons que, selon Durkheim, la solidarité sociale : « renvoie au lien moral qui unit les individus d'un même groupe, et qui forme le ciment de la cohésion sociale : pour qu'une société existe, il faut que ses membres éprouvent de la solidarité les uns envers les autres » (Marcel, 2015 : n.p.).

5.3.2 Constatation des limites et fragilités du milieu

Comme explicité au chapitre IV (cf. 4.5 et 4.13), les milieux agricoles des deux MRC à l'étude présentent diverses limites et fragilités. Les terres agricoles ne sont pas utilisées à leur plein potentiel, mais les causes identifiées diffèrent. En effet, plus de la moitié des répondants de la MRC d'Antoine-Labelle affirment que cette sous-utilisation est attribuable aux limites biophysiques des sols et, dans une moindre mesure, au modèle agricole de type extensif qui s'est historiquement mis en place sur le territoire. En ce qui concerne la MRC des Sources, plus de la moitié des répondants considère que l'importante présence de friches témoigne de cette sous-utilisation, sans toutefois en préciser les causes. Seulement un quart de notre échantillon pour ce terrain d'étude souligne les limites biophysiques des sols de la région et un nombre encore plus restreint mentionne la mauvaise utilisation des superficies agricoles expliquée par l'usage de grosses machineries qui entraîne un délaissement de certaines parcelles de terre. Il n'y a donc pas de consensus qui apparaît comme dans le cas de la MRC d'Antoine-Labelle. Néanmoins, ces éléments de réponse viennent appuyer les propos de Jean (2014) sur la situation souvent constatée dans les milieux ruraux périphériques, soit une certaine déprise agricole due à un démantèlement ou à un abandon des surfaces marginales causé par une faible productivité des terres ou par une incapacité à rentabiliser l'utilisation de ces espaces.

En outre, diverses menaces présentes sur les territoires des MRC sont évoquées. Les personnes interrogées dans la MRC d'Antoine-Labelle mentionnent la diminution du nombre de producteurs dans la région, le Partenariat Trans-Pacifique, les enjeux de la relève liés entre autres au phénomène d'endettement, ainsi que l'augmentation de la valeur des terres (spéculation). En comparaison, les répondants de la MRC des Sources ont spécifiquement soulevé les enjeux entourant la relève agricole ainsi que la spéculation sur les terres agricoles. Soit un constat qui renvoie au paradoxe évoqué par Jean entre la mise en place : « d'une "agriculture forte" et des "agriculteurs

fragiles" » (1991 : 85). Si une priorisation de la fonction productive de l'agriculture par les non-agriculteurs est dégagée dans la section 5.2.2, l'ensemble des répondants à l'étude critique tout de même l'incapacité du modèle agricole actuel à remplir les fonctions traditionnelles de maintien de l'emploi agricole, de transmissibilité de l'exploitation, de viabilité de l'entreprise et de dynamisme du tissu social du milieu rural telles que décrites par Royer et Gouin (2010) et Parent (2010).

D'autre part, les menaces évoquées concordent avec les enjeux agricoles québécois identifiés par la CAAAQ en 2008 ainsi qu'avec les propos de Doddridge et Sénéchal (2013a) dans leur communication sur les étapes marquantes de l'intervention publique en agriculture. Gagnon (2008) et Jean (2014) mentionnent également ces enjeux agricoles. Ces différentes menaces renvoient aux limites sociales et économiques du modèle agricole industriel relevées par les auteurs précédemment nommés. Cependant, celles-ci sont considérées par les répondants comme des menaces pour la pérennité de leur agriculture et non comme une réelle critique du modèle agricole industriel québécois, contrairement à ce que déclarent les auteurs lorsqu'ils décrivent les limites du modèle dominant. Les inquiétudes des répondants quant aux répercussions de ces enjeux agricoles sur la vitalité du milieu rural qu'ils habitent et sur le maintien des services de proximité peuvent être liées au phénomène de (dé)territorialisation tel que décrit par Rieutort (2009). Celles-ci concernent entre autres la spécialisation des productions, la concentration des entreprises et l'ouverture des frontières. Ce phénomène entraîne également une diminution de la prise en considération des territoires, soit de l'échelle locale, dans l'évolution et les répercussions de l'agriculture (Rieutort, 2009). Les menaces évoquées sont donc des effets de la (dé)territorialisation de l'agriculture qui a eu lieu au Québec à partir de 1950.

5.3.3 Remise en question des manières de faire l'agriculture

Nous supposons que l'élaboration du PDZA susciterait une remise en question du modèle agricole industriel, mais les divers constats faits sur les deux MRC à l'étude à l'égard des faiblesses et menaces pour l'agriculture n'ont pas engendré une telle réelle remise en question. En effet, plus de 75 % des répondants des deux territoires émettent des propos qui viennent infirmer notre hypothèse de recherche. Cela apparaît lié au contexte périphérique des territoires, aux mauvaises conditions pédologiques, et donc au développement d'une agriculture différente du modèle de la grande ferme laitière ou céréalière intensive.

Selon les répondants de la MRC d'Antoine-Labelle, cela s'expliquerait par le fait que le territoire regroupe majoritairement de petites fermes familiales où il y a une faible utilisation d'intrants de synthèse et donc, que celles-ci sont peu représentatives du modèle agricole industriel conventionnel. Les répondants de la MRC des Sources déclarent qu'au lieu de remettre en question le modèle agricole dans son entièreté, il est plutôt question de savoir comment on pourrait améliorer le modèle existant. Ce constat est également fait sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle, mais dans une moindre mesure. Les personnes interrogées dans la MRC des Sources précisent qu'il serait bénéfique de développer des activités complémentaires à l'agriculture conventionnelle puisqu'elle est tout de même efficiente malgré ses limites. Par exemple, si on stabilise ou on augmente le nombre de producteurs sur le territoire, ce modèle agricole peut assurer la vitalité des régions rurales en maintenant les services de proximité. Néanmoins, quatre répondants de cette MRC déclarent qu'il y a eu une remise en question du modèle agricole conventionnel. Cette dernière serait perceptible à travers un changement des mentalités individuelles chez les agriculteurs en ce qui concerne la possibilité de prêter une petite parcelle pour le démarrage d'une entreprise plus marginale.

Bien qu'il soit ici question d'agriculture alternative et complémentaire au modèle dominant, il s'agit aussi d'une évolution dans la représentation de l'agriculture par les agriculteurs. Si la sociabilité renouvelée par le PDZA a permis un changement de représentation chez certains acteurs non agricoles, celle-ci a pu avoir un impact sur les représentations des agriculteurs quant à leur rôle dans l'occupation du territoire et le maintien, voire la relance du dynamisme régional. Particulièrement dans la MRC des Sources, des répondants agricoles et non agricoles mentionnent cette possibilité de changement de mentalité et d'ouverture de la part des agriculteurs à des moyens différents de faire l'agriculture. Les nombreux échanges tout au long de l'élaboration du PDZA pourraient avoir permis de nouvelles considérations pour d'autres façons de faire de l'agriculture, sans nécessairement que les agriculteurs ne les appliquent à leur propre exploitation. Néanmoins, une implication directe des producteurs agricoles dans l'amélioration du modèle dominant est envisagée. Les propos de quelques agriculteurs évoquent une vision plus large de l'agriculture, ces derniers voyant au-delà de leur exploitation et des enjeux personnels auxquels ils font face. Les processus participatifs et la sociabilité qui en ont découlé pourraient avoir permis aux producteurs de considérer l'activité agricole d'un point de vue plus territoriale.

Donc, sans qu'il y ait remise en question du modèle agricole dominant, une certaine remise en perspective de l'agriculture est tout de même constatée chez certains producteurs agricoles, particulièrement dans la MRC des Sources. Comme relaté précédemment, la situation de la MRC d'Antoine-Labelle diffère, mais un producteur agricole mentionne tout de même l'importance de développer différemment l'agriculture (par exemple, morceler les terres) afin de pouvoir mieux développer la région.

D'autre part, une partie des répondants des deux territoires critique la gestion sectorielle de l'agriculture québécoise et ses conséquences sur la vitalité de leur milieu agricole. Silvestro précise que cette gestion est :

sectorielle[...] au sens où chaque politique concerne un secteur différent de production agricole (une filière de production : lait, bœuf de boucherie, porc, etc.) [...] [ainsi que] fragmentée[...] au sens où *les* politiques agricoles ne constituent pas *une* politique agricole intégrée comportant une vision d'ensemble du développement agricole. Cette tendance à la sectorialisation des politiques publiques, à la fragmentation des arènes de décision et à leur éloignement des agriculteurs et des citoyenEs est commune à tous les régimes agricoles en Occident (2009 : 65)

En effet, près d'un tiers des participants de la MRC d'Antoine-Labelle et de la MRC des Sources déclarent que les grandes structures agricoles québécoises telles que la CPTAQ, la LPTAA, la Financière agricole et l'UPA, ne sont pas toujours à même de bien répondre aux enjeux agricoles des territoires périphériques. Une plus grande flexibilité en matière de morcellement de la zone agricole ainsi qu'une diminution de la bureaucratie sont mentionnées à plusieurs reprises. Alors que des répondants de la MRC d'Antoine-Labelle indiquent l'éloignement des administrateurs de la réalité du milieu, des répondants de la MRC des Sources affirment qu'il est parfois difficile de faire comprendre aux hautes instances qu'une entreprise agricole peut être viable sur de petites superficies.

Par ailleurs, cette gestion sectorielle, renvoyant souvent à un manque d'ancrage territorial, est critiquée depuis plusieurs années dans la littérature (cf. chapitre I, section 1.2 et 1.3) et les propos recueillis auprès des participants s'inscrivent dans cette tendance. Telles que le précisent Dugas (2010), Bédard (2011) et Dupont (2009), les politiques agricoles comme la LPTAA influencent la vitalité des milieux ruraux puisqu'elles restreignent souvent l'acquisition de terres de petites dimensions ainsi la diversification des modèles agricoles. En effet, cette loi favorise un modèle d'agriculture utilisant de grandes superficies alors que les modèles agricoles alternatifs en nécessitent généralement moins. Si la CPTAQ permettait davantage le morcellement des terres agricoles (dans une perspective d'implantation de projets d'agriculture), de nouvelles personnes pourraient acquérir de petits lots plus abordables, travailler dans

le secteur agricole et ainsi générer une diversité des modèles agricoles sur un même territoire. En outre, l'arrivée de nouveaux résidents permanents et saisonniers pourrait avoir une influence positive sur la dévitalisation souvent constatée dans les milieux ruraux périphériques en ce qui a trait aux aspects sociaux et économiques (Dugas, 2010; Loyer, 2017). Aussi, le discours des participants appuie les propos de Jean (2014) concernant le décret de cette loi sur l'ensemble du territoire provincial. En effet, la pertinence de l'application de la LPTAA pour les territoires éloignés où l'urbanisation ne représente pas une menace pour l'agriculture est mise en doute. La gestion sectorielle de l'agriculture ne répond donc pas toujours aux besoins et aux opportunités présents dans les milieux (Doucet, 2011). Une sous-utilisation des terres ainsi qu'une déprise agricole est constatée sur les deux terrains d'étude et c'est pourquoi certains répondants agricoles évoquent une ouverture d'esprit quant à la possibilité de prêter ou louer une parcelle afin d'aider la relève à s'installer en agriculture et, par le fait même, contribuer à la vitalité de la région. Aussi, Vachon (2011) ajoute que la gestion sectorielle réfère plus à une logique de protection que de développement, allégations également recueillies chez les participants des territoires à l'étude. En outre, certains propos enregistrés peuvent aussi être liés au phénomène de (dé)territorialisation tel que décrit par Rieutort (2009), ce dernier entraînant, entre autres, une diminution de la prise en considération des territoires ruraux dans les orientations et les activités agricoles.

Néanmoins, au regard de ce que nous avons pu constater vis-à-vis des institutions agricoles québécoises, une critique du modèle de gestion sectorielle de l'activité agricole est présente. Donc, tout porte à croire qu'une certaine remise en question des manières de faire l'agriculture sur les territoires à l'étude est effective. Cependant, comme relaté précédemment, il n'est pas question de remplacer le modèle dominant, mais plutôt de pallier ses faiblesses et ses répercussions négatives sur les territoires ruraux.

5.3.4 Agricultures alternatives

Plusieurs limites, faiblesses et menaces pour l'agriculture sont en effet relevées par les participants des deux territoires à l'étude, constats également formulés dans la littérature scientifique sur le modèle agricole industriel (cf. 1.5). Nous supposons que cette situation entrainerait un engouement pour une agriculture de proximité et une diversification des stratégies agricoles, tel qu'un soutien aux différents types d'agriculture alternative présentés au chapitre I (cf. 1.6) en matière de production, de transformation et de distribution.

L'agriculture alternative comme voie de développement pour les régions à l'étude est considérée comme pertinente par plus du trois quarts des répondants sur les deux terrains d'étude. Les raisons évoquées sont relativement semblables dans les deux MRC, les répondants considérant que l'agriculture alternative pourrait permettre la remise en culture ou l'occupation de terrains ou de bâtiments agricoles sous-utilisés ainsi qu'une diversification de l'agriculture. Cependant, et comme l'indique Doucet (2011), le développement de ce type d'agriculture est souvent complexe puisque généralement cela ne se résume pas uniquement à produire, mais parfois également à transformer et à réaliser sa propre mise en marché, soit des obligations pas toujours adaptées pour tous les producteurs agricoles. Selon certaines personnes interrogées, cette avenue de développement peut donc être considérée comme étant risquée ou instable pour un agriculteur. De plus, la question du morcellement des terres a été abordée par les participants à l'étude. Comme l'estime Dugas (2010), l'achat de petits lots pourrait faciliter l'intégration de nouveaux agriculteurs et l'émergence de différents modèles de production, mais les autorisations de la part de la CPTAQ sont difficiles à obtenir. En outre, un quart des répondants des deux MRC considèrent que leur territoire présente des limitations quant au développement de ce genre d'agriculture, particulièrement en ce qui concerne la mise en marché locale. Leur situation géographique périphérique, leur faible démographie et la présence des plus

faibles revenus par ménage de leur région administrative respective (ISQ, 2014a; 2014b) limitent l'écoulement de productions à l'échelle locale. Ces caractéristiques renvoient au phénomène de dévitalisation observable dans les deux MRC, ces dernières présentant également l'indice de vitalité économique¹⁵ le plus faible de leur région administrative selon l'ISQ (ISQ, 2016d). Par ailleurs, selon la typologie des milieux ruraux réalisée par Jean (2014), les régions à l'étude représentent des territoires essentiellement ruraux des régions centrales (Estrie et Laurentides). Cependant, certaines de leurs caractéristiques s'apparentent plus à la situation des territoires essentiellement ruraux des régions éloignées puisqu'on y constate par exemple un faible revenu médian et un taux d'accroissement annuel moyen de la population négatif (ISQ, 2016b; 2016c).

Néanmoins, quatre répondants de la MRC des Sources ajoutent que les types d'agriculture alternative pourraient davantage permettre un contact entre les producteurs et les consommateurs et dès lors une meilleure compréhension mutuelle favorisant la cohabitation des usages. D'ailleurs, cette distanciation, également mentionnée par huit répondants de la MRC d'Antoine-Labelle, est largement évoquée par Dupont (2009) et Silvestro (2009). Ces auteurs font valoir que ce clivage entre le monde agricole et le reste du milieu rural et urbain est en partie lié à la gestion sectorielle de l'agriculture et qu'il est facilité par une méconnaissance de la contribution de l'agriculture à la vitalité des milieux. Une partie des répondants des deux MRC à l'étude note toutefois une volonté de retrouver un lien social entre le citoyen et l'agriculteur. Cela se fait généralement via des formes d'agriculture alternative (par exemple, marché public, abonnement à des paniers de légumes, vente à la ferme) et contribue à répondre au besoin exprimé par une part croissante de

¹⁵ On rappelle que l'indice de vitalité économique du MAMOT a remplacé l'indice de développement socioéconomique du MAMOT émis lors du recensement de 2001 et de 2006. L'indice de vitalité économique prend en considération trois indicateurs, soit le taux de travailleurs des 25 à 64 ans, le revenu total médian des 18 ans et plus et le taux d'accroissement annuel moyen de la population sur 5 ans (ISQ, 2016a).

consommateurs de : « reprendre le contrôle de leur alimentation » (Bricas *et al.*, 2013 : 66).

D'autre part, Fournier et Touzard (2011) précisent qu'il existe une importante complexité dans les systèmes alimentaires. Alors que certains auteurs opposent les systèmes alimentaires relevant de l'agriculture industrielle à ceux relevant de l'agriculture alternative, la réalité n'est pas toujours aussi duale et souvent divers modèles agricoles cohabitent dans un même système alimentaire. De cette manière, et dans le cadre de notre recherche, il est possible de voir ces nuances au sein des propos de certains participants puisqu'ils estiment que le modèle agricole présent sur le territoire de leur MRC diffère du modèle agricole conventionnel développé dans les basses-terres du Saint-Laurent. En outre, six personnes de la MRC d'Antoine-Labelle mentionnent que l'agriculture alternative représente une voie de développement intéressante pour la région, mais en complémentarité avec le modèle dominant et ces mêmes propos sont également soutenus par trois répondants de la MRC des Sources. Dans l'ensemble, une perception positive de l'avènement de stratégies agricoles alternatives est constatée chez les personnes interrogées, sans aller dans l'idéalisation de cette dernière.

De surcroît, la présence de différentes manifestations d'agriculture alternative sur les deux territoires à l'étude est constatée, que ce soit un abattoir collectif et des marchés publics dans la MRC d'Antoine-Labelle ou le circuit des Saveurs et des Savoir-faire et des marchés publics dans la MRC des Sources. Ces marchés publics et le circuit des Saveurs et des Savoir-faire sont des démarches identitaires qui reflètent un sentiment d'appartenance au territoire et un désir de différenciation des autres régions. Cela participe à cette (re)territorialisation de l'agriculture. De par ces manifestations, on sent également : « la recherche d'une attractivité inédite du territoire, en insistant sur le rôle de l'agriculture comme garant de ses aménités et du lien social » (Rieutort, 2009 : 40), situation souvent associée aux régions fragiles.

Aussi, selon presque l'ensemble des répondants des deux territoires, ce circuit agro-touristique et ce type de mise en marché de proximité permettent aux producteurs de la région de se faire connaître et ainsi de renouer des liens s'étant effrités au cours des dernières décennies. Cette tendance est constatée par Audet (2010), Deléage (2011) et Fournier et Touzard (2011). Cependant, les répondants entretiennent certaines ambivalences puisqu'il demeure que ces marchés publics ne sont pas fréquentés par une majorité de la population et ont donc une portée limitée en matière de sensibilisation et de viabilité pour une entreprise. Les faiblesses territoriales identifiées précédemment, telles que la démographie et le niveau de revenus par ménage dans la région, sont une fois de plus mentionnées par les répondants. Cela les amène à préciser que les marchés publics sont un outil parmi tant d'autres pour la mise en marché et qu'ils permettent surtout d'aider les petites productions déjà existantes. Il demeure que ces projets d'agricultures alternatives en circuits courts sont des manifestations visibles de la (re)territorialisation de l'agriculture, telles qu'abordé par Praly (2007), Prévost (2014) et Brand et Bonnefoy (2011), puisqu'elles vont au-delà du simple principe de localisation et : « s'inscrivent davantage dans une stratégie territoriale et dans un raisonnement plus englobant sur le "vivre-ensemble" » (Brand et Bonnefoy, 2011 : 12). Alors que Turgeon (2010) et Jean (2014) indiquent que les circuits courts, et plus globalement l'agriculture alternative, sont de plus en plus considérés comme étant des moteurs de développement local et de revitalisation, les propos des répondants demeurent nuancés. Ici, l'effet de lieu, associé à des caractéristiques locales propres au territoire, peut influencer leur réflexion quant à l'apport de l'agriculture alternative en matière de revitalisation pour leur région. Alors que la majorité des répondants s'entend pour dire que l'agriculture représente l'élément qui va permettre de conserver une vitalité en région en assurant le maintien des services de proximité, nombreux sont ceux qui ne vont pas jusqu'à affirmer que c'est particulièrement l'agriculture alternative qui va régler leur problème de dévitalisation. Il est davantage question de pallier les limites et les faiblesses agricoles dégagées au sein de leur PDZA.

En effet, les répondants des MRC font pour leur territoire des constats similaires à ceux faits pour l'ensemble du Québec, soit une augmentation des friches agricoles, une accentuation du phénomène d'endettement des agriculteurs (Simard, 2001; CAAAQ, 2008; Silvestro, 2009; Jean, 2014) ainsi qu'une difficulté croissante des transferts de fermes à la relève (Doddridge et Sénéchal, 2013a). Dans ce contexte, l'agriculture alternative pourrait être bénéfique pour la relève ou le démarrage d'une entreprise dans les territoires étudiés. Ce type d'agriculture présente d'une part des avantages pour les producteurs en nécessitant généralement moins d'investissements financiers lors de l'établissement que les productions conventionnelles, particulièrement celles sous contingentements, représentant une option plus réaliste pour une relève non apparentée. D'autre part, elle peut contribuer au dynamisme territorial par l'occupation de friches agricoles.

En somme, alors qu'un regain d'intérêt envers une agriculture de proximité et des modes alternatifs de production, transformation et distribution sont perceptibles, une majorité de répondants demeure nuancée dans leurs propos. La faisabilité, la viabilité et les possibles apports économiques des différents types d'agriculture alternative pour leur région sont interrogés. En fonction du contexte similaire des deux terrains d'étude, certaines stratégies de distribution (par exemple, les circuits de proximité) sont difficilement envisageables, et ce, dû à des facteurs externes à l'agriculture liés à leur contexte de dévitalisation. Cette situation renvoie aux propos de Perrin (2011) qui soulignait que même s'il est souvent question de retour de l'agriculture à l'échelle locale, soit une (re)territorialisation de cette dernière, cela ne signifie pas que sa commercialisation soit nécessairement réalisée à cette même échelle. De plus, tel que mentionné par Prévost (2014) au sujet des circuits courts, il appert chez les répondants que l'agriculture alternative est davantage perçue comme étant complémentaire au modèle dominant et représentant une nouvelle logique commerciale. Ces constats sont faits particulièrement par les intervenants non agricoles et les producteurs agricoles œuvrant principalement au sein de productions conventionnelles des deux MRC. Les

producteurs agricoles non conventionnels rencontrés véhiculaient plus une critique du modèle agricole industrielle à travers l'agriculture alternative.

5.4 Appréciation du PDZA

Une (re)territorialisation de l'agriculture est étudiée depuis plusieurs années dans la littérature scientifique, et particulièrement celle française (cf. 2.1). Elle concerne entre autres les projets de territoire, les exigences territoriales, les politiques agricoles et les interventions publiques en agriculture. Le PDZA s'inscrit dans cette tendance et l'appréciation de ce dernier comme un retour à l'échelle locale pour traiter l'enjeu agricole québécois est interrogée. Tous les répondants des deux MRC considèrent le PDZA comme un outil de développement prometteur pour l'agriculture de leur région. L'acquisition de connaissances sur les différentes productions présentes sur le territoire et leurs apports économiques respectifs pour la région est l'élément le plus souvent mentionné par les répondants de la MRC d'Antoine-Labelle, et le second élément en importance chez les répondants de la MRC des Sources. Ces derniers privilégient le rapprochement entre le milieu agricole et non agricole, soit l'élément abordé en seconde position par les personnes de la MRC d'Antoine-Labelle. Il s'en suit une (re)mise en dialogue qui concorde avec la (re)territorialisation de l'agriculture esquissée par Auricoste *et al.* (2011), soit une entreprise consécutive à une (dé)sectorisation partielle de l'agriculture, et ce, grâce à la participation d'acteurs ne provenant pas uniquement du monde agricole.

De plus, en troisième position, l'importance de traiter l'enjeu agricole au niveau des MRC afin de bien cerner les enjeux et les besoins spécifiques à la région est soulignée sur les deux terrains d'étude. Les répondants précisent que c'est par une telle démarche qu'il est possible de mettre en place des actions adaptées aux réalités du milieu, ce dernier ne correspondant pas nécessairement à celui de leur région administrative dans son ensemble. Un peu comme Rieutort (2009) pour qui l'agriculture productiviste

s'inscrit dans un mouvement où la prise en considération des territoires s'amenuise, les commentaires émis par les répondants s'inscrivent en réaction à ce phénomène de (dé)territorialisation de l'agriculture. Par ailleurs, 25 % de l'ensemble des répondants de la recherche précisent que le PDZA doit se poursuivre via la réalisation des interventions décrites dans le plan d'action. Cette (re)territorialisation de l'agriculture, a été possible grâce à l'élaboration d'un PDZA qui : « renforce l'appropriation de l'espace et son incorporation dans une identité collective » (Rieutort, 2009 : 41), c'est-à-dire une réappropriation et une ré-identification par le truchement de nouveaux rapports au territoire.

5.5 Sensibilisation de la population à l'agriculture

Rappelons qu'au Québec on note l'émergence d'un changement de perspective de la population envers les produits qu'elle consomme, leur provenance et la manière dont ils sont produits (cf. 1.5). Ce mouvement s'exprime par un désir de reconnexion avec son alimentation et les producteurs agricoles, se traduisant généralement par une augmentation de l'achat local. Doddridge et Sénéchal déclarent : « [qu'une] demande grandissante pour des produits diversifiés, de qualité, frais et différenciés » (2013b : 8) est observable depuis déjà plusieurs années dans la province. En outre, la traçabilité des produits devient un enjeu prioritaire pour certains consommateurs (Turgeon, 2010). Des éléments s'inscrivant dans cette tendance sont dégagés par les répondants des deux territoires lorsqu'ils sont questionnés sur le type de production alternative le plus intéressant à développer dans leur région. Selon une majorité des répondants de la MRC d'Antoine-Labelle, la production végétale, et particulièrement maraîchère, ainsi que la production biologique seraient des avenues prometteuses sur le plan du développement agricole alternatif. En ce qui concerne la MRC des Sources, il n'y a pas un type d'agriculture alternative qui se distingue réellement, les réponses étant partagées entre

les productions animales non contingentées, la production végétale, et notamment maraîchère, et les productions biologiques.

Cependant, même si les répondants constatent ces changements au sein de la demande alimentaire, il demeure que 40 % des répondants de la MRC d'Antoine-Labelle et 57 % des répondants de la MRC des Sources déclarent que la population en générale n'est pas toujours très sensible à l'agriculture et à la consommation de produits locaux. Les répondants sont conscients qu'il y a une augmentation de l'intérêt envers l'achat local dans la population, mais finalement les produits et les moyens de distribution qui lui sont associés ne sont souvent utilisés que par une petite partie de la population. En effet, les répondants indiquent que les gens de leur région achètent généralement les denrées alimentaires les moins coûteuses, un phénomène en partie expliqué par la dévitalisation du milieu (cf. chapitre III, section 3.2). Il est possible de supposer que cette situation explique en partie la réticence des participants à l'étude à miser uniquement sur le développement de différents types d'agriculture alternative dans leur région pour revitaliser leur milieu. En concordance avec les propos de Handfield (2010), les agriculteurs répondent actuellement plus à une demande sociale de produire en grande quantité et à un faible prix afin de compétitionner les produits qui se retrouvent déjà sur le marché.

5.6 Conclusion

Pour conclure, les propos recueillis sur l'élaboration du PDZA et ses impacts en matière de développement territorial ont permis d'enrichir notre compréhension des multiples effets de la (re)territorialisation de l'agriculture, constatant une : « redécouverte de la dialectique agriculture/territoire » (Madeline, 2007 : 15). Une corrélation entre la présence de multiples processus participatifs incluant une variété d'acteurs et l'émergence d'une nouvelle sociabilité via une (re)mise en dialogue entre le milieu agricole et le milieu non agricole a été démontrée. Cependant, certaines différences

dans les propos des répondants des deux territoires sont observées, particulièrement en ce qui concerne la présence d'un dialogue avant l'élaboration de leur PDZA. Ces distinctions s'expliquent par l'effet de lieu (Bédard, 2015), dont la taille de la MRC et ses caractéristiques locales qui influencent selon nous par la suite les relations entre les gens du milieu. Par ailleurs, l'effet de lieu, plus précisément l'emplacement géographique des territoires, influence aussi les connaissances des non-agriculteurs travaillant dans les organisations régionales (par exemple, l'UPA régionale ou les ministères). Selon nos résultats, l'éloignement des bureaux des organismes administratifs régionaux fait en sorte que les personnes y travaillant sont moins au fait des enjeux agricoles de la MRC et du déroulement des processus participatifs du PDZA. De surcroît, un changement de représentation chez une partie des non-agriculteurs ayant participé à la démarche à l'égard de l'agriculture et de ses contributions au développement des territoires ruraux est également observé. Ainsi, l'effet de culture influence les propos des répondants et explique la différenciation faite entre les non-agriculteurs travaillant directement avec le milieu agricole et les non-agriculteurs travaillant au sein du monde municipal (par exemple, aménagiste, élu, OBV).

En outre, bien que plusieurs limites et menaces soient évoquées par les répondants des deux territoires, ils n'ont pas remis en question le modèle agricole dominant dans son ensemble. Certaines critiques ont été faites à l'égard des institutions agricoles (LPTAA, CPTAQ, UPA) et de la gestion sectorielle de l'activité économique, mais sans plus. D'autre part, un engouement envers une diversification des stratégies agricoles est perceptible puisque les répondants des deux territoires déclarent qu'il serait avantageux de développer différents types d'agriculture alternative dans leur MRC (par exemple, au chapitre de la production, la transformation et la distribution). Cependant, plusieurs limitations liées aux caractéristiques de leur milieu sont évoquées afin d'expliquer que toutes les stratégies d'agriculture alternatives ne sont pas adaptées à leur région. Le prochain chapitre présente une synthèse de notre recherche en revenant plus

particulièrement sur notre méthodologie, nos hypothèses ainsi que sur les apports et les limites et de notre étude.

CONCLUSION

À partir des années 1950, une agriculture productiviste s'est mise en place dans les pays industrialisés, engendrant une spécialisation et une intensification des pratiques agricoles (Praly, 2007; Rieutort, 2009; Brand et Bonnefoy, 2011). Cette situation a entraîné une distanciation entre cette activité et les territoires de production. Ces derniers voient ainsi leur prise en considération s'amoinrir en ce qui a trait aux orientations des pratiques agricoles et ses répercussions (Rieutort, 2009). Un processus de (dé)territorialisation, caractérisé notamment par une concentration des entreprises, une spécialisation de l'agriculture et une ouverture des frontières, s'est alors enclenché. Cependant, un phénomène inverse s'est amorcé depuis 1990.

L'objectif de ce mémoire consistait à analyser et comprendre le processus de (re)territorialisation de l'agriculture décrit dans la littérature depuis plusieurs années. En tant qu'outil de développement de l'agriculture élaboré à l'échelle des MRC, le PDZA s'inscrit dans ce processus. Ainsi, nous nous sommes intéressés aux impacts de la mise en dialogue des acteurs agricoles et non agricoles effectuée lors de l'élaboration de ce plan. Afin de vérifier la validité de notre hypothèse principale voulant que le PDZA participe à une restructuration de l'agriculture à l'échelle de chacun des territoires, c'est-à-dire dans le respect et la mise en valeur de leurs typicités, une étude comparative a été réalisée entre la MRC d'Antoine-Labelle et la MRC des Sources. Rappelons que ces deux territoires ont été sélectionnés puisqu'une multitude d'acteurs y a été mobilisée lors de l'élaboration de leurs PDZA et qu'une grande variété de processus participatifs y a été organisée. Ces deux MRC se situent en périphérie des grands centres et une faible vitalité économique y est enregistrée par l'ISQ. Ces territoires sont à prédominance rurale, ils sont peu peuplés et ils sont caractérisés par des revenus par ménage inférieurs à la moyenne de leur région administrative.

Au total, 41 entretiens ont été réalisés auprès de divers acteurs ayant participé à la démarche d'élaboration du PDZA, la moitié sont des non-agriculteurs et l'autre moitié sont des agriculteurs. Deux hypothèses secondaires ont été explorées et confrontées à l'observation de ces deux réalités-terrain. Nous avons ainsi voulu vérifier la nature des liens unissant l'élaboration d'un PDZA, les représentations des non-agriculteurs, la remise en question du modèle agricole dominant et les différents types d'agriculture alternative pouvant d'y dessiner ou y être souhaités.

Pour ce faire, nous avons mobilisé en premier lieu les concepts de sociabilité, de représentation et de mode de vie afin de dégager (i) les rapports entre les processus participatifs mis en œuvre par la MRC, (ii) le développement d'une sociabilité entre des acteurs provenant de différents milieux et (iii) le changement de représentation des non-agriculteurs. Une sociabilité a été effectivement constatée, la majorité des répondants mentionnant qu'il y a eu (re)mise en dialogue entre les acteurs des milieux agricole et non agricole suite au PDZA. À titre comparatif, les résultats ont révélé que l'effet de lieu entraîne une différence dans les propos des répondants selon le territoire en ce qui a trait à l'état du dialogue entre le milieu agricole et le milieu non agricole avant l'élaboration du PDZA. En effet, la taille de la MRC ainsi que d'autres caractéristiques du territoire ont servi d'argumentaire aux répondants de la MRC des Sources pour affirmer que le dialogue prévalant entre les deux milieux avant l'élaboration de la démarche était : « tout de même bon ». On peut donc supposer que des caractéristiques typiques du territoire tel que la très grande superficie de la MRC d'Antoine-Labelle ainsi que la faible densité de la population peuvent expliquer que près des trois quarts des répondants déclarent que le dialogue pré-PDZA était faible ou quasi inexistant. Il demeure qu'au chapitre de la sociabilité et de la (re)mise en dialogue entre le milieu agricole et le milieu non agricole, de nombreuses ressemblances dans les discours de l'ensemble des répondants sont constatées. Par ailleurs, bien que le PDZA ait favorisé ce contexte de sociabilité, le maintien de cette (re)mise en dialogue n'est pas assuré et dépendra de plusieurs facteurs.

D'autre part, les résultats de notre recherche nous incitent à nuancer notre première hypothèse secondaire supposant que les représentations des non-agriculteurs se sont modifiées et qu'ils se représentent maintenant l'agriculture comme un mode de vie plus qu'une simple activité de production de denrées alimentaires. Comme mentionné par Boudon et Bourricaud (2004), à travers un nouveau contexte de concertation, de socialisation et de (re)mise en dialogue de deux mondes différents, une partie des individus ont vu leur représentation se modifier. Certains non-agriculteurs ont donc eu : « la capacité de modifier certains effets de la socialisation antérieure à laquelle il[s] [ont] été exposé[s] » (*Ibid.*, 530). En effet, bien que la majorité des répondants, autant agriculteurs que non-agriculteurs, ait mentionné la pertinence et la positivité des processus participatifs, ce n'est pas tous les non-agriculteurs qui ont affirmé que ceux-ci avaient engendré une modification de leur représentation de ce milieu. Selon leur réponse sur l'évolution de leur représentation, il est possible de dégager deux profils de non-agriculteurs sur les deux terrains d'étude. Le premier profil renvoie à des personnes travaillant directement avec le milieu agricole et le second profil englobe des gens gravitant davantage autour du monde municipal, environnemental ou autre domaine d'activité (par exemple, la foresterie).

Les résultats révèlent encore que l'effet de culture, tout comme l'effet de lieu, influence les représentations des non-agriculteurs à l'égard de l'agriculture et de son rôle dans le développement des territoires ruraux. Cependant, si l'effet de culture invite à nuancer notre hypothèse, l'effet de lieu amène quant à lui une distinction entre les deux territoires à l'étude. Ainsi, l'effet de culture qui renvoie entre autres aux acquis culturels d'une personne propre à un mode de vie explique pour partie la différence de propos entre les deux catégories de non-agriculteurs. Selon leur profession ou leurs liens familiaux, une partie des non-agriculteurs était déjà consciente de ce que représentait l'agriculture et ses apports pour les milieux ainsi que le métier d'agriculteur. Des représentations individuelles sont attribuées à ce profil de non-agriculteurs puisqu'il résulte d'un : « itinéraire de vie » (Debarbieux, 2013 : 867). Plus

de la moitié de l'ensemble des non-agriculteurs rencontrés se retrouve dans ce profil, n'ayant pas constaté d'évolution à leur représentation. Le second profil de non-agriculteurs, soit ceux ayant affirmé que leur représentation de l'agriculture s'est modifiée, a vu celle-ci évoluer grâce au nouveau contexte de sociabilité associé aux processus participatifs. Ces représentations sont alors dites sociales et reflètent un système de valeurs communes (Di Méo, 2008).

En ce qui a trait à la comparaison entre les deux terrains d'étude, l'effet de lieu entraîne une différenciation entre les non-agriculteurs de la MRC d'Antoine-Labelle et les non-agriculteurs de la MRC des Sources. Leurs propos se distinguent ainsi au chapitre des représentations des non-agriculteurs travaillant à l'échelle de la région administrative (Estrie et Laurentides). En effet, les représentants au niveau régional de l'Estrie ont une connaissance plus spécifique des enjeux du territoire de la MRC des Sources en matière d'agriculture ainsi que du déroulement des processus participatifs de la démarche du PDZA. Les représentants régionaux des Laurentides étaient eux parfois moins précis dans leurs explications et l'effet de distance pourrait expliquer cette différenciation des propos. Cependant, il n'est pas pour autant possible d'affirmer que plus les représentants non-agriculteurs à l'échelle régionale sont éloignés d'une MRC, moins ils connaissent les enjeux agricoles spécifiques au territoire ainsi que la manière dont se sont déroulés les processus participatifs du PDZA. Une limite de la recherche doit ainsi être notée. La taille de notre échantillon en matière de représentants régionaux ainsi que le nombre de terrains en cause ne permettent pas de généraliser cette affirmation.

Par ailleurs, bien que la majorité des non-agriculteurs indique comme fonction principale de l'agriculture son volet productif de denrées alimentaires, ils reconnaissent tout de même son importance en matière de dynamisation du milieu rural (par exemple, occupation du territoire et préservation des services de proximité). De surcroît, une majorité de non-agriculteurs des deux territoires lui attribue un mode de vie particulier

en reconnaissant des valeurs et des façons de vivre associées au groupe social que sont les producteurs agricoles.

En somme, il n'y a pas de différence significative en matière de changement de représentation chez les non-agriculteurs entre la MRC d'Antoine-Labelle et la MRC des Sources. Comme l'indique Bédard (2016), l'analyse des représentations dans son ensemble permet de comprendre la charge de sens associée à un phénomène. Dans ce cas-ci, ce sont les représentations des non-agriculteurs que nous analysons afin d'appréhender la nature et l'importance que ces derniers prêtent à l'agriculture, soit ce qu'elle englobe, son rôle et ses impacts sur les territoires ruraux. Notre analyse a permis de nuancer notre hypothèse puisque seulement une partie des non-agriculteurs mentionnent un changement de leur représentation à l'égard de l'agriculture. Ces représentations sont de type social car forgées à travers les échanges lors des processus participatifs. Dans le contexte de cette recherche, ces représentations sociales sont importantes puisqu'elles ont été acquises par des non-agriculteurs qui occupent des postes stratégiques dans le développement des territoires et de l'agriculture (par exemple, des élus et des gens travaillant à la MRC). Donc, même si ce changement de représentation ne concerne qu'une minorité de non-agriculteurs, il représente un impact important de l'élaboration d'un PDZA. Par ailleurs, Di Méo déclare que ces représentations : « se bâtissent par effet d'apprentissage autour d'un noyau [...] [et qu'elles] jouissent d'une grande stabilité en raison de leur enracinement psychologique, mais aussi du fait de leur ancrage social et de leur assise institutionnelle » (2008 : 3). Toutefois, il est impossible d'affirmer que ces représentations sociales sont maintenant stables puisqu'elles vont dépendre de plusieurs facteurs, dont le maintien de la (re)mise en dialogue entre les acteurs des milieux agricole et non agricole. Celui-ci dépend également de plusieurs éléments tels que la mise en œuvre du plan d'action du PDZA. Il est donc encore trop tôt pour déterminer s'il y a stabilisation de ces représentations sociales acquises par le second profil de non-agriculteurs. Di Méo ajoute que ce sont : « les institutions [qui] fournissent un dernier facteur de stabilité des représentations

sociales » (2008 : 4). Dans le cas présent, le gouvernement québécois élu ainsi que les différents partis politiques ont un rôle à jouer dans le maintien de ces représentations sociales forgées lors de l'élaboration du PDZA. En effet, ils devront promouvoir l'agriculture et rappeler l'importance de cette activité pour les territoires de la province.

Nous avons ensuite mobilisé avec notre deuxième hypothèse secondaire les concepts de solidarité, d'agriculture industrielle et d'agriculture alternative afin de dégager et de réfléchir sur les rapports qu'il peut y avoir entre les processus participatifs organisés par la MRC, l'émergence d'une solidarité entre les participants à la démarche, la remise en question du modèle dominant et le soutien à des agricultures alternatives. Au regard de ce que nous avons pu constater vis-à-vis l'élaboration des PDZA et de leurs impacts sur les relations unissant les mondes agricole et non agricole, nous n'avons pas été en mesure d'observer un accroissement des solidarités tel que le mentionnent Barthe *et al.* (2012) lorsqu'ils décrivent les effets de la (re)territorialisation de l'agriculture. Cette solidarité sociale, définie selon Durkheim comme un : « lien moral qui unit les individus d'un même groupe » (Marcel, 2015 : n.p.), n'a pas été constatée entre les non-agriculteurs et les agricultures des deux territoires à l'étude. Bien que les participants ont mentionné plusieurs fois que la démarche d'élaboration du PDZA a favorisé les échanges, et ce, sans rapport de force entre les participants, ils n'ont jamais été jusqu'à parler de solidarité renouvelée entre les deux milieux.

Il s'en suit, d'autre part, que ces résultats infirment notre seconde hypothèse secondaire supposant qu'il y a eu une remise en question du modèle agricole dominant et que dans ce contexte les participants prônent une agriculture de proximité et une diversification des stratégies agricoles. En effet, les répondants ont évoqué différentes menaces pour leur agriculture telles que l'endettement chez la relève agricole et la spéculation foncière. De plus, une sous-utilisation des terres de la zone agricole des MRC à l'étude a également été soulignée, cette déprise agricole étant une caractéristique souvent observée dans les territoires ruraux périphériques (Jean, 2014).

Si ces constats renvoient à une critique des limites sociales et économiques du modèle agricole actuel, ils n'ont cependant pas mené à une remise en question par les répondants du modèle agricole industriel québécois dans son entièreté. Les résultats révèlent que l'effet de lieu influe sur notre hypothèse puisque des éléments tels que le contexte périphérique des deux MRC et une pédologie limitant la culture ont servi d'explication aux répondants. Ils ont affirmé qu'il n'y a pas eu de remise en question du modèle agricole conventionnel puisque l'agriculture présente sur leur territoire respectif ne représente pas le modèle industriel et intensif qui prédomine par exemple dans les basses-terres du Saint-Laurent. L'élaboration de leur PDZA a plutôt entraîné des échanges en ce qui a trait aux moyens qui pourraient être mis en œuvre pour améliorer le modèle existant et pallier ses faiblesses. Toutefois, certaines critiques envers le modèle dominant ont tout de même été formulées. Celles-ci concernent essentiellement la gestion sectorielle de l'agriculture et elles ont été identifiées par environ 30 % des répondants de chaque MRC étudiée. Jean (2014) affirme que cette gestion ne peut servir de réelle politique de développement pour les territoires ruraux puisqu'elle ne prend pas en considération les spécificités de ces milieux.

Par ailleurs, nous supposons que les agriculteurs et les non-agriculteurs allaient prôner davantage une agriculture de proximité et un soutien à des modes alternatifs de production, transformation et distribution, une hypothèse qui doit finalement être nuancée. Il n'y a pas de différence significative des résultats entre la MRC d'Antoine-Labelle et la MRC des Sources. La complexité entourant la mise en place d'agricultures alternatives a été évoquée par les répondants puisqu'il est fréquent qu'elles ne se résument pas seulement au volet productif, mais concernent également le volet transformation et distribution (réalisation de sa propre mise en marché). Les répondants des deux territoires ont également les mêmes réticences envers le développement généralisé de ces types d'agriculture sur le territoire souvent associés à des produits de niche plus dispendieux. La présence de divers facteurs tels que la démographie et le niveau de revenu par ménage dans leur région expliquent leurs

réerves. Encore une fois, l'effet de lieu, renvoyant aux caractéristiques spécifiques des deux MRC, influe sur les propos des répondants, ces derniers indiquant par exemple que la mise en marché locale ne serait pas idéale pour l'écoulement des productions alternatives. Rappelons que selon l'indice de vitalité économique, l'ISQ a classé les deux MRC dans le cinquième et dernier quantile, associé aux territoires dont la vitalité économique est la plus faible de la province. Ce contexte de dévitalisation influence à notre avis la réflexion des participants à l'étude et il peut alors représenter une limitation quant au développement d'agriculture alternative, et ce, particulièrement dans une perspective de distribution locale.

Il demeure que, dans l'ensemble, une représentation positive de ce type d'agriculture émane des entretiens puisque les participants reconnaissent l'utilité de l'agriculture alternative, dépendamment de la façon dont elle se manifeste (par exemple, les marchés publics, un abattoir coopératif ou des productions alternatives). En effet, une majorité des répondants indiquent qu'elle pourrait remédier aux diverses limites ou faiblesses de leur région respective en favorisant l'occupation du territoire, la remise en culture des terres en friches et l'établissement de la relève agricole. En outre, la remise en contact entre les agriculteurs et les consommateurs est également un élément positif associé au développement d'agricultures alternatives qui a été mentionné sur les deux terrains de recherche. Si ces liens sont renoués, cela peut entraîner des effets positifs sur la reconnaissance de l'agriculture et de son importance dans les territoires ruraux.

Ainsi, la (re)territorialisation de l'agriculture qui renvoie à traiter l'agriculture à l'échelle locale peut s'ancrer dans des spécificités biophysiques et humaines du territoire. Cependant, certaines stratégies de (re)territorialisation liées à l'agriculture alternative peuvent être déconnectées des besoins locaux. Les deux MRC étudiées illustrent bien que la situation socioéconomique de leur milieu impose certaines limitations dans la mise en œuvre de telles stratégies. Dans leur cas, la (re)territorialisation ne passe pas par la production d'aliments de niche qui ne pourront

être consommés par la population du territoire. Ainsi, si la (re)territorialisation de l'agriculture implique un lien avec le territoire, la nature de ce lien peut être très diversifiée selon les conditions du milieu.

En somme, une corrélation entre l'élaboration d'un PDZA pouvant entraîner un accroissement des solidarités et dès lors une remise en question du modèle agricole dominant se manifestant par un désir de diversification des stratégies agricoles n'a pas pu être établie. Selon nos résultats, la complexité des systèmes alimentaires, telle qu'abordée par Fournier et Touzard (2011), se dégage des propos de l'ensemble des répondants. Une opposition distincte entre le modèle conventionnel et le modèle alternatif agricole n'a pas été évoquée. C'est plutôt la viabilité de ces deux modèles au sein d'un même système qui a été discutée. Cependant, il ne faut pas oublier que ces propos peuvent avoir été influencés par le fait que le modèle agricole conventionnel présent sur le territoire des deux MRC diffère de celui développé dans d'autres régions du Québec, où l'intensification et la spécialisation des productions sont beaucoup plus présentes.

En définitive, si dans l'immédiat nous pouvons confirmer notre hypothèse principale selon laquelle le PDZA entraîne la mise en place de nouvelles relations entre les territoires ruraux et l'agriculture, nos deux hypothèses secondaires doivent être nuancées.

Notre étude présente toutefois certaines limites. Bien que les études comparatives permettent généralement de démontrer : « l'influence d'une situation sur une autre et [ainsi] être en mesure de généraliser » (Bédard, 2015 : 86), cela n'est pas possible dans le cadre de notre recherche. Les MRC ne disposent pas d'instructions clairement définies en ce qui concerne la manière d'élaborer leur PDZA. En effet, alors que certaines font appel à une grande diversité d'acteurs et à la mise en place de nombreux processus de concertation, d'autres usent d'une démarche plus simplifiée. Ainsi, les résultats de notre recherche ne peuvent être généralisés à l'ensemble des démarches

d'élaboration du PDZA effectuées par les MRC du Québec. Il reste que nos résultats présentent les impacts qui pourraient être observés pour toutes les MRC qui impliquent une grande diversité d'acteurs dans leur démarche d'élaboration ainsi que de multiples processus participatifs. Donc, il est possible de réaliser une certaine généralisation de nos résultats, mais seulement en lien avec un certain type de démarche mis en place par une MRC. Il y a donc une validité externe qui peut être faite, mais de manière nuancée.

Pour terminer, les enjeux entourant l'agriculture s'avèrent fort complexes et interpellent diverses échelles et logiques de développement. Entre les productions agricoles qui se développent afin d'intégrer les marchés mondiaux et la montée du développement durable, plusieurs contradictions émergent en agriculture. Au chapitre environnemental, économique ou social, plusieurs questions se posent quant à la viabilité du modèle agricole développé durant la seconde partie du XX^e siècle. Est-ce qu'une gestion centralisée et sectorielle de l'agriculture est encore la manière idéale de développer cette activité? De plus, le contexte de mondialisation des échanges entraîne une scission entre les producteurs agricoles et les consommateurs. Cette distanciation provoque un clivage entre les milieux agricole et non agricole et celui-ci se creuse en raison d'une méconnaissance par la population de l'agriculture et de ses apports pour les territoires. Pourtant, l'agriculture joue un rôle essentiel dans l'occupation des territoires ruraux (Boutin, 1999; CAAAQ, 2008) et les politiques publiques d'intervention développées dans un contexte de concertation avec le milieu agricole pourraient permettre une amélioration de la situation agricole, particulièrement dans les milieux ruraux périphériques. Grâce à la participation d'acteurs locaux, une planification territoriale qui prend en considération la diversité des agricultures pourrait davantage favoriser l'occupation dynamique des territoires ruraux.

Bientôt, le projet pilote de PDZA réalisé par le MAPAQ sur le territoire de 8 MRC aura 10 ans. Il serait intéressant qu'une nouvelle étude s'attarde aux impacts post-PDZA, et chercher ainsi à savoir si le plan d'action élaboré par ces MRC a été mis en œuvre et,

le cas échéant, quelles sont ses retombées sur les collectivités et sur l'agriculture de la région. De plus, dans une perspective de généralisation de nos résultats, une étude auprès de MRC ayant réalisé un PDZA avec une démarche simplifiée serait intéressante. Elle pourrait permettre de vérifier si l'élaboration du PDZA entraîne les mêmes impacts sur leur territoire que ceux constatés auprès de MRC ayant impliqué une multitude d'acteurs et de processus participatifs dans leur démarche. Nous espérons à cet égard que notre mémoire inspirera d'autres recherches traitant du PDZA puisqu'il explore un phénomène encore trop peu étudié au Québec, la (re)territorialisation de l'agriculture. Le modèle agricole et sa gestion présentent depuis longtemps des limites et des faiblesses qui affectent les milieux ruraux. Nous pensons que mieux comprendre l'impact des diverses initiatives qui émergent et qui présentent un modèle de planification et de développement agricole différent est nécessaire afin d'améliorer la situation de l'agriculture de ces milieux.

ANNEXES

Annexe A : Schématisation de la problématique et cadre opératoire

Annexe B : Questionnaire administré auprès des non-agriculteurs

Annexe C : Questionnaire administré auprès des agriculteurs

Annexe D : Certificat d'approbation éthique

ANNEXE A

SCHÉMATISATION DE LA PROBLÉMATIQUE ET CADRE OPÉRATOIRE

Métaconcept	Concepts-clés	Variables		Indicateurs		Sous-indicateurs
1. Territorialisation 2. (Re)territorialisation	Sociabilité	Structure	Accès	- Type de personnes - Nombre de personnes par type - Raison de l'accès		
			Nature des liens (Typologie)	Fonction	- Politique - Institutionnelle - Agriculteur (trice) - Économique - Associative	
			Activités organisées	- Type d'activités - Nombre de gens présent par type d'acteur - Récurrence des activités		
	Représentation	Situation agricole actuelle	Qualification de la zone agricole		- Très dynamique - Dynamique - Assez peu dynamique - Plutôt déstructurée	
			Évolution de la situation de l'agriculture depuis les dernières années		- S'améliore - Se maintien - Se dégrade	
			- Amélioration souhaitée de la zone agricole - Principale menace sur la zone agricole et sur l'agriculture			
		Principale fonction prêtée à l'agriculture	- Productive - Dynamisante du milieu rural (ou source de dynamisme) - Touristique - Esthétique - Éducative			

	Mode de vie	Source de revenus des agriculteurs	• Élevage • Culture • Vente • Transformation • Hébergement • Pluriactif • Revenu d'appoint	
		Répartition du temps hebdomadaire et vacance des agriculteurs	• Temps accordé au travail • Temps accordé au loisir • Temps accordé au repos • Temps pris pour des vacances	
	Solidarité	Liens	• Type	• Neutre • Positif • Négatif
			• Fréquence	
	Agriculture industrielle et alternative	Production	• Type de production	• Laitière • Bœuf – veau • Porcine • Avicole • Ovine • Caprine • Maraîchère • Grande culture
			• Production hors-sol (O/N)	• Si oui : importation importante?
			• Présence de label ou de créneau (O/ N)	• Si oui : nommer
		Transformation	• Oui/Non	
			• Échelle de transformation	• Locale • Régionale • Nationale • Internationale
			• Mode de transformation	• Usine • Boucherie • À la ferme • Artisanal
		Distribution	• Type de mise en marché	• Grande surface • Marché public • Vente à la ferme • Panier

ANNEXE B

QUESTIONNAIRE ADMINISTRÉ AUPRÈS DES NON-AGRICULTEURS

Interviewer :	Date :
Répondant :	Lieu :
Heure de début :	Heure de fin : Durée :

1. Êtes-vous d'accord pour que j'enregistre notre discussion?

I. Portrait du répondant

2. Est-ce que vous passez par la zone agricole pour vous rendre à votre travail ou pour effectuer votre travail ?
3. Quel lien entretenez-vous avec l'agriculture ? (Parenté agriculteur ?)

II. Situation actuelle de l'agriculture (lié au concept de représentation)

4. Comment qualifieriez-vous le dynamisme de la zone agricole de votre territoire sur une échelle de 1 à 10, 10 signifiant « Extrêmement dynamique » et 0 « Importante déstructuration », et pourquoi ?
5. De manière générale, au cours des dernières années, diriez-vous que la situation de l'agriculture dans votre MRC/région? Et pourquoi ?
___ S'améliore ___ Se maintient ___ Se dégrade
6. Quelles améliorations souhaiteriez-vous voir au sein de la zone agricole de votre MRC et de son agriculture ?
7. Quelle est pour vous la principale « menace » planant sur l'activité et la zone agricole de votre territoire?
8. Selon vous, est-ce que les terres situées dans la zone agricole sont utilisées à leur plein potentiel ?

III. Fonctions prêtées à l'agriculture (lié au concept de représentation)

9. Quelles sont selon vous les trois fonctions principales de l'agriculture ?
___ Productive ___ Touristique ___ Dynamisante du milieu rural (source de dynamisme)
___ Éducative ___ Esthétique
Autre : _____
10. Lorsque vous pensez au milieu agricole, quels sont les principaux éléments qui vous viennent à l'esprit ?

11. Est-ce que votre représentation de l'agriculture s'est modifiée suite à votre participation à l'élaboration du PDZA et aux processus de concertation ? Si oui, en quoi diffère-t-elle et, sinon, pourquoi à votre avis ?

IV. Mode de vie des agriculteurs

12. À travers l'organisation ou la participation aux processus participatifs du PDZA, est-ce que vos perceptions de ce qu'est un producteur (trice) agricole et ce que cela implique ont changé ?
13. Selon vous, est-ce que l'agriculture est avant tout un mode de vie ou une activité de production ?

V. Agriculture industrielle

14. Au cours de votre participation à l'élaboration du PDZA, est-ce qu'il y a eu certaines remises en question des façons de faire l'agriculture ? Et qui ont soulevé ces questions ?

VI. Agriculture alternative (expliquer ce que j'entends par agriculture alternative)

15. Selon vous, est-ce que l'agriculture alternative pourrait représenter une voie de développement intéressante pour l'agriculture de votre région ?
16. Selon vous, quel type d'agriculture non traditionnelle est le plus prometteur pour améliorer la situation de l'agriculture dans votre région ?

Questions pour la MRC d'Antoine-Labelle

17. Que pensez-vous du nouvel abattoir à Ferme-Neuve qui représente une nouveauté dans la région en termes de transformation ? Est-il un outil adéquat pour le développement des productions régionales ?

Questions pour la MRC des Sources

17. a. Que pensez-vous du lancement du Circuits Saveurs et savoir-faire des Sources en 2014 et de sa deuxième édition cette année (participation de plus de 30 producteurs-artisans de la région) en termes de sensibilisation à l'achat local grâce au contact direct avec le consommateur (en d'autres termes : donc production, transformation et distribution locale) Est-il un outil adéquat pour le développement des productions régionales ?
17. b. Que pensez-vous des signes de reconnaissance des produits du terroir, tels que Saveurs des Cantons (Créateurs de Saveurs) qui renvoie à un mode de production et de distribution alternatif ? Est-il un outil adéquat pour le développement des productions régionales ?

Retour aux questions communes pour les deux territoires

18. Que pensez-vous des nouveaux marchés publics en termes de mode de distribution alternatif et direct ? Est-il un outil adéquat pour le développement des productions régionales ?
19. Croyez-vous que l'agriculture alternative serait bénéfique pour la relève ? Pour le démarrage d'une entreprise ?

VII. Les processus participatifs (lié au concept de sociabilité)

20. Qu'est-ce que vous pensez des processus participatifs qui ont été mis en place par la MRC ?
 - a. À votre avis, les producteurs agricoles ont-ils été suffisamment consultés?
21. Comment pouvez-vous qualifier le dialogue entre les acteurs issus du milieu agricole et non agricole avant l'élaboration du PDZA ?
22. Est-ce que la (re)mise en dialogue d'acteurs issus du milieu agricole et non agricole qui ont des intérêts variés s'est bien déroulée ?
23. Est-ce que vous pensez que cette (re)mise en dialogue va se poursuivre, être durable et bénéfique pour le développement de votre agriculture régionale ?

VIII. Impression quant à la démarche de PDZA (Lien avec la (re)territorialisation de l'agriculture)

24. En terminant, est-ce que vous pensez que le PDZA, qui représente une démarche de retour vers l'échelle locale de l'enjeu agricole et des spécificités des territoires, est quelque chose de pertinent ?

VIV. Fin de l'entretien

25. Avez-vous quelque chose à ajouter?
26. Seriez-vous éventuellement intéressés à recevoir un résumé des résultats de cette recherche et si oui, j'aurais besoin d'une adresse courriel/l'adresse courriel que j'ai est-elle bonne?

ANNEXE C

QUESTIONNAIRE ADMINISTRÉ AUPRÈS DES AGRICULTEURS

Interviewer :

Date :

Répondant :

Lieu :

Heure de début :

Heure de fin :

Durée :

1. Êtes-vous d'accord pour que j'enregistre notre discussion?

I. Portrait du répondant

2. Âge

__ 18-25 ans__ 26-35 ans__ 36-45 ans__ 45-55 ans__ 56-65 ans__ 66 ans et plus

3. Vous participez à la démarche à titre de « simple » producteur/productrice ou également en tant que représentant d'un groupe d'intérêt (p. ex. l'UPA)?

II. Situation actuelle de l'agriculture (lié au concept de représentation)

4. Comment qualifieriez-vous le dynamisme de la zone agricole de votre territoire sur une échelle de 1 à 10, 10 signifiant « Extrêmement dynamique » et 0 « Importante déstructuration », et pourquoi ?
5. De manière générale, au cours des dernières années, diriez-vous que la situation de l'agriculture dans votre MRC/région et au sein de votre entreprise ? Et pourquoi ?
__ S'améliore__ Se maintient__ Se dégrade
__ S'améliore__ Se maintient__ Se dégrade
6. Quelles améliorations souhaiteriez-vous voir au sein de la zone agricole de votre MRC et de son agriculture ?
7. Quelle est pour vous la principale « menace » planant sur l'activité et la zone agricole de votre territoire ?
8. Selon vous, est-ce que les terres situées dans la zone agricole sont utilisées à leur plein potentiel ?

III. Évolution des représentations des agriculteurs (trices) (lié au concept de représentation)

9. Suite à votre participation au PDZA, est-ce que vous percevez différemment le rôle que peuvent jouer les acteurs non agricoles dans le développement de l'agriculture de la MRC?

10. Avez-vous constaté une évolution des représentations des non-agriculteurs en ce qui concerne l'agriculture durant l'élaboration du PDZA ?
11. Que pouvez-vous me dire sur la dynamique agricole dans votre MRC ?

IV. Portrait de l'entreprise et mode de vie des agriculteurs

12. Votre entreprise compte-t-elle au moins un membre de la relève établie ou rapprochée?
13. Quelle est votre production agricole principale? Et secondaire s'il y a lieu ?
 ___ Production laitière___ Production bovine___ Production porcine___ Production avicole___ Production ovine___ Production caprine___ Production céréalière et/ou fourrage___ Production maraîchère, horticulture ou fruitière___ Acériculture
 Autre : _____
14. Bénéficiez-vous d'un label spécifique pour votre production ?
15. Est-ce qu'une transformation de votre production doit être faite avant d'être vendue au consommateur ?
 Si oui, à quelle échelle est-elle effectuée et selon quel mode de transformation
16. À travers quel réseau votre production est-elle distribuée, en ordre d'importance s'il y a lieu ?
 ___ Exportation (hors Québec ___ Hors Canada ___)___ Fédération___ Grossiste___ Supermarché *local* ___ *régional* ___ Marché public *local* ___ *régional* ___ *extérieur* ___ Vente à la ferme___ Panier___ Réutilisé au sein même de votre entreprise
 Autre : _____
17. Est-ce que vous avez des employés sur votre ferme ? Si oui, combien ? Travailleur saisonnier ?
18. De quelle(s) source(s) provient votre revenu familial (en pourcentage) ? (renvoie au mode de vie)
 ___ Élevage___ Culture___ Forêt___ Acériculture___ Transformation___ Agrotourisme (resto + hébergement)___ Transferts___ Pluriactifs (une personne va chercher un revenu à l'extérieur)___ Revenu d'appoint (ex. vente de bois de chauffage)
 Autre : _____
19. Au niveau de la répartition de votre temps hebdomadaire, combien de temps en moyenne accordez-vous : (renvoie au mode de vie)
 a. Au travail _____ Au loisir _____ Au repos _____ Aux activités domestiques _____
 b. Et annuellement : Aux vacances _____
20. Quelles sont vos perspectives de développement de votre entreprise agricole pour les cinq prochaines années ? Et pourquoi ?

V. Agriculture industrielle

21. Au cours de votre participation à l'élaboration du PDZA, est-ce qu'il y a eu certaines remises en question des façons de faire l'agriculture ? Et qui ont soulevé ces questions ?
- a. Est-ce que cela a été fait dans une perspective de proposer des solutions ?

VI. Agriculture alternative (expliquer ce que j'entends par agriculture alternative)

22. Selon vous, est-ce que l'agriculture alternative pourrait représenter une voie de développement intéressante pour l'agriculture de votre région ?
23. Selon vous, quel type d'agriculture non traditionnelle est le plus prometteur pour améliorer la situation de l'agriculture dans votre région ?
- a. Comment pourrait-on soutenir une telle initiative ?

Questions pour la MRC d'Antoine-Labelle

24. Que pensez-vous du nouvel abattoir à Ferme-Neuve qui représente une nouveauté dans la région en termes de transformation ? Est-il un outil adéquat pour le développement des productions régionales ?

Questions pour la MRC des Sources

24. a. Que pensez-vous du lancement du Circuits Saveurs et savoir-faire des Sources en 2014 et de sa deuxième édition cette année (participation de plus de 30 producteurs-artisans de la région) en termes sensibilisation à l'achat local grâce au contact direct avec le consommateur (en d'autres termes : donc production, transformation et distribution locale) Est-il un outil adéquat pour le développement des productions régionales ?
24. b. Que pensez-vous des signes de reconnaissance des produits du terroir, tels que Saveurs des Cantons (Créateurs de Saveurs) qui renvoie à un mode de production et de distribution alternatif ? Est-il un outil adéquat pour le développement des productions régionales ?

Retour aux questions communes pour les deux territoires

25. Que pensez-vous des nouveaux marchés publics en termes de mode de distribution alternatif et direct ? Est-il un outil adéquat pour le développement des productions régionales ?
26. Est-ce qu'au niveau de votre entreprise, l'agriculture alternative représente une voie de développement intéressante ?
27. Croyez-vous que l'agriculture alternative serait bénéfique pour la relève ? Pour le démarrage d'une entreprise ?

VII. Les processus participatifs (lié au concept de sociabilité)

- 28. Qu'est-ce que vous pensez des processus participatifs qui ont été mis en place par la MRC ?
 - a. À votre avis, les producteurs agricoles ont-ils été suffisamment consultés ?
- 29. Comment pouvez-vous qualifier le dialogue entre les acteurs issus du milieu agricole et non agricole avant l'élaboration du PDZA ?
- 30. Est-ce que la (re)mise en dialogue d'acteurs issus du milieu agricole et non agricole qui ont des intérêts variés s'est bien déroulée ?
- 31. Est-ce que vous pensez que cette (re)mise en dialogue va se poursuivre, être durable et bénéfique pour le développement de votre agriculture régionale ?

VIII. Impression quant à la démarche de PDZA (Lien avec la (re)territorialisation de l'agriculture)

- 32. En terminant, est-ce que vous pensez que le PDZA, qui représente une démarche de retour vers l'échelle locale de l'enjeu agricole et des spécificités des territoires, est quelque chose de pertinent ?

VIV. Fin de l'entretien

- 33. Avez-vous quelque chose à ajouter?
- 34. Seriez-vous éventuellement intéressés à recevoir un résumé des résultats de cette recherche et si oui, j'aurais besoin d'une adresse courriel/l'adresse courriel que j'ai est-elle bonne?

ANNEXE D

CERTIFICAT D'APPROBATION ÉTHIQUE

UQAM | Comités d'éthique de la recherche
avec des êtres humains

No de certificat: FSH-2015-051

Certificat émis le: 15/12/2016

CERTIFICAT D'APPROBATION ÉTHIQUE

Le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains (CERPE 4: sciences humaines) a examiné le projet de recherche suivant et le juge conforme aux pratiques habituelles ainsi qu'aux normes établies par la politique de l'UQAM sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains (politique no 54).

Titre du projet : Le plan de développement de la zone agricole, un nouveau dispositif permettant d'appréhender le rôle et le devenir de l'agriculture dans le développement des territoires ruraux québécois

Nom de l'étudiante : Maude Desrosiers-Côté

Programme d'études : Maîtrise en géographie

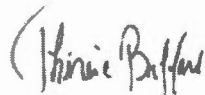
Direction de recherche : Mélanie Doyon, Département de géographie

Modalités d'application

Toute modification au protocole de recherche en cours de même que tout événement ou renseignement pouvant affecter l'intégrité de la recherche doivent être communiqués rapidement au comité.

La suspension ou la cessation du protocole, temporaire ou définitive, doit être communiquée au comité dans les meilleurs délais.

Le présent certificat est valide pour une durée d'un an à partir de la date d'émission. Au terme de ce délai, un rapport d'avancement de projet doit être soumis au comité, en guise de rapport final si le projet est réalisé en moins d'un an, et en guise de rapport annuel pour le projet se poursuivant sur plus d'une année. Dans ce dernier cas, le rapport annuel permettra au Comité de se prononcer sur le renouvellement du certificat d'approbation éthique.



Thérèse Bouffard
Présidente du CERPE 4 : Faculté des sciences humaines
Professeure, Département de psychologie

BIBLIOGRAPHIE

- Akoun, A. (2015). Sociabilité, in *Encyclopædia Universalis*, [En ligne]. (<http://www.universalis-edu.com.proxy.bibliotheques.uqam.ca:2048/encyclopedia/sociabilite/>). Page consultée le 21 février 2015.
- Archambault, M. et Waaub, J.-P. (2001). *Études sur les entreprises liées à l'agrotourisme: Rapport final*, présenté à l'Union des producteurs agricoles pour le Groupe de concertation sur l'agrotourisme au Québec. Montréal, UQAM.
- Armesto Lopez, X. A. et Lois Gonzalez, R. C. (2007). Un fromage pour revitaliser un territoire rural : l'Appellation d'origine contrôlée Arzua-Ulloa, in Y. Le Caro, P. Madeline et G. Pierre (dir.) *Agriculteurs et territoires – Entre productivisme et exigences territoriales*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, p. 19-30.
- Audet, R. (2008). L'horizon interdisciplinaire de la sociologie de l'environnement sur le terrain de l'agriculture alternative, *VertigO – la revue électronique en sciences de l'environnement*, 8, (2), 1-10.
- Auricoste, C., Albaladejo, C., Barthe, L., Couix, N., Duvernoy, I., Girard, N., Gross, H., Labatut, J. et Lenormand, P. (2011). Accompagner l'activité agricole dans les territoires : au carrefour entre le développement sectoriel et le développement territorial, *Cahier agricole*, 20, (5), 395-399.
- Barthe, L., Duvernoy, I., Eychenne, C. et Millan, J. (2012). Agriculture et développement territorial, *Sud-Ouest européen, Revue Géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, 34, 5-8.
- Beauchesne, A. et Bryant, C. (1999). Organic farming: combining economic, social and environmental objectives in metropolitan areas, in Bowler, I., C. R. Bryant et A. Firmino (dir.) *Progress in Research on Sustainable Rural Systems*, Lisbonne, Série Estudos, 2, 72-80.
- Bédard, M. P. (2011). *Contre la dévitalisation en région par des projets en développement durable*, mémoire de maîtrise. Sherbrooke : Université de Sherbrooke, Centre universitaire de formation en environnement et développement durable.

- Bédard, M. (2015). *Méthodologie et méthodes de la recherche en géographie Geo8011*, 12^e édition revue et augmentée, Montréal : Presse de l'Université du Québec à Montréal, Département de géographie, Notes et Document de Cours.
- Bédard, M. (2016). Réflexion sur les modes relationnels et registres de signification des perceptions, conception, représentation et affection, ou la quadrature des approches qualitatives en géographie, *Cahiers de géographie du Québec*, 60, (171), 47-69.
- Bédard, M. (2017). Les vertus identitaires, relationnelles et heuristiques de la territorialité. D'une conception culturelle à une conceptualisation tripartite, *Cybergeog*, 31 pages, à paraître automne 2017.
- Bédard, M. et Breux, S. (2011). Non-lieux et grands projets urbains. Une inéluctable équation? Perspectives théoriques et propositions analytiques, *Annales de géographie*, 678, 135-156.
- Berriet-Sollic, M., Déprés, C. et Trouvé, A. (2005). La territorialisation de la politique agricole en France. Vers un renouvellement de l'intervention publique en agriculture?, *Document de travail WP dans Centre d'Économie et Sociologie appliquées à l'Agriculture et aux Espaces Ruraux (CESAER)*: 13p.
- Besnard, P. et Boudon, R. (2015). Durkheim ÉMILE - (1858-1917), in *Encyclopædia Universalis*, [En ligne]. (<http://www.universalis-edu.com.proxy.bibliotheques.uqam.ca:2048/encyclopedia/emile-durkheim/>). Page consultée le 3 mars 2015.
- Binet, C. (2004). Éphémères fiançailles entre l'aménagement du territoire et une vision de développement territorial au Québec?, *Organisations et territoires* : 91-100.
- Bonny, S. (1981). Vers un autre modèle de développement agricole?, *Économie rurale*, 146, 20-29.
- Borlandi, M. (2005). Solidarité, in M. Borlandi; R. Boudon; M. Cherkaoui et B. Valade (dir.) *Dictionnaire de la pensée sociologique*, Paris : Presse universitaire de France, collection Quadrige, p. 656-657.
- Boudon, R. et Bourricaud, F. (2004). Socialisation, in R. Boudon et F. Bourricaud (dir.) *Dictionnaire critique de la sociologie*, 3e édition, Paris : Presse universitaire de France, collection Quadrige, p. 527-534.
- Boulianne, M. (2001). L'agriculture urbaine au sein des jardins collectifs québécois : Empowerment des femmes ou « domestication de l'espace public »?, *Anthropologies et Sociétés*, 25, (1), 63-80.

- Boulianne, M. (2010). Valorisation des terroirs et économie morale au 21^e siècle : le cas des fromages fins du Québec, *Cuizine : revue des cultures culinaires au Canada*, 2, (2).¹⁶
- Boutin, D. (1999). *Agriculture et ruralité québécoises : analyse des impacts socio-spatiaux de quelques caractéristiques structurelles des exploitations*, mémoire de maîtrise. Québec : Université Laval, Département d'économie agroalimentaire et des sciences de la consommation.
- Brand, C. et Bonnefoy, S. (2011). L'alimentation des sociétés urbaines : une cure de jouvence pour l'agriculture des territoires métropolitains?, *VertigO – la revue électronique en sciences de l'environnement*, 8, (2), 1-15.
- Bricas, N., Lamine, C. et Casabianca, F. (2013). Agricultures et alimentations : des relations à repenser?, *Natures Sciences Sociétés*, 21, 66-70.
- Canada. Statistique Canada (s.d.a). *Tableau 004-0002 - Recensement de l'agriculture, superficie totale des terres et utilisation des terres agricoles, Canada et provinces, aux 5 ans*. CANSIM (base de données), [En ligne]. Canada, version mise à jour le 10 décembre 2012. (<http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a26?lang=fra&retrLang=fra&id=0040002&pattern=004-0001..004-0017&tabMode=dataTable&srchLan=-1&p1=-1&p2=31>). Page consultée le 21 octobre 2016.
- Canada. Statistique Canada (s.d.b). *Tableau 004-0012 - Recensement de l'agriculture, capital agricole, certaines dépenses et ventes de produits forestiers, Canada et provinces, aux 5 ans*. CANSIM (base de données), [En ligne]. Canada, version mise à jour le 10 décembre 2012. (<http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a26?lang=fra&retrLang=fra&id=0040012&pattern=004-0001..004-0017&tabMode=dataTable&srchLan=-1&p1=-1&p2=31>). Page consultée le 21 octobre 2016.
- Canada. Statistique Canada (s.d.c). *Tableau 004-0014 - Recensement de l'agriculture, fermes classées selon le Système de Classification des Industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), Canada et provinces, aux 5 ans*. CANSIM (base de données), [En ligne]. Canada, version mise à jour le 10 décembre 2012. (<http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a26?lang=fra&retrLang=fra&id=0040014&pattern=004-0001..004-0017&tabMode=dataTable&srchLan=-1&p1=-1&p2=31>). Page consultée le 21 octobre 2016.

¹⁶ Cet article provient d'un site internet où les textes disponibles ne sont pas paginés et il n'y a pas de format PDF disponible.

- Canada. Statistique Canada (s.d.d). *Tableau 002-0001 - Recettes monétaires agricoles, annuel (dollars)*, CANSIM (base de données), [En ligne]. Canada, version mise à jour le 24 mai 2017. (<http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a26?lang=fra&id=20001>). Page consultée le 21 octobre 2016.
- Canada. Statistique Canada (2008). *Terminologie du recensement*, [En ligne], Canada. (<http://www.statcan.gc.ca/pub/95-629-x/2007000/4123857-fra.htm>). Page consultée le 21 octobre 2016.
- Caplat, J. (2014). *Changeons d'agriculture – Réussir la transition*. Arles : Éditions Actes Sud, collection Domaine du possible.
- Chazoule, C. et Lambert, R. (2007). L'émergence des appellations d'origine au Québec. Naissance d'une nouvelle convention de qualité, *Économie rurale*, 299, 24-41.
- Chiffolleau, Y. (2012). Circuits courts alimentaires, dynamiques relationnelles et lutte contre l'exclusion en agriculture, *Économie rurale*, 332, 88-101.
- Centre local de développement d'Antoine-Labelle (2011). *Portrait socio-économique du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle*, [En ligne], Mont-Laurier. (http://www.cld-antoine-labelle.qc.ca/doc/portrait_socio-economique_mrcal.PDF). Page consultée le 19 avril 2015.
- Commission de protection du territoire agricole québécois (2012). *Rapport annuel de gestion 2011-2012*. Québec : Ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec, 70 p.
- Commission de protection du territoire agricole québécois (2016). *Suspension de traitement des demandes à portée collective (art. 59 LTPAA)*, [En ligne], Québec. (http://www.cptaq.gouv.qc.ca/index.php?id=104&tx_ttnews%5Btt_news%5D=56&tx_ttnews%5BbackPid%5D=6&cHash=6dfb67798da9a7580a3110cd678ee8be). Page consultée le 28 février 2017.
- Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (2008). *Rapport – Agriculture et agroalimentaire : assurer et bâtir l'avenir*. Québec, 272 p.
- Communauté métropolitaine de Montréal (2012). *Plan métropolitain d'aménagement et de développement*. Montréal : Communauté métropolitaine de Montréal, Notes et Documents de recherche, 217.

- Côté, M., Mercier, G. et Roy, F. (2014). L'urbanisation de la campagne. Motifs et options du régime québécois de protection du territoire agricole, *Cahiers de géographie du Québec*, 58, (165), 391-409.
- Darby, S. (2012). La reterritorialisation de l'agriculture, effet collatéral des conflits d'usage. Le cas francilien, *Économie rurale*, 332, 31-46.
- Debailleul, G. (1988). Zonage et agriculture québécoise dans les années 1970, *Recherches sociologiques*, 29, (2-3), 397-416.
- Debarbieux, B. (2013). Représentation (II), in J. Lévy et M. Lussault (dir.) *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris : Belin, p. 866-867.
- Deléage, E. (2011). Les mouvements agricoles alternatifs, *Informations sociales*, 164, 44-50.
- Deshaies, L. (2003). Une coconstruction terroir-territoire-identité. Le cas de Dunham en Estrie, in F. Lassette et A. Lechaume (dir.) *Le territoire pensé, géographie des représentations territoriales*, Sainte-Foy : Presse de l'Université du Québec, p. 213-231.
- Deroo, T. (2013). *Les visions agricoles dans les projets pilotes des plans de développement de la zone agricole*, mémoire de maîtrise. Montréal : Université du Québec à Montréal, Département de géographie.
- Deverre, C. (2011). Agricultures alternatives et transformation des systèmes alimentaires, *POUR*, 212, 39-50.
- Deverre, C. et Lamine, C. (2010). Les systèmes agroalimentaires alternatifs. Une revue de travaux anglophone en sciences sociales, *Économie rurale*, 317, 57-73.
- Di Méo, G. (2008). Une géographie sociale entre représentations et action, *Montagnes méditerranéennes et développement territorial* : 13-21¹⁷.
- Di Méo, G. (2015). *Itinéraire intellectuel et scientifique du géographe français Guy Di Méo – Sa contribution à la géographie sociale*. Communication donnée à l'Université du Québec à Montréal (11 mars 2015).

¹⁷ Cette pagination réfère à la version originale papier de l'article. Cependant, nous n'avons eu accès qu'à une version internet qui présente une autre mise en page et donc une autre pagination, soit de 1 à 8. C'est cette pagination qui est utilisée lors de citation dans le texte.

- Doddridge, H. et Sénéchal, E. (2013a). *Débats publics, nouveaux dialogues et consensus : vers une politique de souveraineté alimentaire au Québec*, Nouvelles formes d'agriculture : pratiques ordinaires, débats publics et critique sociale. Colloque organisé par le Département Sciences pour l'action et le développement (SAD) et le Centre d'Économies et de Sociologies appliquées à l'Agriculture et aux Espaces Ruraux (CESAER) de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), Dijon, 20-21 novembre 2013, p. 1-11.
- Doddridge, H. et Sénéchal, E. (2013b). *Des approches mobilisatrices et participatives : un développement du bioalimentaire en phase avec l'occupation du territoire*, Nouvelles formes d'agriculture : pratiques ordinaires, débats publics et critique sociale. Colloque organisé par le Département Sciences pour l'action et le développement (SAD) et le Centre d'Économies et de Sociologies appliquées à l'Agriculture et aux Espaces Ruraux (CESAER) de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), Dijon, 20-21 novembre 2013, p. 1-11.
- Domon, G. et Ruiz, J. (2010). Vers une stratégie de prise en compte du caractère multifonctionnel des paysages : défis et pistes d'interventions en zone d'intensification agricole, in B. Jean et D. Lafontaine (dir.) *La multifonctionnalité de l'agriculture et des territoires ruraux. Enjeux théoriques et d'action publique*, Rimouski : Éditions du GRIDEQ et du CRDT, p. 177-194.
- Doucet, C. (2011). Revue de littérature scientifique québécoise sur l'agriculture et le développement territoriale, *Cahier de l'Alliance de recherche université-communauté en Innovation sociale et développement des communautés (ARUC-ISDC)*, Série Recherches, 43, 48.
- Doyon, M., Desrosiers-Côté, M. et Loyer, F. (2016). Les PDZA : un renouvellement de la gouvernance agricole, *Revue Vie économique*, 8, (1), 1-9.
- Doyon, M., Desrosiers-Côté, M. et Loyer, F. (2017). Les Plans de développement de la zone agricole (PDZA) : un nouveau dispositif de développement des territoires agricoles québécois, in S. Belley et D. Saint-Pierre (dir.) *L'administration des territoires et les instruments de l'action publique*, Montréal : Presses de l'Université du Québec, p. 53-73.
- Dugas, C. (1991). Dévitalisation et décentralisation dans l'Est-du-Québec, in J. Chevalier, B. Jean, J.L. Klein et N. Sztokman (dir.) *De la Loire au Saint-Laurent : Des régions rurales face aux recompositions socio-territoriales*, Rimouski : GRIDEQ, p. 111-123.

- Dugas, C. (2010). Aider les municipalités dévitalisées ou protéger le territoire agricole? in M. Fahmy (dir.) *L'état du Québec 2010*, Montréal : Les Éditions du Boréal, Institut du nouveau monde, p. 413-418.
- Dupont, D. (2009). *Une brève histoire de l'agriculture au Québec – De la conquête du sol à la mondialisation*, Québec : Fides.
- ÉcoRessources Consultants (2014). *Le soutien agricole au Québec mise à jour du proximi-ESP pour le Québec et comparaison avec l'ESP dans d'autres régions*, Préparé pour l'Union des producteurs agricoles, [En ligne], Québec. (https://www.upa.qc.ca/wp-content/uploads/filebase/fr/ecorressources/EcoRessources_Rapport_Proxim-ESP_2014-11-06.pdf). Page consultée le 1 septembre 2017.
- (http://www2.upa.qc.ca/content/uploads/2014/11/Soutien-EcoR_Rapport-Proxim-ESP_Final4210396.pdf)
- Forsé, M. (2005). Sociabilité, in M. Borlandi; R. Boudon; M. Cherkaoui et B. Valade (dir.) *Dictionnaire de la pensée sociologique*, Paris : Presse universitaire de France, collection Quadrige, p. 645-647.
- Fortin, M.-J. et Handfield, M. avec la collaboration de Rezelman, A. (2010). *Le territoire comme ressource construite dans l'industrie bioalimentaire : de la production au milieu de vie. Étude de cas comparés d'entreprises établies au Bas-Saint-Laurent, en Chaudière-Appalaches et en Gaspésie (Québec, Canada)*. Rimouski, UQAR, Chaire de recherche du Canada en développement régional et territorial, rapport de recherche.
- Fournier, S. et Touzard, J.-M. (2014). La complexité des systèmes alimentaires : un atout pour la sécurité alimentaire?, *VertigO – la revue électronique en sciences de l'environnement*, 14, (1), 1-16.
- Gagné, J.-C. (2014). Des PDZA en marche dans au moins 53 MRC au Québec. *La terre de chez nous*, 8 octobre 2014.
- Gagnon, S. (2008). Le rôle de la spatialité dans l'organisation des territoires. Un cadre théorique et méthodologique de nature géographique pour interpréter la territorialisation du développement, dans G. Marcotte (dir.) *Sciences du territoire*, Québec : Presses de l'Université du Québec, p. 163-203.
- Germain, P., Le Guen, R. et Thureau, B. (2013). La re-territorialisation du développement agricole : le cas de l'agriculture périurbaine d'Angers, *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, 3, 373-392.

- Handfield, M. (2010). La reconnaissance, la valorisation et la rétribution de la multifonctionnalité de l'agriculture : quelle incidence sur la transmission et la pérennisation des fermes familiales?, in B. Jean et D. Lafontaine (dir.) *La multifonctionnalité de l'agriculture et des territoires ruraux – Enjeux théoriques et d'action publique*. Rimouski : les Éditions du GRIDEQ et du CRDT, p. 137-154.
- Javeau, C. (2015). Lien social, in *Encyclopædia Universalis*, [En ligne]. (<http://www.universalis-edu.com.proxy.bibliotheques.uqam.ca:2048/encyclopedia/lien-social/>). Page consultée le 21 février 2015.
- Jean, B. (1991). La ruralité québécoise contemporaine : principaux éléments de spécificité et de différenciation, in B. Vachon (dir.) *Le Québec rural dans tous ses états*, Montréal : Boréal, p. 81-105.
- Jean, B. (1993). Terre, territoire, territorialité : les agriculteurs et leur attachement au territoire, *Cahiers de géographie du Québec*, 37, (101), 291-307.
- Jean, B. (2010). La multifonctionnalité des territoires ruraux : une nouvelle perspective de développement territorial, in B. Jean et D. Lafontaine (dir.) *La multifonctionnalité de l'agriculture et des territoires ruraux – Enjeux théoriques et d'action publique*. Rimouski : les Éditions du GRIDEQ et du CRDT, p. 212-228.
- Jean, B. en collaboration avec Desrosiers, L. et Dionne, S. (2014). *Comprendre le Québec rural*, 2^e édition revue et augmentée, [En ligne], Rimouski, UQAR, Chaire de recherche du Canada en développement rural, GRIDEQ – CRDT. (http://semaphore.uqar.ca/446/1/HS11_Qu%C3%A9bec_rural.pdf). Page consulté le 20 août 2017.
- Jean, B. et Dionne, S. (2007). La ruralité entre les appréciations statistiques et les représentations sociales : comprendre la reconfiguration socio-spatiale des territoires ruraux québécois, *Norois*, 202, 9-19.
- Larivière, T. (2016). Les plans de développement de la zone agricole sont prêts. *La terre de chez nous*, 27 janvier 2016.
- Lamine, C. et Chiffolleau, Y. (2012). Reconnecter agriculture et alimentation dans les territoires : dynamiques et défis, *POUR*, (215-216), 85-92.
- Leloup, F., Moyart, L. et Pecqueur, B. (2005). La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale? *Géographie, Économie, Société*, 7, 321-331.

- Lemay, J.-F. (2011). *Motivations et obstacles à l'achat de fruits et de légumes locaux: un sondage pancanadien*. Rapport d'Équiterre, *Cahier de l'Alliance de recherche université-communauté en Innovation sociale et développement des communautés (ARUC-ISDC)*, Série Recherche, 42, 35.
- Lemay, J.-F. (2012). Mangez frais, mangez près. Quels circuits courts pour quels producteurs maraîchers?, [En ligne], Montréal, Équiterre. (http://www.equiterre.org/sites/fichiers/axe_offre_complet.pdf). Page consultée le 25 juillet 2017.
- Loyer, F. (2017). *L'appropriation de terres agricoles à des fins de villégiature : le cas de la MRC de Memphrémagog*, mémoire de maîtrise. Montréal : Université du Québec à Montréal, Département de géographie.
- Madeline, P. (2007). Introduction. Agriculteurs et agricultures à la croisée des chemins, in Y. Le Caro, P. Madeline et G. Pierre (dir.) *Agriculteurs et territoires – Entre productivisme et exigences territoriales*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, p. 11-16.
- Marcotte, P., Bourdeau, L. et Doyon, M. (2006). Agrotourisme, agritourisme et tourisme à la ferme? Une analyse comparative, *Teoros*, 25, (3), 59-67.
- Mathieu, N. (1998). La notion du rural et les rapports ville-campagne en France. Les années quatre-vingt-dix, *Économie rurale*, 247, 11-20.
- Mathieu, N. (2010). Le concept de mode d'habiter à l'épreuve du développement rural durable. Introduction, *Académie d'Agriculture de France*, séance du 20 octobre 2010, [En ligne]. (http://blogs.univ-tlse2.fr/enseigner-la-geographie/files/2013/09/Mathieu_2010_Le-concept-de-mode-d-habiter_ok.pdf). Page consultée le 17 avril 2015.
- Marcel, J.-C. (2015). Solidarité sociale, in *Encyclopaedia Universalis*, [En ligne]. (<http://www.universalis-edu.com.proxy.bibliotheques.uqam.ca:2048/encyclopedie/solidarite-sociale/>). Page consultée le 3 mars 2015.
- Mauger, G. (2007). Mode de vie, in *Encyclopaedia Universalis*, [En ligne]. (<http://www.universalis-edu.com.proxy.bibliotheques.uqam.ca:2048/encyclopedie/mode-de-vie/>). Page consultée le 10 avril 2015.

- Meloche, J.-P. et Debailleul, G. (2013). *Acquisition des terres agricoles par des non-agriculteurs au Québec : ampleur, causes et portée du phénomène*, Rapport de projet 2013RP-04, Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO), 64 p.
- Mendras, H. (1983). Simmel Georg, Sociologie et épistémologie, *Revue française de sociologie*, 24, (1), 137-140.
- Mercier, G. et Côté, M. (2012). Ville et campagne : deux concepts à l'épreuve de l'étalement urbain, *Cahiers de géographie du Québec*, 56, (157), 125-152.
- Mischi, J. (2008). Introduction - Observer la politisation des ruraux sous l'angle des sociabilités: enjeux et perspectives, in A. Antoine et J. Mischi (dir.) *Sociabilité et politique en milieu rural*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, p. 7-21.
- Mora, O. (dir.) (2008). *Les nouvelles ruralités à l'horizon 2030*, Versailles : Quae.
- Municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle (2015a). *Plan de développement de la zone agricole*, Québec : MRC d'Antoine-Labelle, 97.
- Municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle (2015b). *Plan de développement de la zone agricole. Annexe 1 - Statistiques*, Québec : MRC d'Antoine-Labelle, 74.
- Municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle (2015c). *Plan de développement de la zone agricole. Annexe 2 – Cartographie : Cartes relatives à la Géographie et l'aménagement # 1 à 8*, Québec : MRC d'Antoine-Labelle, 10.
- Municipalité régionale de comté des Sources (2014). *Plan de développement de la zone agricole*, Québec : MRC des Sources, 229.
- Office québécois de la langue française (1993). Mode de vie, in *Le grand dictionnaire terminologique*, [En ligne]. (http://www.granddictionnaire.com/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=8876573). Page consultée le 10 avril 2015.
- Organisation de coopération et de développement économiques (2010). *Examen de l'OCDE des politiques rurales : Québec, Canada*. Paris : OCDE.
- Paquin, C., Domon, G. et Ruiz, J. (2014). Aménagements multifonctionnels en zone d'intensification agricole : politiques et pratiques québécoises, dans J. Ruiz et G. Domon (dir.) *Agriculture et paysage – Aménager autrement les territoires ruraux*, Montréal : Presses de l'Université de Montréal, p. 307-325.

- Parent, D. (2010). D'une agriculture productiviste en rupture avec le territoire à une agriculture durable complice du milieu rural, in B. Jean et D. Lafontaine (dir.) *La multifonctionnalité de l'agriculture et des territoires ruraux – Enjeux théoriques et d'action publique*. Rimouski : Éditions du GRIDEQ et du CRDT, p. 129-136.
- Perrin, C. (2011). La territorialisation de l'agriculture périurbaine du Chianti : entre terroir et proximité urbain, *Norôis*, 221, 97-109.
- Pierre, G. et Le Caro, Y. (2007). Vers un tournant agricole? Entre projets d'agricultures et projet de territoire : de la perplexité au volontarisme, dans Y. Le Caro, P. Madelin et G. Pierre (dir.) *Agriculteurs et territoires. Entre productivisme et exigences territoriales*, Presses universitaires de Rennes, p. 251-254.
- Poirier, L. (2010). *De l'histoire et de la politique agricole au Québec à l'émergence d'une agriculture soutenable*, mémoire de maîtrise. Montréal : Université du Québec à Montréal, Département des sciences de l'environnement.
- Praly, C. (2007). Le processus de reterritorialisation en question : l'exemple de l'arboriculture de la moyenne vallée du Rhône, *Méditerranée*, 109, 41-46.
- Prévost, B. (2014). Des circuits courts à la reterritorialisation de l'agriculture et de l'alimentation, *Revue internationale de l'économie sociale*, 331, 30-44.
- Québec. Institut de la statistique du Québec (2014a). *Bulletin statistique régional. Édition 2014. Laurentides*, [En ligne]. Québec. (<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/bulletins/2014/15-Laurentides.pdf>). Page consultée le 18 février 2016.
- Québec. Institut de la statistique du Québec (2014b). *Bulletin statistique régional. Édition 2014. Estrie*, [En ligne]. Québec. (http://www.bdso.gouv.qc.ca/docs-ken/multimedia/PB01608FR_RA05_2013A00F00.pdf). Page consultée le 18 février 2016.
- Québec. Institut de la statistique du Québec (2014c). *Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2011-2036*, [En ligne]. Québec. (<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/perspectives/population/perspectives-mrc-2011-2036.pdf>). Page consultée le 3 août 2017.
- Québec. Institut de la statistique du Québec (2016a). *Indice de vitalité économique des territoires – Rapport technique et méthodologique*. Québec : Institut de la statistique du Québec, Notes et Documents de recherche, 55.

- Québec. Institut de la statistique du Québec (2016b). *Classement des MRC selon l'indice de vitalité économique, Québec – Fiches statistiques – Antoine-Labelle*, [En ligne], Québec. (<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/economie/indice-vitalite-economique/fiches/79.pdf>). Page consultée le 19 juillet 2017.
- Québec. Institut de la statistique du Québec (2016c). *Classement des MRC selon l'indice de vitalité économique, Québec – Fiches statistiques – Les Sources*, [En ligne], Québec. (<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/economie/indice-vitalite-economique/fiches/40.pdf>). Page consultée le 19 juillet 2017.
- Québec. Institut de la statistique du Québec (2016d). *Classement des MRC selon l'indice de vitalité économique, Québec*, [En ligne], Québec. (http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/economie/indice-vitalite-economique/classement_mrc.html). Page consultée le 19 juillet 2017.
- Québec. Institut de la statistique du Québec et Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (2016). *Profil sectoriel de l'industrie bioalimentaire au Québec – Édition 2015*. Québec : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Notes et Documents de recherche, 135.
- Québec. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (2011). *Plan de développement de la zone agricole - Bilan des projets pilotes*. Québec : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Notes et Documents de recherche, 67.
- Québec. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (2012). *Plan de développement de la zone agricole - Guide d'élaboration*. Québec : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Notes et Documents de recherche, 44.
- Québec. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (2016). *Production agricole*, [En ligne], Québec. (<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/md/statistiques/Pages/production.aspx>). Page consultée le 6 octobre 2016.

- Québec. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire¹⁸ (2008). *Plan d'action gouvernemental à l'intention des municipalités dévitalisées*. Québec. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Notes et Documents de recherche, 44.
- Reveret, J.-P., Peltier, J. et Boudier, H. (1981). De l'agriculture conventionnelle à l'agriculture écologique, vers un nouveau paradigme, *Sociologie et société*, 13, (1), 49-62.
- Richardson, M. (2005). À la recherche de savoirs perdus? Expérience, innovation et savoirs incorporés chez les agriculteurs biologiques au Québec, *VertigO - la revue en sciences de l'environnement*, 6, (1), 1-8.
- Rieutort, L. (2009). Dynamiques rurales françaises et re-territorialisation de l'agriculture, *L'information géographique*, 73, 30-48.
- Royer, A. et Gouin, D.-M. (2010). La multifonctionnalité de l'agriculture : un fait historique, une base d'intervention des politiques agricoles à discuter, in B. Jean et D. Lafontaine (dir.) *La multifonctionnalité de l'agriculture et des territoires ruraux – Enjeux théoriques et d'action publique*. Rimouski : Éditions du GRIDEQ et du CRDT, p. 109-127.
- Ruiz, J. et Domon, G. (dir.) (2014). *Agriculture et paysage – Aménager autrement les territoires ruraux*, Montréal : Presses de l'Université de Montréal.
- Simard, M. (2001). Le processus de recomposition agricole : enjeux et défis pour le développement des localités rurales fragiles. Le cas des milieux en restructuration de la région Chaudière-Appalaches au Québec, *Ruralia*, 9, 1-24.
- Silvestro, M. (2009). *La contestation du régime agricole québécois par le syndicalisme « citoyen » de l'Union Paysanne*, thèse de doctorat. Montréal : Université du Québec à Montréal, Département de Sociologie.
- Solidarité rurale du Québec (2002). *De nature à culture: les produits du terroir, Premier inventaire des produits du terroir québécois*, sous la direction de M.-A. Rainville. Nicolet : Solidarité rurale du Québec, collections Études rurales.

¹⁸ Lors de la publication de ce document, le nom de ce ministère était le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR). Cependant, dans le cadre de ce mémoire, il y a eu homogénéisation de l'appellation de ce ministère afin d'inscrire son nom actuel en 2017, soit le MAMOT.

- Solidarité rurale du Québec (2005). *Les appellations : un enjeu de développement durable pour les territoires*. Mémoire présenté à la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation dans le cadre des auditions publiques sur le projet de loi 113 modifiant la Loi sur les appellations réservées. Nicolet : Solidarité rurale du Québec.
- Solidarité rurale du Québec (2014). *Fin de la Politique nationale de la ruralité*, [En ligne], Québec. (<http://www.ruralite.qc.ca/fr/dossiers-ruraux/Communiquer/Fin-de-la-Politique-nationale-de-la-ruralite>). Page consultée le 9 novembre 2016.
- Turgeon, L. (2010). Les produits du terroir, version Québec, *Ethnologie française*, 40, 477-486.
- Union des producteurs agricoles (2013a). « Les orientations gouvernementales en matière d'aménagement en zone agricole », dans *La trousse PDZA*, [En ligne]. (http://www.trousse.pdza.ca/assets/telechargement/fiches_carte/FICHE_01-Orientations%20gouvernementales.pdf). Page consultée le 2 décembre 2014.
- Union des producteurs agricoles (2013b). « Partie 1 : Ce qu'il faut savoir avant de commencer », dans *La trousse PDZA*, [En ligne]. (<http://www.trousse.pdza.ca/assets/telechargement/trousse-PDZA-Partie-1.pdf>). Page consultée le 2 décembre 2014.
- Vachon, B. (1991). Introduction, in B. Vachon (dir.) *Le Québec rural dans tous ses états*, Montréal: Boréal, p. 13-15.
- Vachon, B. (2011). *La passion du rural – Quarante ans d'écrits, de paroles et d'actions pour que vive le Québec rural – Tome 1*, Trois-Pistoles, Éditions Trois-Pistoles.
- Valade, B. (2015). Sociabilité, notion de, in *Encyclopaedia Universalis*, [En ligne]. (<http://www.universalis-edu.com.proxy.bibliotheques.uqam.ca:2048/encyclopedie/sociabilite-notion-de/>). Page consultée le 21 février 2015.